



Dossier n°54

Novembre 2009 - 6,30 euros

## Regards sur les quartiers des grandes villes de la Nièvre et de l'Yonne



Les photos de la couverture ont été fournies par :

Nevers : Service communication

Auxerre : Service communication

Sens : Service communication

## Avant - propos

La disparité des situations sociales, accentuée à l'intérieur des grandes communes urbaines, est un enjeu de cohésion sociale. Celle-ci réclame de la part des acteurs de la « chose publique » des réponses prudentes, appropriées et éclairées.

L'observation fine des quartiers des principales villes de la Nièvre et de l'Yonne et de leur agglomération (l'agglomération de Nevers, la communauté de l'auxerrois et la communauté de communes du Sénonais) répond à la mission qui est la nôtre d'élever le degré de connaissance de notre environnement social et économique.

Nous avons tenté de dresser le portrait des habitants des quartiers, à travers leur niveau de vie, leurs conditions de logement, leurs conditions d'emploi.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la collaboration de nombreux partenaires comme les Caisses d'Allocations familiales de la Nièvre et de l'Yonne qui nous ont donné un large accès à leurs informations statistiques, les services des agglomérations de Nevers, Auxerre et Sens, ainsi que des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture de la Nièvre et de l'Yonne qui ont bien voulu nous faire part de leurs remarques et commentaires.

Nous les en remercions vivement.

Ce regard porté sur les grandes villes de la Nièvre et de l'Yonne ne s'intéresse pas seulement aux territoires éligibles à la politique de la ville, comme ceux définis dans les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) par exemple, mais à tous les quartiers. L'atmosphère unique d'une ville ne s'exprime qu'en considérant toutes ses composantes.

Nous espérons, à travers ce document, illustré de nombreuses cartes, graphiques et tableaux, complété par des articles de synthèse, que nous y sommes parvenus.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Jean-Louis COSTER,  
Directeur régional de l'Insee Bourgogne.

Georges REGNAUD,  
Directeur régional et départemental  
de l'Équipement de Bourgogne.

# La richesse des ménages



➤ Trois dossiers sur :

- le lien entre les salaires et le niveau de vie,
- le patrimoine des retraités,
- les évolutions individuelles de niveau de vie.

En vente dans les librairies,  
par correspondance et sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

16,50 - Collection Insee-Références



# Regards sur les quartiers des grandes villes de la Nièvre et de l'Yonne

<b>Méthodologie :</b>	<b>6</b>
Utilisation de données infracommunales .....	6
Élaboration des typologies de quartiers .....	7
 <b>Agglomération de Nevers</b>	 <b>8</b>
Synthèse .....	8
Population .....	12
Logements .....	13
Revenus fiscaux .....	14
Allocataires CAF .....	15
Allocations CAF - CMUC .....	16
Salariés .....	17
Chômeurs .....	18
Équipements.....	19
 <b>Communauté de l'auxerrois</b>	 <b>20</b>
Synthèse .....	20
Population .....	24
Logements .....	25
Revenus fiscaux .....	26
Allocataires CAF .....	27
Allocations CAF - CMUC .....	28
Salariés .....	29
Chômeurs .....	30
Équipements.....	31
 <b>Communauté de communes du Sénonais</b>	 <b>32</b>
Synthèse .....	32
Population .....	36
Logements .....	37
Revenus fiscaux .....	38
Allocataires CAF .....	39
Allocations CAF - CMUC .....	40
Salariés .....	41
Chômeurs .....	42
Équipements.....	43
Sources, pour en savoir plus .....	44

## Utilisation de données infracommunales

Pour décrire les disparités à l'intérieur d'une commune, les informations statistiques sont mobilisées à l'Iris (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) ou au carreau de 50 à 300 mètres de côté selon les cas. Le « carroyage » nécessite que l'information statistique traitée soit disponible à l'adresse, ce qui permet sa géolocalisation (localisation par les coordonnées x et y dans un référentiel de base) puis son regroupement par carreau. Des techniques d'analyse spatiale permettent ensuite de lisser l'information.

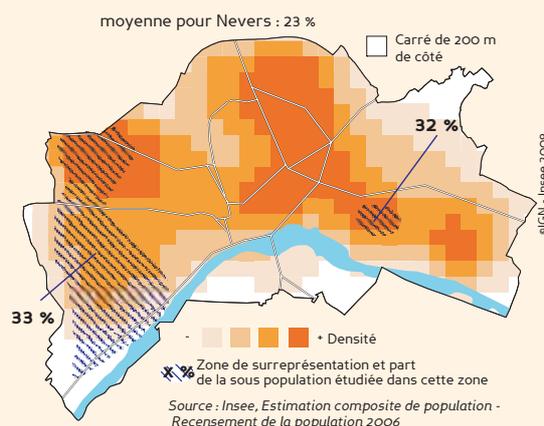
Différents types de cartes produites par ces nouvelles méthodes sont proposées dans le dossier :

Les zones blanches signifient que l'analyse n'est pas significative en raison de la faible densité de population.

### Cartes combinant densité et zones de surreprésentation

#### Nevers : moins de 20 ans

- la densité représente la probabilité de fréquence d'une caractéristique selon les carreaux : densité de population, densité des personnes seules etc..
- les zones de surreprésentation délimitent approximativement les secteurs (agrégat de carreaux) où une population



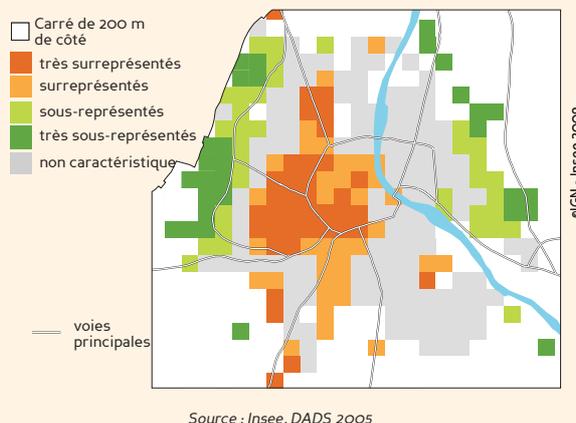
particulière est davantage présente qu'elle n'est en moyenne sur la commune considérée.

Ex : moins de 20 ans, personnes seules...

### Cartes de surreprésentation

#### Auxerre : lieu de résidence des cadres

Pour chaque carreau, on établit un niveau de présence de la caractéristique. En fonction de l'écart à la moyenne de la commune, cette caractéristique est soit très surreprésentée, soit très sous-représentée sur le carreau.

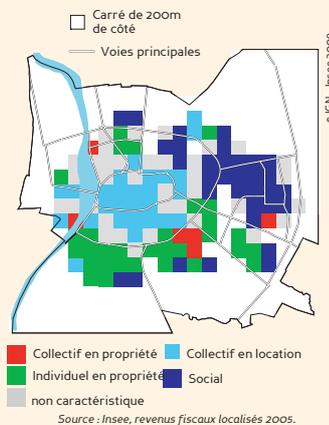


Ex : cadres, ouvriers, professions intermédiaires, logement individuel, logement collectif...

## Cartes de disparités

Sens : logement majoritaire

Le profil de chaque carreau est qualifié selon une typologie de la caractéristique étudiée.

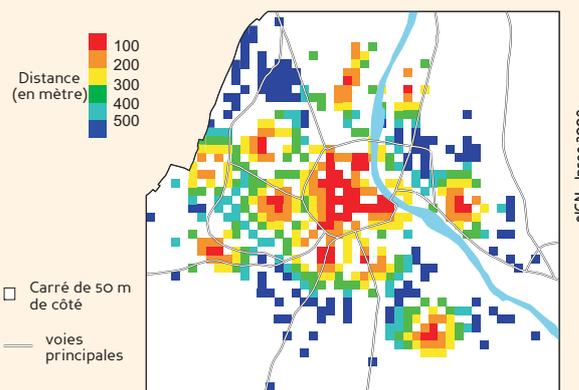


Ex : catégorie sociale majoritaire, logement majoritaire, disparité des revenus, etc..

## Cartes de distance

Auxerre : distance à la boulangerie

Pour chaque carreau suffisamment peuplé, une distance moyenne (à vol d'oiseau) de la population à l'équipement est calculée. A noter que seuls les équipements de la commune étudiée sont pris en compte et non les équipements des communes limitrophes.



Ex : distance à la boulangerie, au médecin généraliste etc...

## Typologies de quartier

Chaque agglomération a été traitée séparément. Les méthodes statistiques d'analyse des données ont été mises en œuvre au niveau des Iris. Dans une première étape, une ACP (analyse en composantes principales) a permis de synthétiser l'information contenue dans la trentaine de variables disponibles, en passant à un nombre limité d'axes d'analyse, conçus comme des « résumés » des variables initiales. Dans une seconde étape, une classification ascendante hiérarchique portant sur les coordonnées de chaque Iris sur les axes retenus a permis d'établir des ensembles homogènes d'Iris. Pour chaque agglomération, trois profils de quartiers ont été repérés. Ils ne sont pas comparables d'une agglomération à l'autre.

## Communauté d'agglomération de Nevers

*Avec 67 000 habitants (1), la communauté d'agglomération de Nevers ou ADN correspond à la 4<sup>e</sup> communauté d'agglomération de Bourgogne. Par rapport à la Nièvre, la population est plus jeune et la densité 11 fois plus élevée. La baisse démographique engagée depuis 1975 perdure en 2006. Les revenus des ménages sont plus modestes qu'en Bourgogne et Nevers concentre les ménages les plus en difficultés. Au sein de la ville centre, les quartiers peuvent se décliner en trois catégories : les quartiers où résident davantage de cadres et de professions intermédiaires, les quartiers présentant davantage de mixité sociale et les quartiers d'ouvriers fortement touchés par la précarité.*

Créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, sur la base de la communauté de communes Val de Loire-Val de Nièvre, la communauté d'agglomération de Nevers regroupe aujourd'hui dix communes. Sa population atteint 67 000 personnes en 2006, soit 39 % de la population nivernaise. Son territoire s'étend sur 180 km<sup>2</sup> et occupe 2,6 % de la Nièvre.

### Légère baisse du nombre d'habitants

Entre 1999 et 2006, la population de ce territoire diminue faiblement (- 0,6 % en moyenne par an). Les deux communes les plus peuplées, Nevers et Varennes-Vauzelles, perdent le plus d'habitants entre 1999 et 2006 (- 0,9 % par an) du fait d'un déficit migratoire important. À l'inverse, la population augmente fortement à Challuy (+ 2,4 % par an) grâce à un solde migratoire très favorable, le solde naturel étant quasiment nul. Dans le même temps, le nombre de résidences principales et donc de ménages de la communauté d'agglomération progresse de 0,3 % par an. La taille moyenne des ménages diminue. Depuis 1999, les résidences principales sont plus nombreuses dans toutes les communes sauf à Nevers. La plus forte hausse est enregistrée à Sermoise-sur-Loire (+ 2,3 % par an). Dans la communauté d'agglomération de Nevers (ADN), 3,6 % des 31 500 résidences principales ont été construites après 1999. Ces logements récents sont plus fréquents dans les communes de Sermoise-sur-Loire et de Challuy (respectivement 13 % et 12 %).



(1) population des ménages hors communautés

Plus de la moitié du parc des résidences principales est constitué de logements individuels. Ces derniers sont nettement majoritaires dans les petites communes telles Germigny-sur-Loire et Sermoise-sur-Loire où ils représentent 95 % ou plus du parc. À l'inverse, le logement collectif est important à Nevers (65 %) et Fourchambault (55 %). Un ménage de l'ADN sur deux est propriétaire de son logement, c'est moins qu'au niveau départemental. À Germigny-sur-Loire et Challuy, plus de 80 % des ménages sont propriétaires, ils ne sont que 40 % à Fourchambault et à Nevers.

**Un revenu médian proche de la moyenne régionale**

En 2007, la moitié de la population de l'ADN vit dans un ménage déclarant un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 16 600 euros. Les communes les plus riches sont situées au nord de Nevers : Coulanges-lès-Nevers (19 800 euros) et Pougues-les-Eaux (18 800 euros). Dans celles-ci les cadres et les professions intermédiaires sont plus présents qu'ailleurs. Le revenu médian est plus faible à Fourchambault (14 200 euros) et à Saincaize-Meauce (15 900 euros). Les ouvriers sont nettement plus nombreux dans ces deux communes (45 % contre 34 % dans l'ADN). Trois quartiers de la commune de Fourchambault sont concer-

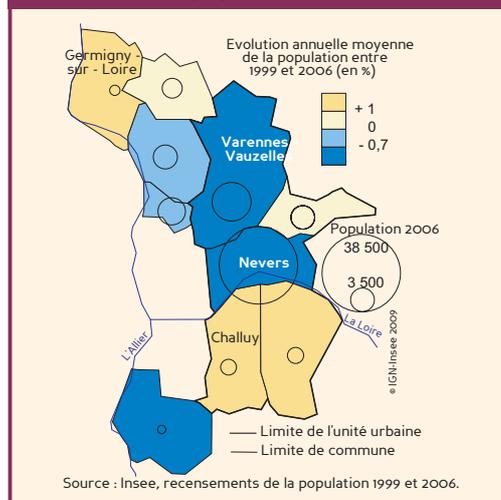
nés par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) : La Fonderie, La Garenne et Le Pont.

**Plus de minima sociaux qu'au niveau régional**

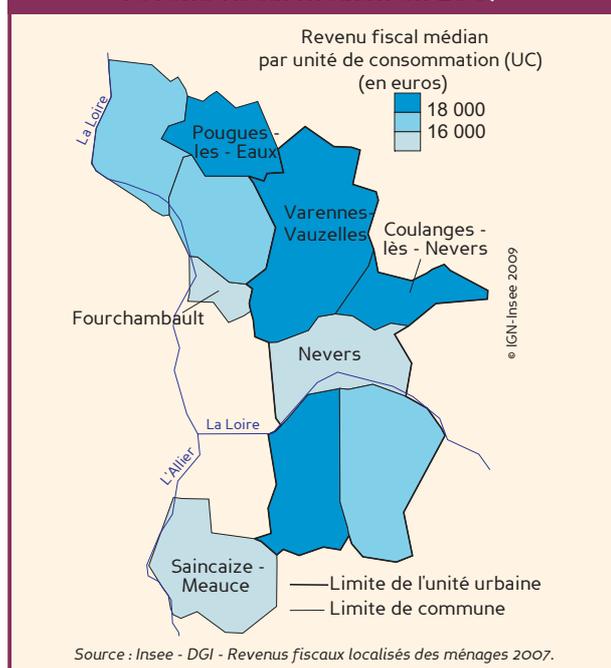
Dans l'ADN, 45 % de la population bénéficie d'une ou plusieurs allocations versées par la caisse d'allocation familiale (CAF). Ce taux est de seulement 33 % à Coulanges-lès-Nevers alors qu'il atteint 50 % à Nevers. Parmi les personnes couvertes par un minimum social, contre 19 % au niveau départemental et 12 % au niveau

régional. Ce taux, inférieur à 8 % à Sermoise-sur-Loire, à Germigny-sur-Loire et à Coulanges-lès-Nevers, est proche de 30 % à Nevers et Garchizy. C'est également dans ces deux communes que les personnes dépendant financièrement (80 % ou plus du revenu) des allocations versées par la CAF sont les plus fréquentes. À Garchizy, elles représentent 23 % de la population couverte par la CAF, 15 % à Nevers contre 12 % pour l'ADN, 9 % pour la Nièvre et 5 % en Bourgogne. À l'opposé, peu de ménages allocataires des communes de Germigny-sur-Loire et de Coulanges-lès-Nevers, dépendent financièrement des prestations de la CAF.

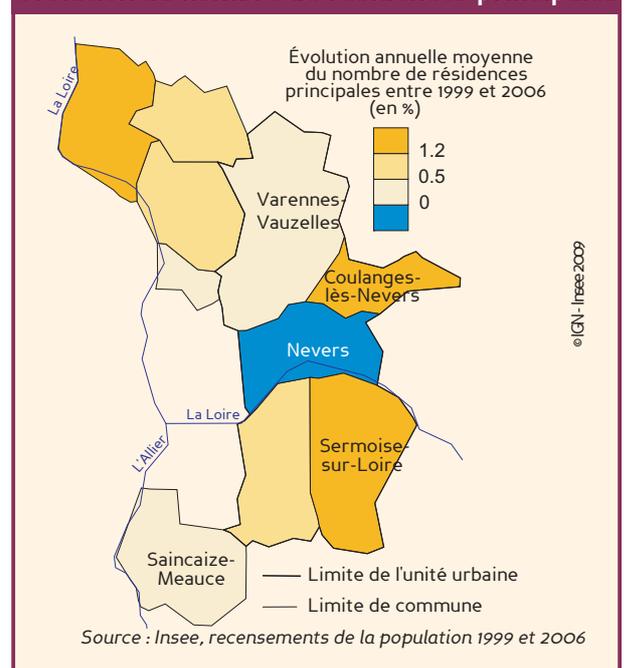
**Communauté d'agglomération de Nevers : évolution de la population des communes**



**Communauté d'agglomération de Nevers : revenu fiscal médian en 2007**



**Communauté d'agglomération de Nevers : évolution du nombre de résidences principales**



## Les quartiers de Nevers

Parmi les 17 quartiers d'habitat (IRIS), six sont classés en totalité ou en partie parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ceux définis en priorité 1 ou 2 dans le contrat urbain de cohésion sociale sont le plus souvent repérés comme les plus en difficulté à l'exception des Montôts-Bas Montôts et du Banlay-Moulin à vent.

## Des quartiers de cadres et de professions intermédiaires

Un premier groupe comprend les quartiers **Colbert-Chaussade, Montapins-Est, Saint-Genest-la-Butte, Victor Hugo et Saint-Martin-Saint-Étienne**, tous situés dans ou à proximité du centre-ville. Ces quartiers représentent 31 % de la population de la commune, soit près de 11 000 habitants. Les cadres y sont plus nombreux (16 % contre 9 % pour l'ensemble de la commune) ainsi que les professions intermédiaires (25 % contre 20 %). Dans tous les quartiers de ce groupe, l'ensemble cadres et professions intermédiaires est le plus important. Les personnes ayant le baccalauréat ou un diplôme supérieur sont aussi plus nombreuses.

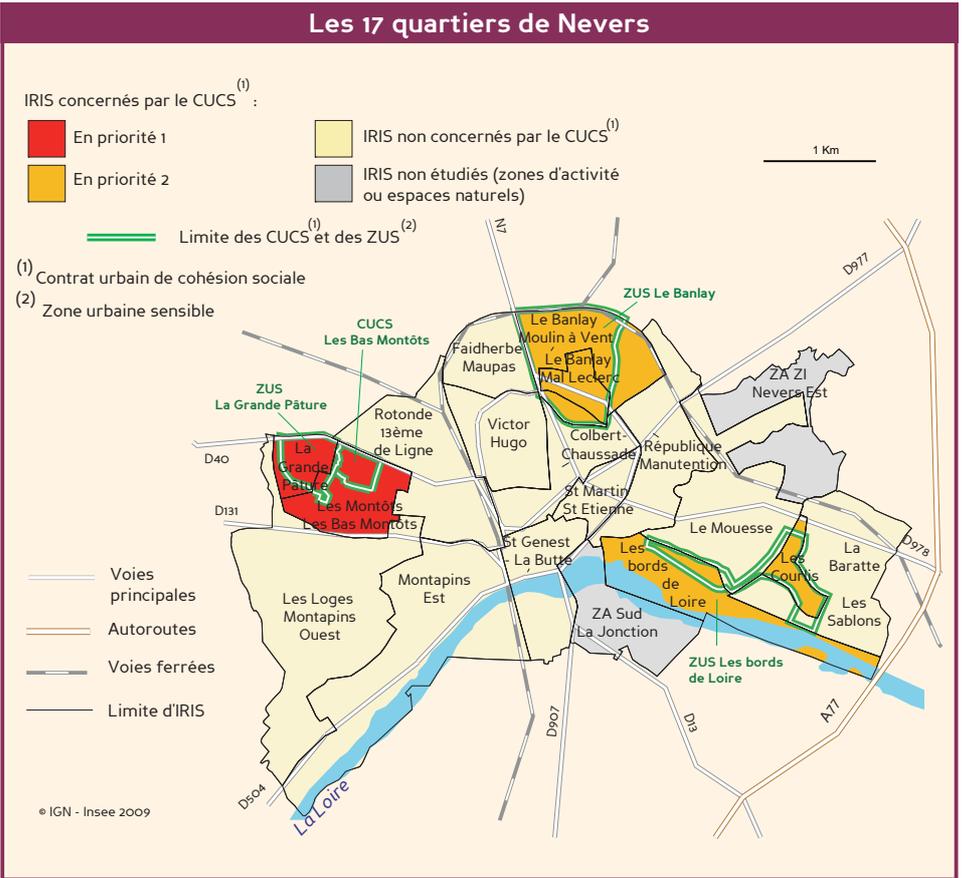
Le revenu médian par UC dépasse celui de l'ensemble de la commune dans tous les quartiers de ce groupe. La part des revenus provenant des bénéficiaires est la plus importante, elle s'élève en effet à 9 % contre 6 % pour l'ensemble de la ville-centre.

Moins de jeunes habitent ces quartiers : 16 % de la population de ce groupe a moins de 18 ans contre 20 % sur l'ensemble de la commune. Les personnes seules sont plus fréquentes : elles sont 30 % à vivre seules contre 20 % sur l'ensemble de la commune.

## Des quartiers mixtes

Huit quartiers ont une population plus diversifiée. Il s'agit du **Banlay-Moulin à vent, Faidherbe-Maupas, La Baratte-Les Sablons, Le Mouesse, Les Loges-Montapins Ouest, Les Montôts-Bas Montôts, République-Manutention et Rotonde-13<sup>e</sup> de Ligne**. Ils regroupent 49 % de la population de Nevers soit 17 100 personnes.

Ces quartiers se caractérisent par leur mixité. En effet, on y trouve autant de logements collectifs que de logements individuels. De même, les ouvriers et employés représentent chacun 34 % des

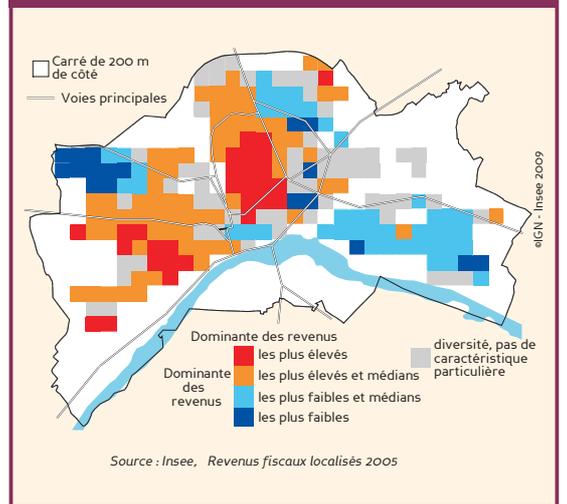


salariés et les cadres et professions intermédiaires 28 %. Les propriétaires sont relativement plus nombreux que sur l'ensemble de la commune (48 % contre 37 %).

La moitié de la population de ces quartiers vit dans un ménage déclarant un revenu par UC supérieur à 16 400 euros. Le revenu médian des quartiers de ce groupe dépasse celui de Nevers sauf aux Montôts-Bas Montôts dont le territoire est en partis inclus dans le contrat urbain de cohésion sociale. Les revenus des ménages des quartiers mixtes proviennent plus souvent d'une activité salariée.

Les allocataires CAF dits dépendants financièrement des prestations versées par la CAF sont moins nombreux que sur l'ensemble de Nevers (8 % contre 15 %). Il en est de même pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).

## Nevers : disparité des revenus



### Définitions :

**Irises** : Dans cette étude, les quartiers sont les IRIS 2000 (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) c'est à dire un ensemble d'ilots (pâtes de maisons) contigus respectant le découpage communal ou arrondissement municipal et comptant au moins 2 000 habitants en 1990.

**Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)** succèdent (en 2007) aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés reconnus comme prioritaires. Ces nouveaux contrats impliquent une redéfinition de la géographie prioritaire.

**Des quartiers d'ouvriers fortement touchés par la précarité**

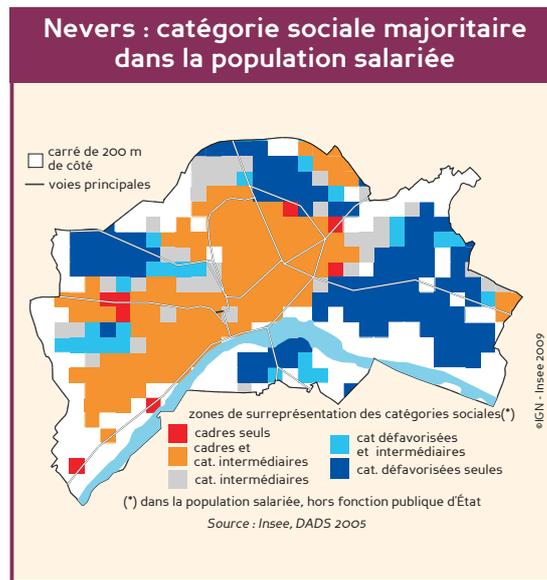
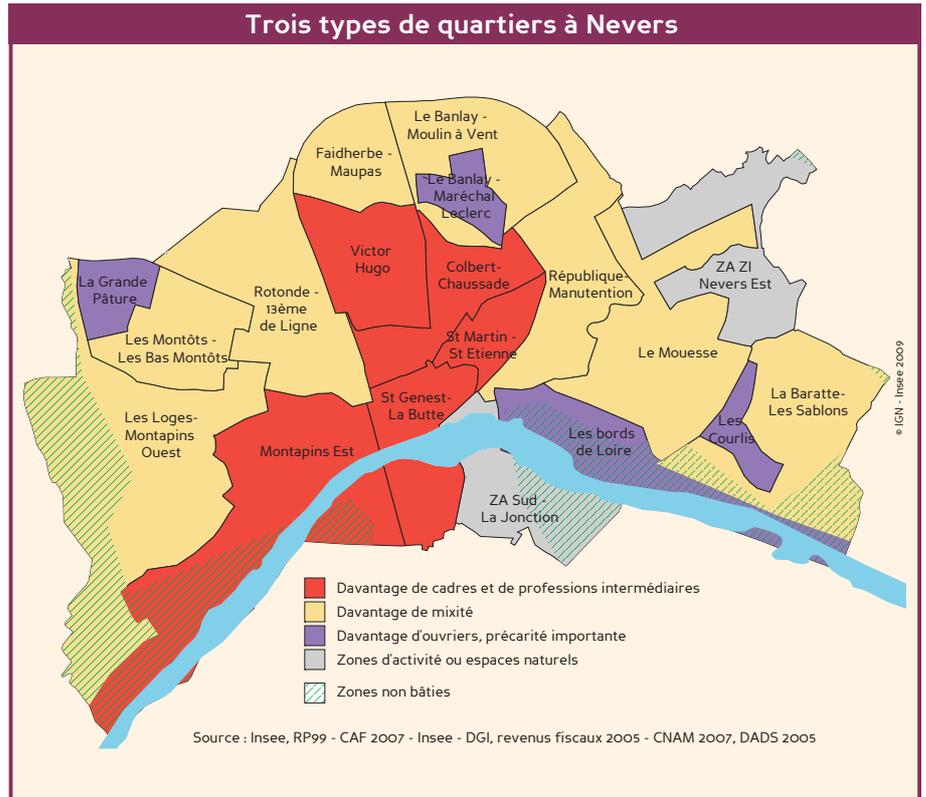
Quatre quartiers présentent une situation plus précaire : **Le Banlay-Maréchal Leclerc, Les Bords de Loire, Les Courlis et La Grande Pâtüre**. Ils sont tous les quatre concernés par le contrat urbain de cohésion sociale. Un neversois sur cinq vit dans ces quartiers soit 6 700 habitants. Les salariés habitant ces quartiers, sont majoritairement ouvriers, ils représentent 54 % des salariés contre seulement 34 % sur l'ensemble de la commune. Les cadres sont en revanche très peu présents (1%).

Les revenus des ménages sont nettement plus faibles : en 2006, le revenu médian par UC est de seulement 7 500 euros, contre 15 500 à Nevers.

La population de ces quartiers est largement couverte par les allocations de la CAF (72 % contre 51 % à Nevers). Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire sont également plus fréquents (35 % contre 16 %). Les personnes couvertes par la CAF concernées par un minimum social sont plus nombreuses qu'au niveau de la commune (44 % contre 28 %).

Les chômeurs sans qualification représentent 31% des chômeurs contre 24% pour l'ensemble des chômeurs neversois.

La population est plus jeune que sur le reste de la commune : 28 % a moins de 18 ans contre 20 % sur l'ensemble de la commune. Le parc de logements de ces quartiers est essentiellement constitué d'habitat collectif (92 %) et les propriétaires sont peu nombreux (6 %). La Grande Pâtüre est le quartier le plus concerné par les difficultés : la moitié des ménages déclare un revenu fiscal par UC inférieur à 5 400 euros.



**Indicateurs de niveau de vie selon les types de quartiers**

Type de quartier	Population des ménages fiscaux en 2006		Part des pensions et retraites dans le revenu fiscal des ménages en 2006 (%)	Revenu fiscal médian par UC en 2006 (en euros)	Taux de couverture CAF en 2007 (1) (%)	Part de bénéficiaires de la CMUC en 2007 (%)	Part de cadres et chefs d'entreprises salariés en 2006 (2) (%)
	Nombre	%					
Davantage de professions intermédiaires et de cadres	10 839	30,8	30,3	18 500	46,0	10,4	15,8
Davantage de mixité	17 087	48,5	33,7	16 400	45,8	10,8	8,1
Davantage d'ouvriers, précarité importante	6 652	18,9	34,6	7 500	72,1	35,3	1,3
<b>Nevers (3)</b>	<b>35 208</b>	<b>100,0</b>	<b>32,3</b>	<b>15 500</b>	<b>50,7</b>	<b>16,0</b>	<b>9,0</b>

(1) Nombre de personnes couvertes par les prestations CAF en 2007 / population des ménages fiscaux en 2006.

(2) Nombre de cadres et chefs d'entreprises salariés/nombre de salariés (Hors fonction publique d'État)

(3) ensemble des iris de Nevers y compris les iris d'activité.

Source : Insee - DGI, revenus fiscaux 2006 - CAF 2007 - CNAM 2007, DADS 2006.

## Population

En 2006, 67 000 personnes habitent la communauté d'agglomération de Nevers, soit 30 % de la population nivernaise. Parmi elles, 56 % vivent à Nevers. La seconde commune la plus peuplée est Varennes-Vauzelles avec 9 600 habitants. Parmi des habitants de l'ADN 23 % ont moins de 20 ans, ce qui est proche de la moyenne régionale. Challuy est la commune la plus jeune avec 27 % de moins de 20 ans et Coulanges-lès-Nevers la moins jeune (19 %). À Nevers, les jeunes sont davantage présents dans les quartiers situés à l'ouest, notamment ceux de la Grande Pâture et des Montapins, ainsi qu'au sud du quartier Le Mouesse. Parmi les personnes de plus de 15 ans qui habitent l'ADN, 31 % ont le bacca-

lauréat ou un diplôme supérieur, un taux plus élevé que la moyenne départementale (26 %). À Germigny-sur-Loire, les habitants sont plus diplômés. À Nevers, ces diplômés sont surreprésentés dans les quartiers du centre et du sud-ouest, dans le quartier Montapins-Est. L'ADN compte 11% de personnes de 75 ans et plus, ces dernières sont moins présentes à Germigny-sur-Loire (5 %) et davantage à Pougues-les-Eaux (15 %). Les habitants de l'ADN vivent plus souvent seuls qu'au niveau départemental et régional. À Nevers, les personnes seules représentent 23 % de la population. Elles sont surreprésentées dans les quartiers du centre de la commune.

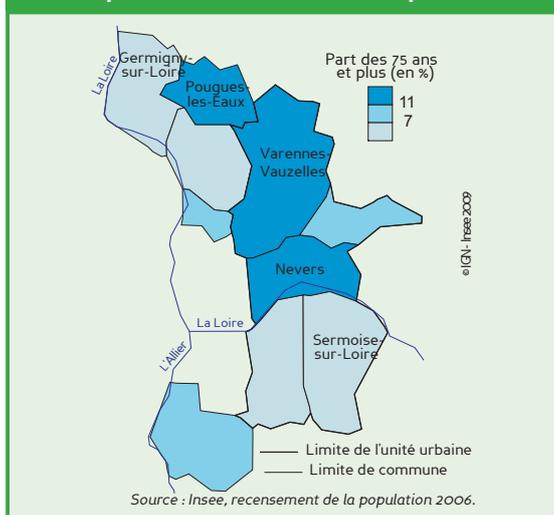
### Population des ménages en 2006

	Nombre d'habitants	Moins de 20 ans (%)	Baccalauréat ou supérieur* (%)	Personnes seules (%)
<b>Principales communes de la communauté d'agglomération de Nevers</b>				
Nevers	38 496	23,0	33,1	23,4
Challuy	1 588	27,3	34,4	10,7
Coulanges-lès-Nevers	3 528	19,4	35,8	11,6
Fourchambault	4 739	22,6	20,6	19,0
Garchizy	3 650	26,0	24,3	9,5
Germigny-sur-Loire	677	23,5	37,3	7,0
Pougues-les-Eaux	2 510	21,6	34,5	12,7
Saincaize-Meauce	433	26,3	24,6	10,1
Sermoise-sur-Loire	1 645	26,4	30,2	7,9
Varennes-Vauzelles	9 573	19,9	27,7	11,8
<b>Unité urbaine de Nevers</b>	<b>54 830</b>	<b>22,5</b>	<b>32,3</b>	<b>19,8</b>
<b>Communauté d'agglomération de Nevers</b>	<b>66 839</b>	<b>22,7</b>	<b>31,1</b>	<b>18,7</b>
<b>Nièvre</b>	<b>222 220</b>	<b>20,9</b>	<b>26,2</b>	<b>16,8</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>1 628 837</b>	<b>23,2</b>	<b>30,9</b>	<b>15,1</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006.

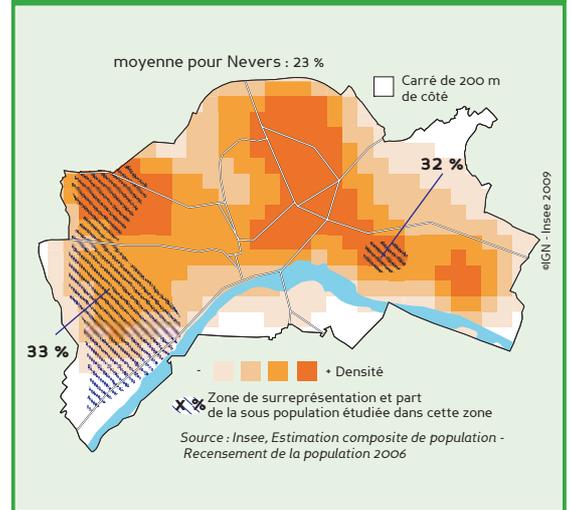
\* parmi les 15 ans et plus

### Communauté d'agglomération de Nevers : personnes de 75 ans et plus

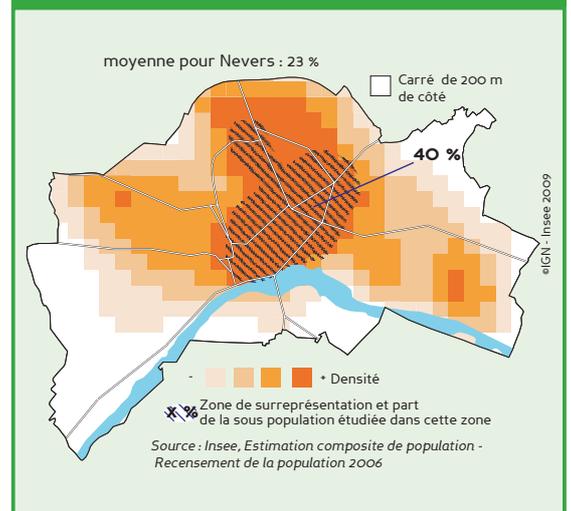


**Note de lecture des cartes carroyées :** Les données sont issues en partie des données du recensement de la population de 2006. Elles portent sur la population des ménages : elles excluent la population des communautés (maisons de retraites, cités universitaires, casernes...). Ces données sont géolocalisées sur une grille de carreaux de 200 m de côté. Elles sont lissées, l'information du carreau est répartie sur son voisinage afin de faire ressortir les zones homogènes.

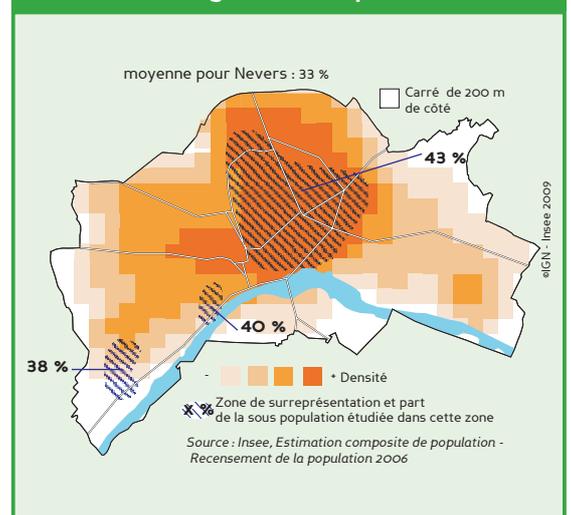
### Nevers : moins de 20 ans



### Nevers : personnes seules



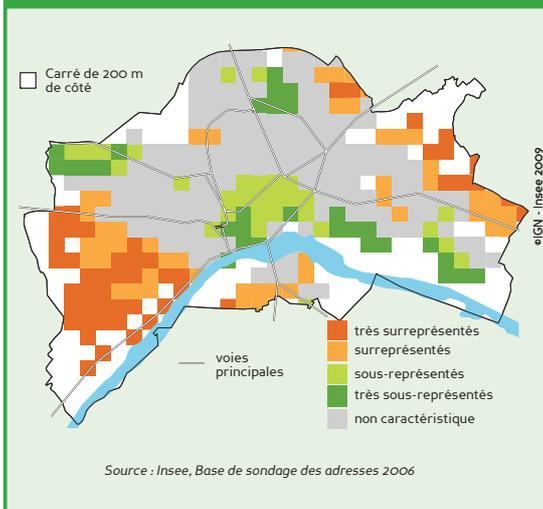
### Nevers : diplômés du bac et de l'enseignement supérieur



En 2006, le parc de logements de l'ADN compte 31 500 résidences principales, dont 60 % sont situées dans la ville-centre. L'habitat collectif domine à Nevers et à Fourchambault alors que l'individuel est largement majoritaire dans les autres communes. Entre 1999 et 2006, l'ADN compte 1 130 résidences principales supplémentaires soit 3,6 % du parc. Les nouveaux logements représentent plus de 10 % dans les communes de Sermoise-sur-Loire, Challuy et Germigny-sur-Loire et seulement 2 % à Nevers. Les ménages propriétaires de leur logement sont majoritaires dans la plupart des communes de l'ADN (à plus de 68 %) sauf à Nevers et Fourchambault où ils sont seulement 40 %.

À Nevers, les maisons individuelles dominent au sud-ouest, dans les quartiers Les Montapins-Est et Les Loges-Montapins-Ouest et à l'est, dans les quartiers Le Mouesse, La Baratte-Les Sablons pour le secteur situé au-delà de la voie de chemin de fer. Le logement collectif et social est caractéristique des quartiers CUCS : La Grande Pâturage, Les Courlis, Le Banlay-Maréchal-Leclerc, Les Bords de Loire. Certains territoires de Nevers présentent plus de mixité, comme dans les quartiers de Faidherbe-Maupas, Les Montôts-Bas Montôts, Le Banlay-Moulin à Vent et République-Manutention.

Nevers : logements individuels

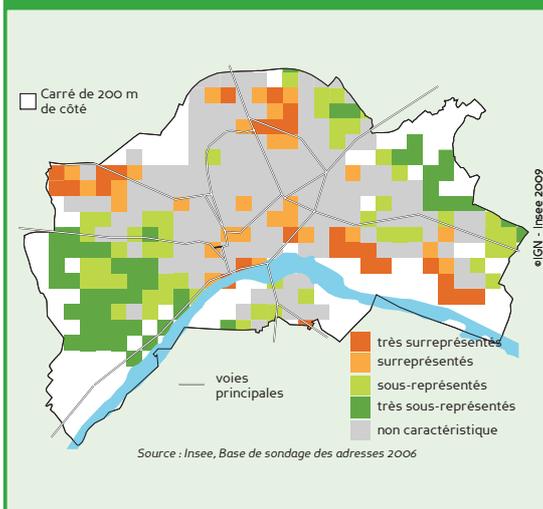


Résidences principales en 2006

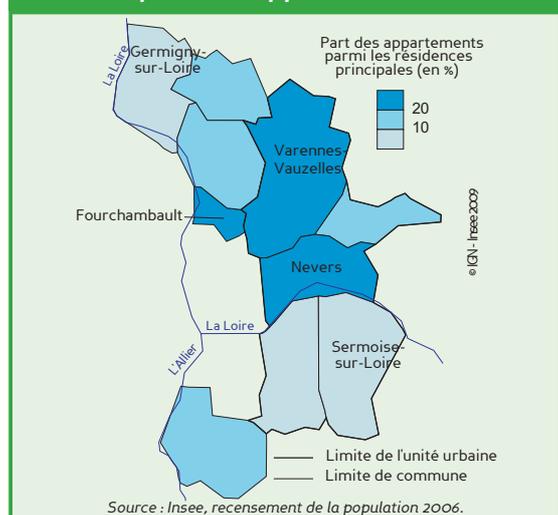
Nom de la zone	Nombre	Part des propriétaires (%)	En immeubles collectifs (%)	Construites après 1999 (%)
<b>Principales communes de la communauté d'agglomération de Nevers</b>				
Nevers	19 243	40,6	64,8	1,9
Challuy	604	81,0	4,4	11,5
Coulanges-lès-Nevers	1 593	76,0	11,4	9,4
Fourchambault	2 286	39,5	55,1	3,6
Garchizy	1 438	77,3	13,2	7,9
Germigny-sur-Loire	275	94,6	0,0	10,8
Pougues-les-Eaux	1 037	74,4	15,3	5,4
Saincaize-Meauce	176	74,6	14,4	6,4
Sermoise-sur-Loire	642	69,6	6,6	13,0
Varennes-Vauzelles	4 151	67,8	24,7	4,0
<b>Unité urbaine de Nevers</b>	<b>26 233</b>	<b>48,7</b>	<b>52,4</b>	<b>3,2</b>
<b>Communauté d'agglomération de Nevers</b>	<b>31 445</b>	<b>50,7</b>	<b>48,9</b>	<b>3,6</b>
<b>Nièvre</b>	<b>102 261</b>	<b>65,5</b>	<b>24,5</b>	<b>4,0</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>715 209</b>	<b>62,8</b>	<b>33,3</b>	<b>6,3</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006.

Nevers : logements collectifs

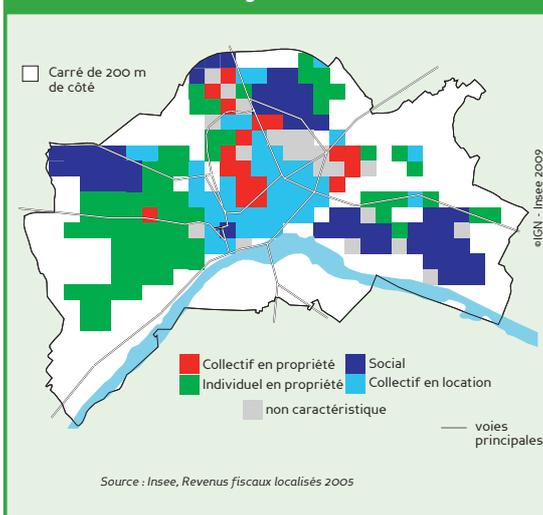


Communauté d'agglomération de Nevers : part des appartements



**Définitions :**  
**Résidence principale :** logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année.  
**Appartement :** logement dans un immeuble collectif (bâtiment d'au moins 2 logements).  
**En propriété :** logement occupé par un ménage (fiscal) propriétaire.  
**En location :** logement occupé par un ménage (fiscal) locataire.  
**Social :** logement locatif conventionné ou non, géré par un organisme HLM ou agréé occupé par un ménage (fiscal).

Nevers : catégorie de logement majoritaire



## Revenus fiscaux

En 2007, la moitié de la population de la communauté d'agglomération de Nevers vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 16 600 euros. Ce revenu médian dépasse de 400 euros celui de la Nièvre. Les communes les plus riches se situent au nord-est de l'ADN, comme celles de Coulanges-lès-Nevers, Pougues-les-Eaux ou Fourchambault. À l'autre extrémité se situe Fourchambault. Les revenus des ménages sont très dispersés d'un quartier à l'autre de Nevers : le revenu médian varie de 5 400 euros dans le quartier de La Grande-Pâtüre à 22 300 euros dans le quartier Victor Hugo. Dans le quartier Le Banlay-Moulin à Vent, le revenu

médian dépasse celui de l'ensemble de la commune bien qu'une portion de son territoire soit classée en zone urbaine sensible (ZUS).

Comme en Bourgogne, 41 % des ménages de la communauté d'agglomération de Nevers ne sont pas imposables. Ce taux varie de 30 % à Coulanges-lès-Nevers à 51 % pour Fourchambault. À Nevers, 43 % des ménages sont non imposables, ils sont 29 % dans le quartier les Loges - Montapins Ouest et 78 % à La Grande-Pâtüre.

Les pensions et retraites représentent 44 % du revenu déclaré par les ménages dans le quartier Les Montôts - Bas Montôts et seulement 23 % dans celui de Les Loges - Montapins Ouest.

### Les revenus fiscaux des ménages en 2006 et 2007

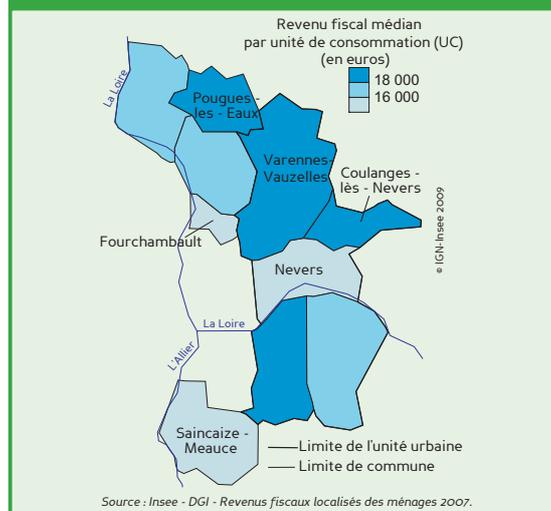
Nom de la zone	Revenu fiscal par UC (€)			Part des ménages non imposés (%)
	1 <sup>er</sup> quartile	Revenu médian	3 <sup>e</sup> quartile	
<b>En 2006</b>				
<b>Nevers</b>	<b>9 000</b>	<b>15 500</b>	<b>22 300</b>	<b>43,4</b>
dont :				
Colbert-Chaussade	12 900	18 500	25 800	35,4
Faidherbe-Maupas	12 500	16 700	22 300	36,2
La Baratte-Les Sablons	12 200	16 100	20 800	33,2
<b>La Grande Pâtüre</b>	<b>1 200</b>	<b>5 400</b>	<b>9 700</b>	<b>78,2</b>
Le Banlay-Maréchal Leclerc	3 300	9 100	15 100	63,6
Le Banlay-Moulin à vent	10 000	16 300	22 500	38,3
Le Mouesse	12 900	17 500	22 400	37,8
Les Bords De Loire	3 100	8 200	13 600	67,3
Les Courlis	1 900	6 900	12 300	74,1
Les Loges-Montapins Ouest	12 600	17 700	25 000	28,7
<b>Les Montôts-Bas Montôts</b>	<b>5 600</b>	<b>12 200</b>	<b>18 600</b>	<b>55,7</b>
Montapins Est	14 500	21 300	29 500	30,3
République-Manutention	11 800	16 800	22 800	39,4
Rotonde-13 <sup>e</sup> De Ligne	12 300	17 500	23 700	38,3
Saint-Genest-La Butte	9 600	15 500	24 000	45,2
Saint-Martin-Saint-Etienne	9 800	16 300	23 100	41,4
Victor Hugo	15 200	22 300	31 900	31,8
<b>En 2007</b>				
<b>Principales communes de la communauté d'agglomération de Nevers</b>				
Coulanges-lès-Nevers	14 800	19 800	25 800	30,2
Fourchambault	9 300	14 200	19 000	50,5
Garchizy	11 600	16 400	21 500	39,4
Nevers	9 300	15 800	22 900	44,4
Pougues-les-Eaux	13 900	18 800	24 800	35,0
Varennes-Vauzelles	13 500	18 300	24 500	34,0
<b>Unité urbaine de Nevers</b>	<b>10 900</b>	<b>16 800</b>	<b>23 500</b>	<b>41,2</b>
<b>Communauté d'agglomération de Nevers</b>	<b>11 000</b>	<b>16 600</b>	<b>23 100</b>	<b>41,5</b>
<b>Nièvre</b>	<b>11 100</b>	<b>16 200</b>	<b>22 200</b>	<b>44,1</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>11 800</b>	<b>17 000</b>	<b>23 400</b>	<b>40,1</b>

Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux des ménages 2005 et 2007.

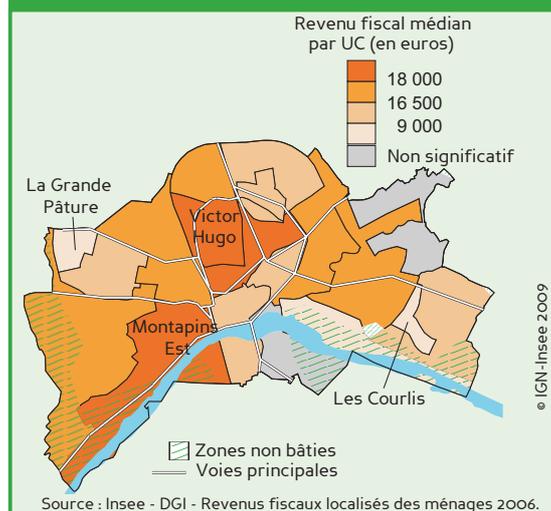
#### Note de lecture :

Au titre de l'année 2007, un quart des ménages fiscaux de Coulanges-lès-Nevers a déclaré un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 14 800 € (**1<sup>er</sup> quartile**), la moitié un revenu inférieur à 19 800 € (**revenu médian**), et les trois quarts un revenu inférieur à 25 800 € (**3<sup>e</sup> quartile**).

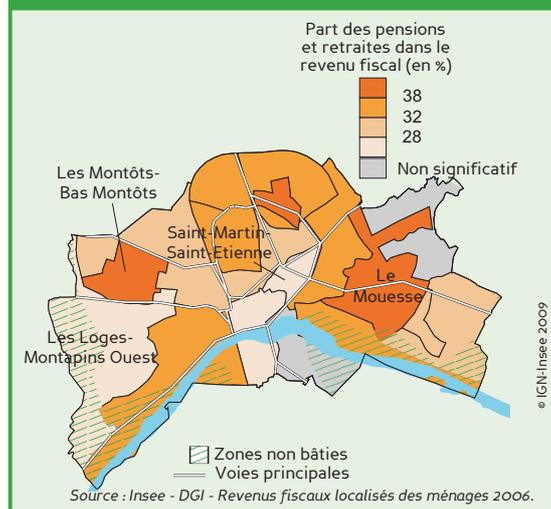
### Communauté d'agglomération de Nevers : revenu fiscal médian en 2007



### Nevers : revenu fiscal médian en 2006



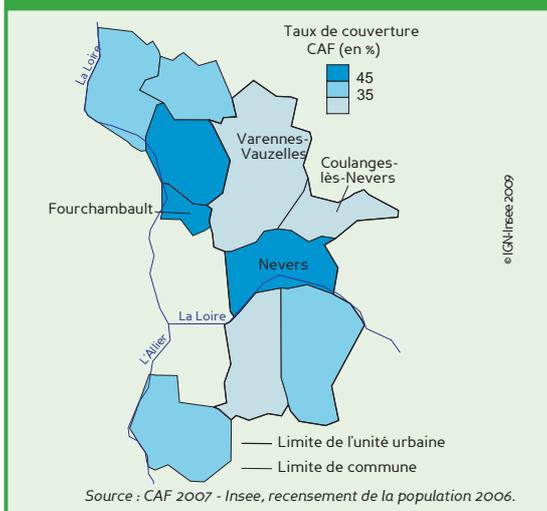
### Nevers : part des pensions et retraites dans le revenu fiscal médian en 2006



En 2007, 13 300 foyers de la communauté d'agglomération de Nevers perçoivent des prestations versées par la caisse d'allocations familiales. Ces ménages totalisent 30 300 personnes, soit 45 % de la population. Ce taux de couverture varie de 33 % à Coulanges-lès-Nevers à 50 % à Nevers, où il dépasse 70 % dans les quartiers des Courlis, des Bords de Loire, de La grande Pâturage et du Banlay-Maréchal Leclerc. À Challuy, les enfants représentent 47 % des personnes couvertes et seulement 36 % dans la ville-centre. Au sein de Nevers, les prestations CAF couvrent davantage d'enfants dans les quartiers de La Grand Pâturage et Les Loges-Montapins-Ouest (44 % des personnes couvertes) que dans celui de Saint-Genest-la Butte (28 %).

Sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, 12 % des allocataires de la CAF dépendent financièrement des prestations par la CAF. À Sermoise-sur-Loire, moins de 2 % des allocataires CAF sont « dépendants » alors qu'ils sont 23 % à Garchizy. Dans cette commune, ce taux élevé s'explique par la présence de deux établissements pour personnes handicapées et d'une aire de gens du voyage. À Nevers, 15 % des allocataires sont financièrement dépendants. Ce taux varie selon les quartiers : de 2 % dans le quartier Les Loges-Montapins-Ouest à 30 % aux Courlis.

## Communauté d'agglomération de Nevers : taux de couverture CAF en 2007



## Les allocataires CAF en 2007

Nom de la zone	Nombre d'allocataires	Personnes couvertes		
		Nombre	dont enfants (%)	Indicateur de dépendance financière (%)
<b>Nevers</b>	<b>9 179</b>	<b>19 216</b>	<b>36,3</b>	<b>14,7</b>
<b>dont:</b>				
Colbert-Chaussade	688	1 222	31,1	11,4
Faidherbe-Maupas	348	835	38,7	6,2
La Baratte-Les Sablons	262	638	38,4	4,9
<b>La Grande Pâturage</b>	<b>374</b>	<b>1 060</b>	<b>44,1</b>	<b>23,6</b>
<b>Le Banlay-Maréchal Leclerc</b>	<b>689</b>	<b>1 513</b>	<b>40,1</b>	<b>26,8</b>
<b>Le Banlay-Moulin à vent</b>	<b>461</b>	<b>1 114</b>	<b>40,3</b>	<b>9,4</b>
Le Mouesse	236	508	35,6	10,2
<b>Les Bords De Loire</b>	<b>533</b>	<b>1 144</b>	<b>38,2</b>	<b>26,0</b>
<b>Les Courlis</b>	<b>587</b>	<b>1 285</b>	<b>40,7</b>	<b>30,3</b>
Les Loges-Montapins Ouest	573	1 644	43,9	2,3
<b>Les Montôts-Bas Montôts</b>	<b>565</b>	<b>1 325</b>	<b>38,9</b>	<b>17,3</b>
Montapins Est	268	653	42,1	17,2
République-Manutention	407	790	33,2	9,4
Rotonde-13 <sup>e</sup> De Ligne	391	923	40,4	8,3
Saint-Genest-La Butte	713	1 210	27,8	22,1
Saint-Martin-Saint-Etienne	685	1 210	30,7	12,6
Victor Hugo	317	693	36,5	3,9
<b>Principales communes de la communauté d'agglomération de Nevers</b>				
Challuy	181	553	47,0	5,2
Coulanges-lès-Nevers	396	1 172	43,5	3,8
Fourchambault	961	2 274	40,8	11,3
Garchizy	545	1 663	45,7	22,7
Pougues-les-Eaux	360	978	41,3	3,2
Sermoise-sur-Loire	234	711	45,0	1,8
Varennes-Vauzelles	1 282	3 291	41,0	3,3
<b>Unité urbaine de Nevers</b>	<b>11 272</b>	<b>24 943</b>	<b>37,7</b>	<b>12,1</b>
<b>Communauté d'agglomération de Nevers</b>	<b>13 276</b>	<b>30 330</b>	<b>38,6</b>	<b>12,2</b>
<b>Nièvre</b>	<b>33 202</b>	<b>84 696</b>	<b>41,2</b>	<b>8,6</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>255 454</b>	<b>691 446</b>	<b>41,8</b>	<b>5,3</b>

Source : CAF 2007 - Insee.

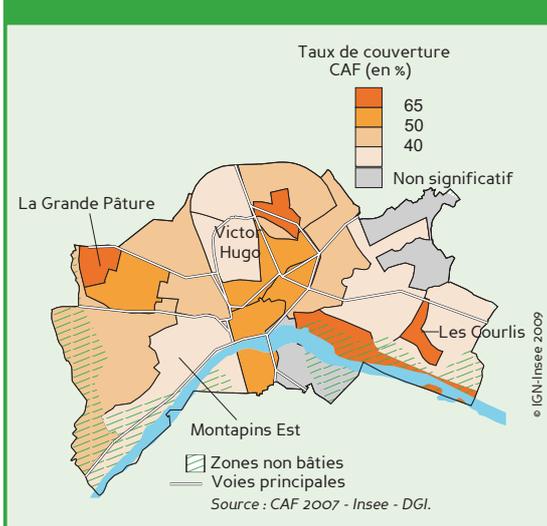
### Définitions :

**Personnes couvertes** : ensemble des allocataires CAF et de leurs ayants droit.

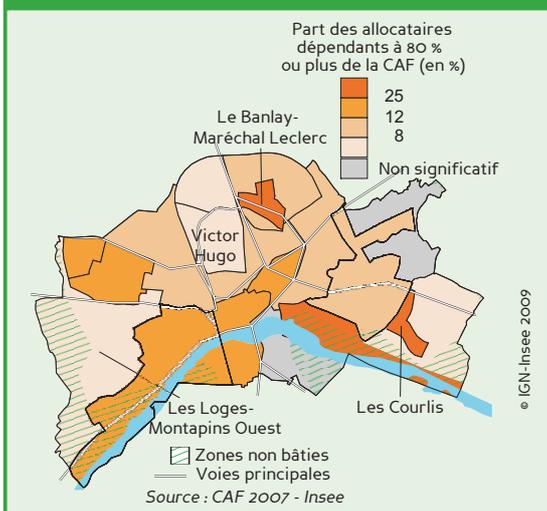
**Taux de couverture** : pour les Iris : nombre de personnes couvertes en 2007 / nombre de personnes des ménages fiscaux 2006. Pour les communes : nombre de personnes couvertes en 2007 / population au RP 2006.

**Indicateur de dépendance financière** : part des personnes couvertes dont le revenu dépend à 80 % ou plus de ces prestations.

## Nevers : taux de couverture CAF en 2007



## Nevers : dépendance financière aux allocations en 2007



## Allocations CAF - CMUC

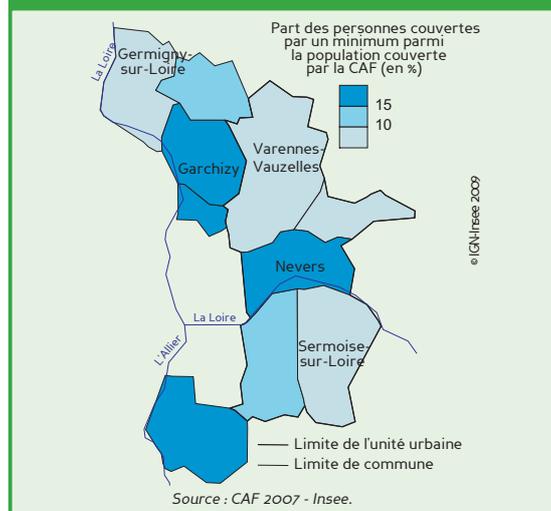
En 2007, un quart de la population de la communauté d'agglomération de Nevers couverte par la CAF perçoit un ou plusieurs minima sociaux. Ces bénéficiaires sont plus nombreux qu'au niveau régional (12 %) et départemental (19 %). À Sermoise-sur-Loire, seulement 4 % des allocataires touchent un minimum social, contre 30 % à Garchizy et 31 % à Nevers.

Dans quatre des quartiers de Nevers concernés par le CUCS, plus de 40 % des bénéficiaires de la CAF perçoivent un minimum social pour seulement 11 % à Victor Hugo.

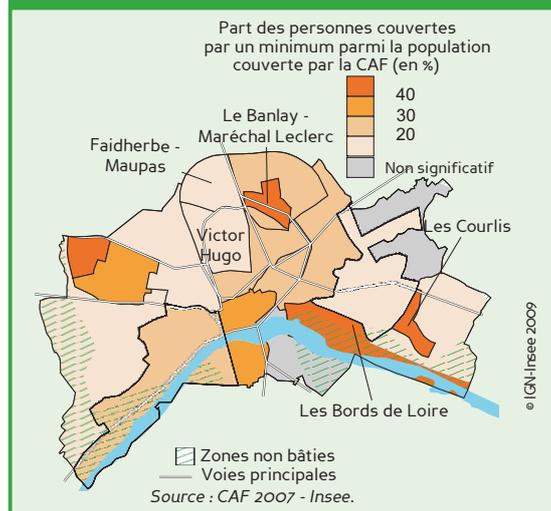
Parmi les habitants de la communauté d'agglomération couverts par la CAF, 44 % perçoivent une allocation logement. Au sein de Nevers, dans les quartiers de La Grande Pâtüre, Les

Courlis, Les Bords de Loire et Le Banlay-Maréchal-Leclerc, plus de 85 % de la population bénéficie de l'allocation logement contre seulement 36 % dans celui de Les Montapins-Est. Les bénéficiaires de la CMUC sont plus nombreux dans les quartiers Les Courlis, La Grande Pâtüre et Les Bords de Loire (plus de 30 % des habitants). À l'inverse ils sont moins de 5 % dans les quartiers Victor Hugo et La Baratte - Les Sablons.

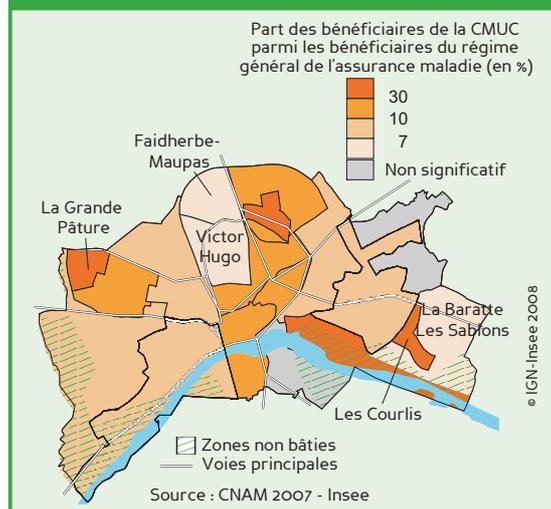
### Communauté d'agglomération de Nevers : minima sociaux en 2007



### Nevers : minima sociaux en 2007



### Nevers : part des personnes couvertes par la CMUC en 2007



### Les personnes couvertes par la CAF en 2007

Nom de la zone	Nombre	dont percevant	
		un des minima sociaux (%)	l'allocation logement (%)
<b>Nevers</b>	<b>19 216</b>	<b>30,5</b>	<b>47,8</b>
dont :			
Colbert-Chaussade	1 222	24,9	58,7
Faidherbe-Maupas	835	12,6	51,0
La Baratte-Les Sablons	638	16,8	42,0
<b>La Grande Pâtüre</b>	<b>1 060</b>	<b>42,3</b>	<b>89,8</b>
<b>Le Banlay-Maréchal Leclerc</b>	<b>1 513</b>	<b>41,4</b>	<b>86,1</b>
<b>Le Banlay-Moulin à vent</b>	<b>1 114</b>	<b>22,4</b>	<b>62,4</b>
Le Mouesse	508	18,1	48,6
<b>Les Bords De Loire</b>	<b>1 144</b>	<b>44,9</b>	<b>87,7</b>
<b>Les Courlis</b>	<b>1 285</b>	<b>48,9</b>	<b>87,6</b>
Les Loges-Montapins Ouest	1 644	15,0	42,2
<b>Les Montots-Bas Montots</b>	<b>1 325</b>	<b>33,0</b>	<b>73,7</b>
Montapins Est	653	23,7	36,0
République-Manutention	790	20,6	60,5
Rotonde-13 <sup>e</sup> De Ligne	923	15,2	45,9
Saint-Genest-La Butte	1 210	32,4	63,9
Saint-Martin-Saint-Etienne	1 210	21,7	69,5
Victor Hugo	693	10,7	42,6
<b>Principales communes de la communauté d'agglomération de Nevers</b>			
Challuy	553	12,5	32,7
Coulanges-lès-Nevers	1 172	7,4	33,8
Fourchambault	2 274	21,2	42,3
Garchizy	1 663	29,9	32,8
Germigny-sur-Loire	285	5,6	29,1
Sermoise-sur-Loire	711	3,8	32,9
Varennes-Vauzelles	3 291	9,6	39,0
<b>Unité urbaine de Nevers</b>	<b>24 943</b>	<b>25,5</b>	<b>45,2</b>
<b>Communauté d'agglomération de Nevers</b>	<b>30 330</b>	<b>24,7</b>	<b>43,8</b>
<b>Nièvre</b>	<b>84 696</b>	<b>18,6</b>	<b>44,2</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>691 446</b>	<b>12,1</b>	<b>42,1</b>

Source : CAF 2007 - Insee.

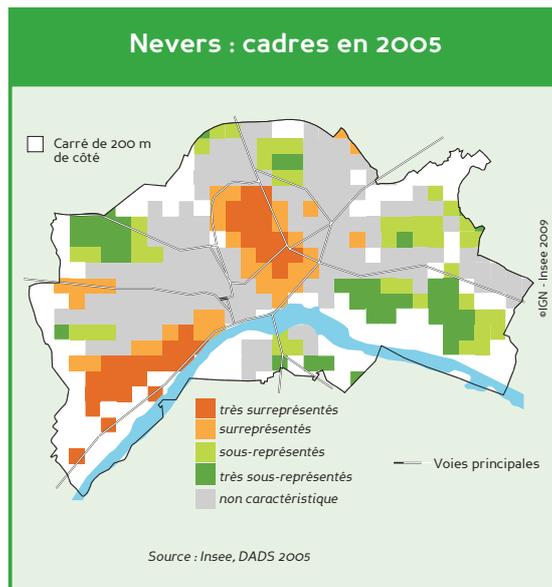
#### Précisions :

La couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, sous condition de ressource fixée par décret.

La CAF verse trois des huit minima sociaux existant : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Allocation de Parent Isolé (API).

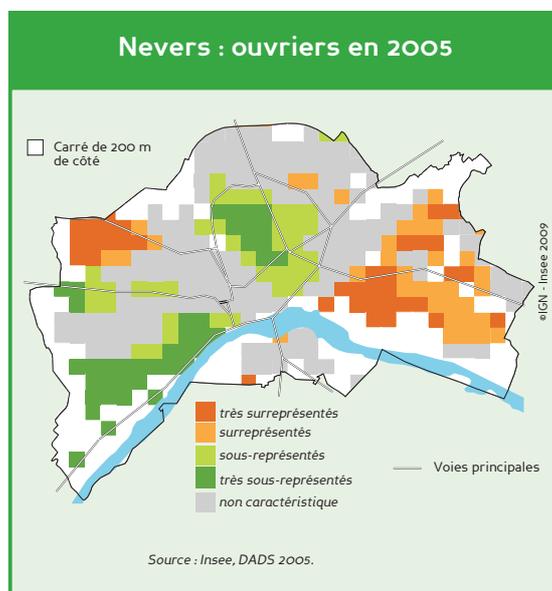
En 2007, les salariés (hors fonction publique d'État) habitant la communauté d'agglomération de Nevers sont le plus souvent des ouvriers (35 %) ou des employés (35 %). Seulement 8 % sont cadres ou chefs d'entreprises salariés et 21 % d'entre eux occupent un emploi appartenant à une profession intermédiaire. Les cadres sont davantage présents dans les communes de Coulanges-lès-Nevers (11 %) et de Germigny-sur-Loire (10 %). À Nevers, 10 % des salariés sont cadres. Ils résident plus souvent en centre-ville ou au sud-est de la commune, dans les quartiers Les Montapins- Est ou Les Loges-Montapins-Ouest. Ils sont

sous-représentés dans les quartiers de La Grande Pâture, Les Montôts-Bas-Montôts, Les Courlis et Les Bords de Loire. À Fourchambault et Saincaize-Meauce, 45% des salariés sont des ouvriers. À Nevers, ceux-ci résident plus souvent dans les quartiers ciblés par la politique de la ville (La Grande Pâture, Les Montôts-Bas-Montôts, Les Courlis et Les Bords de Loire). Par rapport à la Bourgogne ou à la Nièvre, les salariés de l'ADN sont moins souvent à temps partiel.

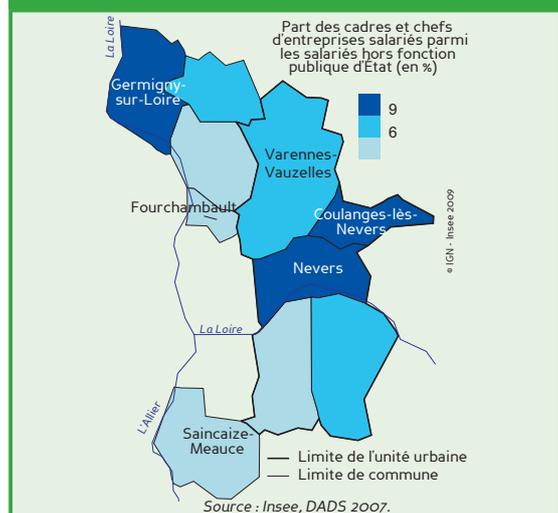


Salariés (1) en 2007				
Nom de la zone	Moins de 26 ans (%)	Temps partiel (%)	Cadres et chefs d'entreprises salariés (%)	Ouvriers (%)
<b>Principales communes de la communauté d'agglomération de Nevers</b>				
Nevers	20,2	18,3	9,6	34,8
Challuy	16,8	16,1	5,6	37,0
Coulanges-lès-Nevers	16,1	17,0	11,4	27,8
Fourchambault	21,2	18,7	3,5	45,6
Garchizy	16,8	16,9	5,3	41,6
Germigny-sur-Loire	15,4	17,4	10,2	29,6
Pougues-les-Eaux	16,5	17,0	8,6	33,9
Saincaize-Meauce	13,0	19,5	3,9	45,1
Sermoise-sur-Loire	16,3	16,2	7,5	35,1
Varennes-Vauzelles	16,5	16,8	6,8	32,8
<b>Unité urbaine de Nevers</b>	<b>19,0</b>	<b>17,8</b>	<b>9,0</b>	<b>34,0</b>
<b>Communauté d'agglomération de Nevers</b>	<b>18,8</b>	<b>17,8</b>	<b>8,3</b>	<b>35,3</b>
<b>Nièvre</b>	<b>17,9</b>	<b>19,4</b>	<b>6,8</b>	<b>38,3</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>19,6</b>	<b>19,7</b>	<b>8,5</b>	<b>37,6</b>

(1) hors fonction publique d'État.  
Source : Insee, DADS 2007, au lieu de résidence.

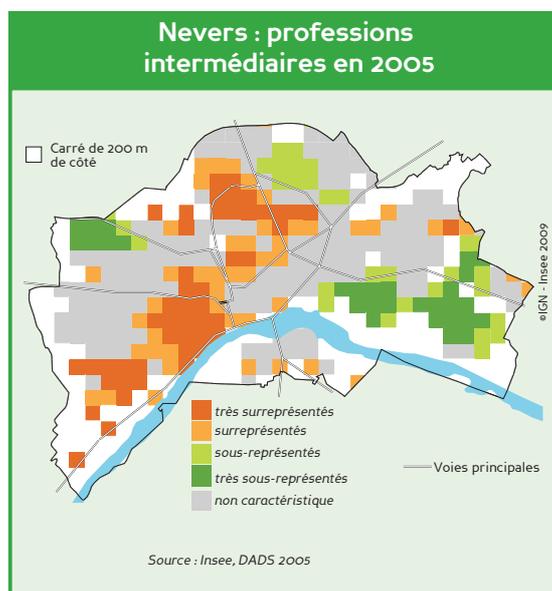


### Communauté d'agglomération de Nevers : part des cadres en 2007



**Définitions :**  
**Salariés :** les effectifs de salariés sont connus grâce aux DADS (déclarations annuelles de données sociales) que les entreprises adressent chaque année à l'administration dont l'Insee. Le champ considéré ici exclut les salariés de la fonction publique d'État, des services domestiques et des activités extra-territoriales.

**Aide à la lecture des cartes :** une catégorie sociale est dite surreprésentée lorsque sa densité sur le carreau est supérieure à celle de l'ensemble des salariés de la commune.



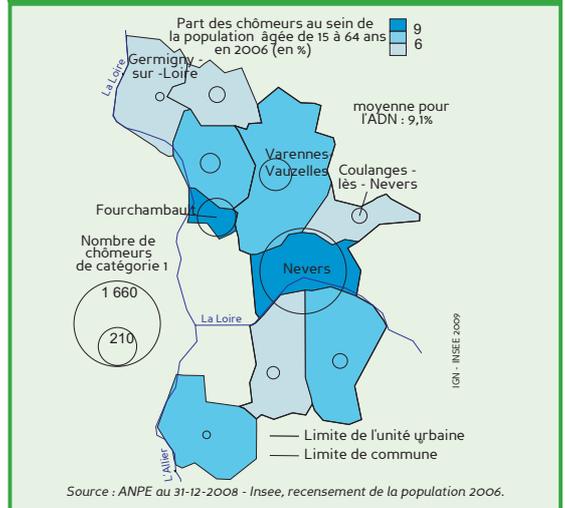
## Chômeurs

**F**in 2008, l'ADN compte 4 000 Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois (DEFM) inscrits à l'ANPE. Parmi eux, 61 % sont immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à temps plein à durée indéterminée (catégorie 1). Ces derniers habitent plus souvent à Nevers : 69 % y réside alors que la ville-centre regroupe seulement 58 % de la population. Ils sont aussi plus fréquents à Fourchambault.

Parmi les chômeurs de catégorie 1 de l'ADN, 23 % sont à la recherche d'un emploi depuis un an ou plus et un chômeur sur quatre est âgé de moins de 25 ans. Les chômeurs âgés de plus de 50 ans sont plus fréquents à Coulanges-les-Nevers et Varennes-Vauzelles.

En 2007, à Nevers, 23 % des chômeurs de catégorie 1 sont sans qualification. Ce taux varie de 5 % dans le quartier Montapins Est à 41 % dans celui des Bords de Loire. Les chômeurs résidant dans les quartiers Ronde et Victor Hugo sont plus jeunes. Ils sont plus âgés à Montapins Est. Les chômeurs de longue durée sont plus nombreux dans le quartier Les Courlis et moins présents dans celui des Loges Montapins Ouest.

### Communauté d'agglomération de Nevers : nombre de chômeurs en 2008



### Chômage en 2007 et en 2008

Nom de la zone	Nombre de chômeurs	Dont catégorie 1		
		Nombre	Moins de 25 ans	Plus de 50 ans
<b>Au 31 décembre 2007</b>				
<b>Nevers</b>	<b>2 610</b>	<b>1 520</b>	<b>335</b>	<b>180</b>
<b>dont :</b>				
Colbert - Chaussade	175	90	25	10
Faidherbe - Maupas	105	60	15	10
La Baratte - Les Sablons	105	65	15	15
<b>La Grande Pâture</b>	<b>135</b>	<b>78</b>	<b>25</b>	<b>n.d</b>
<b>Le Banlay - Maréchal Leclerc</b>	<b>215</b>	<b>130</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Le Banlay - Moulin à Vent</b>	<b>140</b>	<b>775</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
Le Mouesse	80	45	10	n.d.
<b>Les Bords de Loire</b>	<b>180</b>	<b>115</b>	<b>20</b>	<b>15</b>
<b>Les Courlis</b>	<b>215</b>	<b>149</b>	<b>25</b>	<b>20</b>
Les Loges - Montapins Ouest	200	113	25	10
Montapins Est	70	40	n.d.	10
République - Manutention	135	70	20	10
Ronde - 13 <sup>e</sup> de ligne	110	60	20	n.d.
Saint - Genest - La Butte	240	150	35	20
Saint - Martin - Saint - Étienne	195	105	25	15
Victor Hugo	60	30	10	n.d.
<b>Au 31 décembre 2008</b>				
<b>Principales communes de la communauté d'agglomération de Nevers</b>				
<b>Nevers</b>	<b>2 635</b>	<b>1 660</b>	<b>385</b>	<b>190</b>
Challuy	60	35	10	n.d.
Coulanges-lès-Nevers	110	50	15	10
Fourchambault	330	210	60	30
Garchizy	155	85	20	10
Pougues-les-Eaux	105	60	n.d.	n.d.
Sermoise-sur-Loire	80	50	15	10
Varennes-Vauzelles	425	230	50	40
<b>Unité urbaine de Nevers</b>	<b>3 310</b>	<b>2 025</b>	<b>470</b>	<b>255</b>
<b>Communauté d'agglomération de Nevers</b>	<b>3 945</b>	<b>2 410</b>	<b>575</b>	<b>300</b>
<b>Nièvre</b>	<b>11 310</b>	<b>6 530</b>	<b>1 535</b>	<b>970</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>88 620</b>	<b>48 450</b>	<b>11 645</b>	<b>6 650</b>

Source : ANPE 2007 et 2008.

n.d : résultat non disponible.

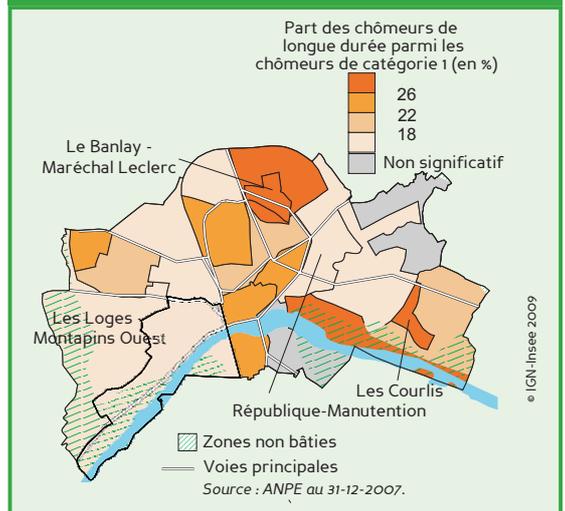
#### Définitions :

**Demandeurs d'emploi de catégorie 1** : personnes inscrites à l'ANPE, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

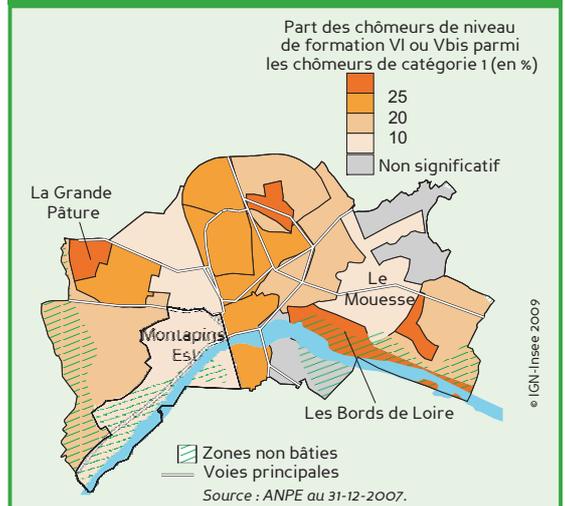
Le **niveau VI** est celui des élèves sortant du premier cycle du second degré et des formations professionnelles en un an (c'est-à-dire de toutes classes de cinquième, quatrième, CPA, CEP, CPPN, SES ou SEGPA). Le **niveau Vbis** est celui des élèves sortant des classes du second cycle court avant l'année terminale ou de troisième de collège (c'est-à-dire de toutes classes de troisième ou de première année de BEP ou de CAP).

Les niveaux VI et Vbis permettent de repérer les personnes « sans qualification ».

### Nevers : part des chômeurs de longue durée en 2006

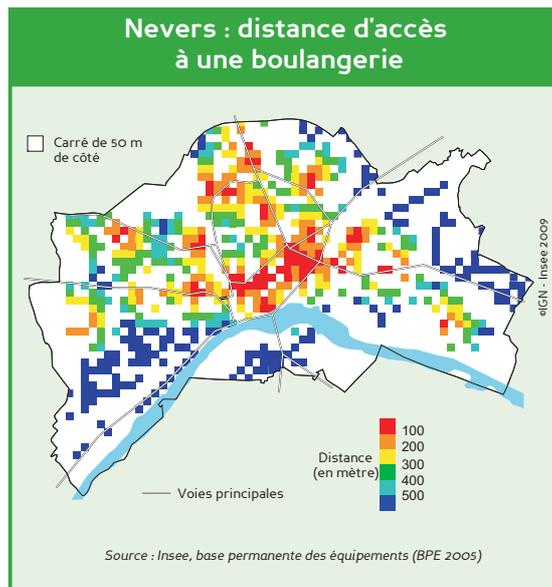


### Nevers : part des chômeurs sans qualification en 2007



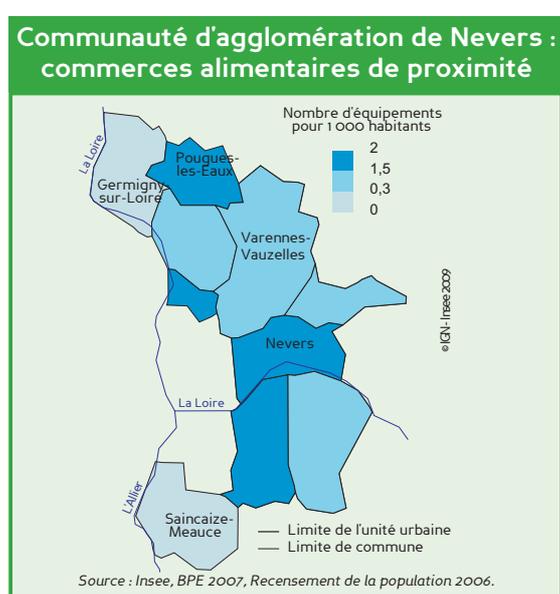
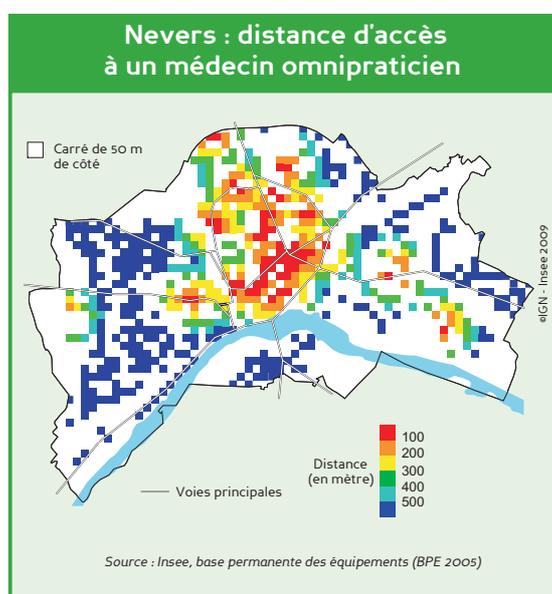
Les habitants de l'ADN bénéficient d'un niveau d'équipement en commerces et services de proximité équivalent à celui de la Nièvre soit 1,1 médecins généralistes ou 1,6 commerces alimentaires de proximité pour 1 000 habitants. Les communes les moins peuplées, Saincaize-Meauce et Germigny-sur-Loire ne disposent pas directement d'un petit commerce alimentaire ou d'un médecin généraliste. Pougues-les-Eaux a un bon taux d'équipement notamment pour les médecins généralistes et les coiffeurs. Pour 56 % des neversois, l'accès à une boulangerie se situe à moins de 300 m de leur domicile, soit moins de cinq minutes à pied. Mais 26 % d'entre eux doivent parcourir 500 mètres ou plus pour parvenir à cette catégorie

de commerce. C'est notamment le cas pour les habitants du sud-ouest de la commune (secteur des Montapins-Est) et de l'est (secteur de la Baratte). Les médecins généralistes sont majoritairement implantés au centre de Nevers et peu en périphérie. Les secteurs de La Grande Pâture, Les Montôts-Bas Montôts et Les Montapins-Est ne disposent pas de ce service à proximité. Les agences bancaires et postales sont concentrées au centre-ville et sont également présentes dans les quartiers plus périphériques. En revanche, les secteurs intermédiaires entre centre et périphérie n'en disposent pas à proximité. Ce service se situe à plus de 500 mètres pour 41 % de la population.

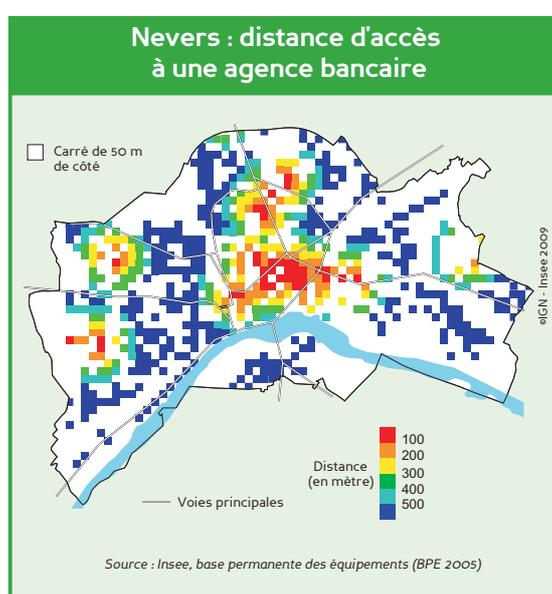


Nom de la zone	Nombre d'équipements pour 1 000 habitants			
	Commerce alimentaire de proximité	Médecin omnipraticien	Agence bancaire et postale	Coiffeur
<b>Principales communes de la communauté d'agglomération de Nevers</b>				
Nevers	1,9	1,3	0,9	1,6
Challuy	1,9	1,3	1,3	0,0
Coulanges-lès-Nevers	0,3	0,6	0,6	0,3
Fourchambault	1,9	1,3	1,1	1,1
Garchizy	0,5	0,5	0,3	0,5
Germigny-sur-Loire	0,0	0,0	0,0	0,0
Pougues-les-Eaux	2,0	1,6	1,2	2,0
Saincaize-Meauce	0,0	0,0	0,0	0,0
Sermoise-sur-Loire	1,2	0,6	0,0	0,0
Varennes-Vauzelles	0,8	0,6	0,7	0,6
<b>Unité urbaine de Nevers</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>
<b>Communauté d'agglomération de Nevers</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>
<b>Nièvre</b>	<b>1,7</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>1,6</b>	<b>1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>

Source : Insee, base permanente des équipements (BPE 2007)



**Définitions :**  
**Commerce alimentaire de proximité :** épiceries et supérettes (la surface de vente déclarée est inférieure à 400 m), les boulangeries et les boucheries-charcuteries.  
**Médecin omnipraticien :** médecin « généraliste », y compris non-spécialiste avec une compétence particulière (acupuncture, homéopathes, ...).  
**Boulangerie** avec ou sans pâtisserie, y compris les terminaux de cuisson et de vente sans fabrication de produits de boulangerie.  
**Limite :** les équipements des communes limitrophes ne sont pas pris en compte dans les cartes de distances.



## Communauté de l'auxerrois

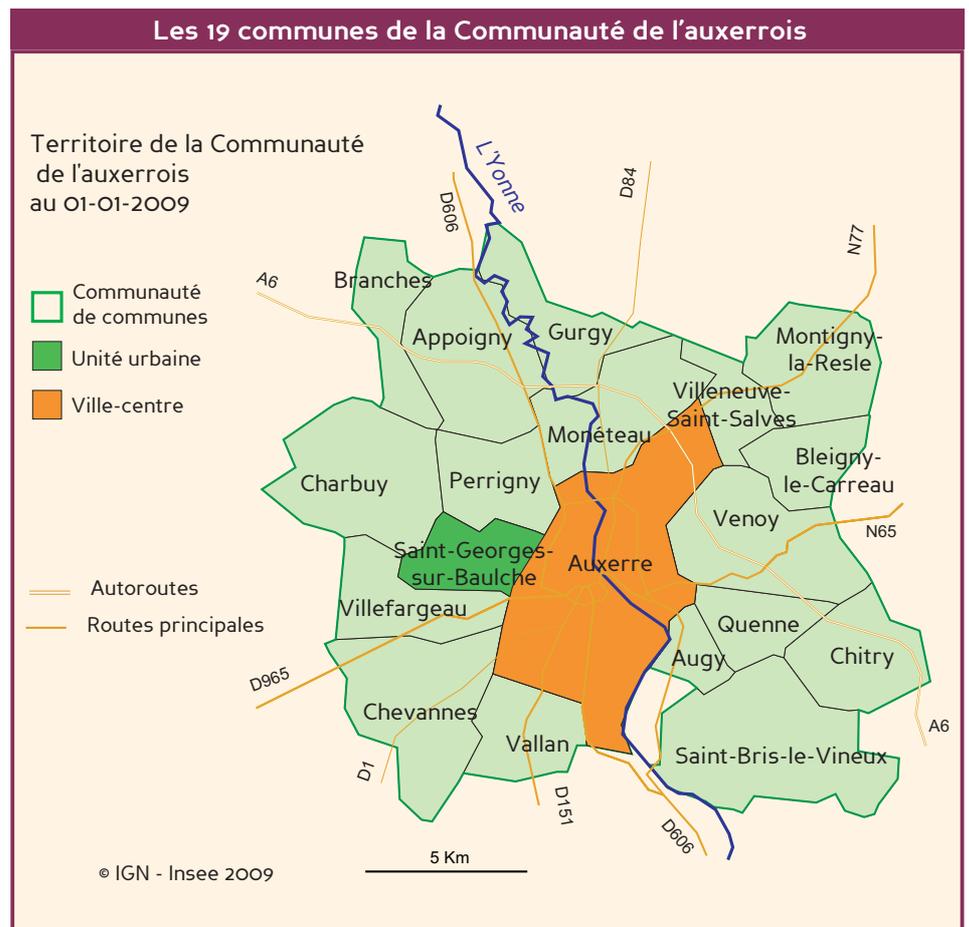
*La communauté de l'auxerrois regroupe 62 000 habitants (1), ce qui la situe en 5<sup>e</sup> position des groupements de communes à fiscalité propre de Bourgogne. Sa population est stable depuis 1999, grâce à l'excédent naturel qui compense le déficit migratoire. La ville d'Auxerre concentre les ménages les plus modestes et les plus fragiles économiquement. Ses quartiers se regroupent selon trois profils : les quartiers où les revenus sont élevés et l'habitat plutôt individuel, les quartiers où les revenus sont également élevés mais l'habitat davantage collectif et les quartiers où la population en situation de précarité économique est nombreuse.*

À u 1<sup>er</sup> janvier 2009, la communauté de communes de l'auxerrois regroupe 19 communes et 62 000 habitants soit 18 % de la population bourguignonne. Créée en 1994, sur la base du syndicat des communes de l'agglomération auxerroise, elle accueille en 2001, les communes de Quenne et d'Augy. En 2005, elle change de dénomination et devient la communauté de l'auxerrois. Elle s'étend sur 325 km<sup>2</sup> et associe des communes aux tailles et densités très diverses. Auxerre représente 60% de la population de cet ensemble.

### Stabilité du nombre d'habitants

Entre 1999 et 2006, le nombre d'habitants reste stable (-0,03 % par an), l'excédent naturel compensant le déficit migratoire. Les communes les plus dynamiques du point de vue démographique, sont de petites communes comme Bleigny-le-Carreau où la population progresse de 4,2 % par an grâce à un solde migratoire largement positif. À l'inverse, Monéteau perd le plus d'habitants (-1,1% en moyenne par an), l'excédent naturel ne suffisant pas à neutraliser le déficit migratoire. La population d'Auxerre diminue légèrement (-0,1%). Le déficit migratoire est important et l'excédent naturel ne permet pas de le compenser.

Dans le même temps, les résidences principales se développent (+1 % en moyenne par an sur l'ensemble du territoire) et dans quasiment toutes les communes, à l'exception de celle de Chitry.



(1) population des ménages hors communautés

À Bleigny-le-Carreau et Chevannes, le parc progresse de plus de 2 % par an. En 2006, les logements construits après 1999, représentent 4,5 % des résidences principales de la communauté de

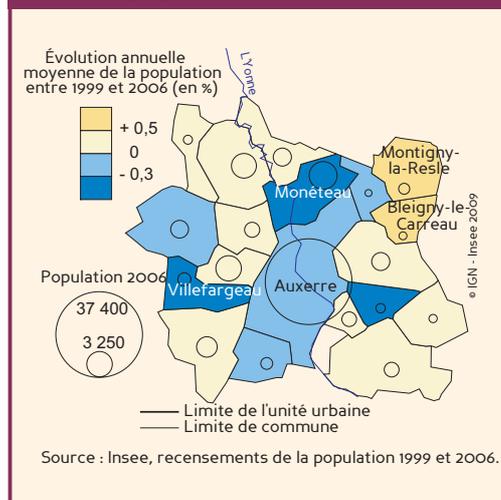
l'auxerrois. Les logements récents sont plus nombreux dans les communes de Bleigny-le-Carreau, Saint-Bris-le-Vineux et Chevannes (11 % du parc). À l'inverse, ils le sont moins à Auxerre (2,8 %).

Parmi les résidences principales, 57 % sont des maisons individuelles. Les logements collectifs ne sont majoritaires qu'à Auxerre. Dans les autres communes, le logement individuel domine largement et représente plus de 85 % des logements. Plus d'un ménage sur deux de la communauté de l'auxerrois est propriétaire de sa résidence principale. Ils le sont moins souvent dans la ville-centre tandis qu'à Bleigny-le-Carreau et Charbuy ils sont majoritaires (90 %).

## Un revenu médian supérieur à la moyenne régionale

La moitié des habitants de la communauté de l'auxerrois vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation supérieur à 17 900 euros. Ce revenu médian dépasse de 1 000 euros celui de l'Yonne et de 900 euros celui de la Bourgogne. Les communes les plus riches se situent à l'ouest d'Auxerre, comme Saint-Georges-sur-Baulche (22 700 euros) et Perrigny (21 700 euros). À l'inverse, le revenu médian est plus faible à Auxerre et Bleigny-le-Carreau (respectivement 16 300 et 17 000 euros). Les communes aux revenus élevés sont aussi celles où vivent le plus de cadres. Ainsi, 19 % des salariés vivant à Saint-Georges-sur-Baulche ont un emploi de cadre; ou de chef d'entreprise; ils sont 15 % à Perrigny alors que ce n'est le cas que pour 10 % des salariés résidants sur le territoire de la communauté de l'auxerrois.

## Communauté de l'auxerrois : évolution de la population des communes

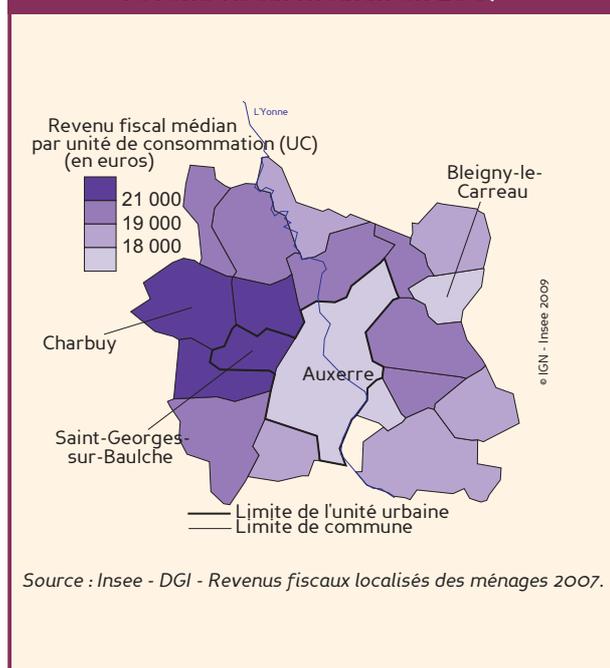


## Plus de dépendance financière aux prestations de la Caf à Auxerre

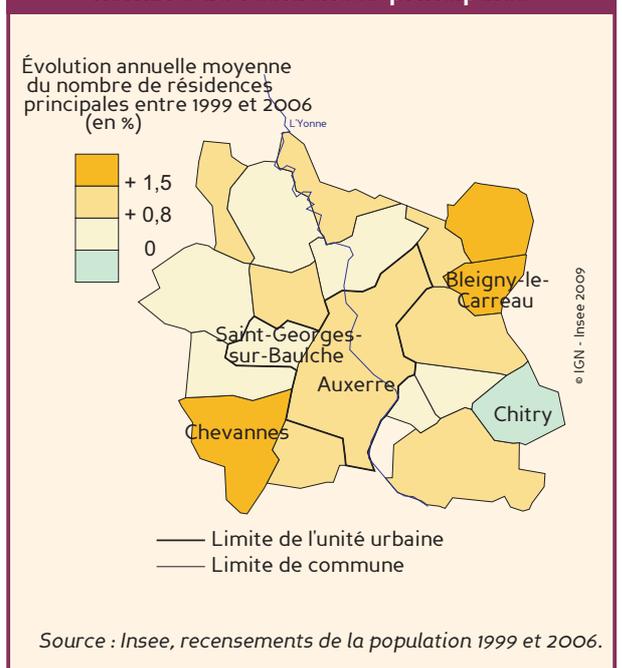
Les bénéficiaires d'allocations versées par la Caf sont plus fréquents dans la communauté de l'auxerrois qu'au niveau départemental et régional. C'est surtout Auxerre qui concentre les allocataires : 75 % des allocataires de la communauté de l'auxerrois y résident alors que la commune regroupe 60 % des habitants. Le nombre de personnes couvertes par la Caf est également le plus élevé à Auxerre (51 % de la population) tandis qu'à Chitry, il est seulement de 30 %. Parmi les bénéficiaires,

19 % sont concernés par le versement d'un minimum social, contre 14 % au niveau départemental et 12 % au niveau régional. Ce taux varie de moins de 1 % à Bleigny-le-Carreau à 26 % à Auxerre. Dans la ville-centre, 11 % des personnes couvertes par la Caf sont dites dépendantes financièrement, leur revenu étant constitué à 80 % ou plus des prestations versées par la Caf. Les personnes dépendantes financièrement sont très peu présentes dans les autres communes (moins de 5 %) de la communauté de l'auxerrois.

## Communauté de l'auxerrois : revenu fiscal médian en 2007



## Communauté de l'auxerrois : évolution du nombre de résidences principales



## Synthèse Communauté de l'auxerrois

La commune d'Auxerre est constituée de 16 quartiers d'habitat (IRIS) et de quatre quartiers d'activité. Parmi les 16 quartiers d'habitat, trois groupes peuvent être distingués : des quartiers aux revenus élevés où l'habitat de type individuel domine, des quartiers aux revenus élevés où l'habitat collectif est important et enfin des quartiers où la précarité est plus importante.

### Des quartiers d'habitat individuel aux revenus élevés

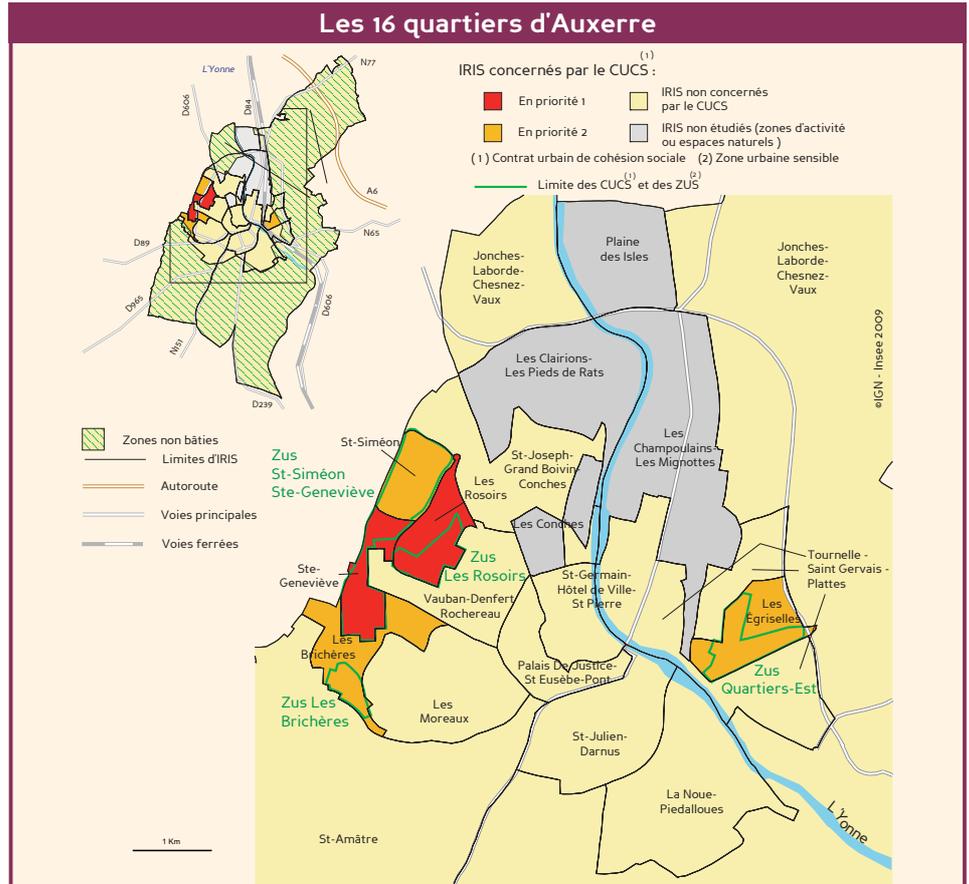
Les quatre quartiers **Saint-Amatre, Saint-Joseph-Grand Boivin-Conches, Jonches-Laborde-Chesnez-Vaux, La Noue Piedalloue** composent un premier groupe qui se caractérise par un habitat de type individuel et des revenus assez élevés. Ces quartiers se situent plutôt en limite de commune. Ils regroupent 24 % de la population auxerroise soit 8 000 personnes.

Les ménages y sont en moyenne plus aisés : la moitié des personnes vit dans un ménage déclarant un revenu par unité de consommation supérieur à 19 100 euros soit 3 300 euros de plus que celui de la commune. Cette différence s'explique par une plus forte présence de catégories sociales aisées : 35 % des salariés occupent un poste de cadre ou de profession intermédiaire contre 28 % à Auxerre.

Ces quartiers sont moins touchés par la précarité : les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire sont moins fréquents (3,6 % de la population contre 14 %). Il en est de même pour les personnes couvertes par un minimum social (12 % contre 26 % à Auxerre). Le taux de couverture de la Caf, de 41 %, est moins élevé que celui de la commune, l'allocation-logement concerne moins de foyers. L'habitat est majoritairement composé de logements individuels (75 % du parc). De plus, 63 % des ménages sont propriétaires de leur logement, ce qui est nettement supérieur à la moyenne communale (40 %).

### Des quartiers d'habitat collectif et aisés

**Saint-Germain-Hôtel de ville-Saint-Pierre, Palais de Justice-Saint-Eusèbe-Pont, Saint-Julien-Darnus, Vauban-Denfert Rochereau et Les Moreaux** forment un groupe de cinq quartiers aux revenus plutôt élevés où le logement collectif domine. Ils se situent tous au centre de la commune, 11 800 personnes y vivent soit 35 % de la population de la commune.

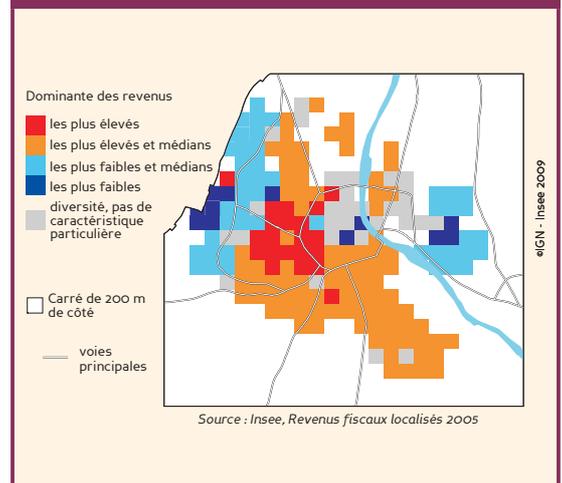


Le revenu médian des ménages de ces quartiers atteint 18 800 euros, il dépasse de 3 000 euros celui de l'ensemble de la commune. Les catégories sociales les mieux rémunérées y résident plus fréquemment, notamment les cadres et chefs d'entreprises salariés qui représentent 14 % des salariés alors qu'ils sont 9 % sur l'ensemble de la commune. Les professions libérales et les commerçants sont également plus présents comme l'atteste la plus forte proportion de leur revenu provenant des bénéfices (11 % contre 7 % pour l'ensemble de la commune).

Les habitants de ces quartiers connaissent moins de situations de précarité. Comme dans le premier groupe, le taux de couverture de la CAF se situe à 41 %. Mais l'allocation-logement est versée à plus de ménages et il y a moins d'enfants parmi les personnes couvertes.

Les résidences principales sont majoritairement en immeubles collectifs, à 59 %, comme au niveau de l'ensemble de la commune. Davantage de

### Auxerre : disparité des revenus



#### Définitions :

**Irises :** Dans cette étude, les quartiers sont les IRIS 2000 (îlots Regroupés pour l'Information Statistique) c'est à dire un ensemble d'îlots (pâtés de maisons) contigus respectant le découpage communal ou arrondissement municipal et comptant au moins 2 000 habitants en 1990.

**Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)** succèdent (en 2007) aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés reconnus comme prioritaires. Ces nouveaux contrats impliquent une redéfinition de la géographie prioritaire.

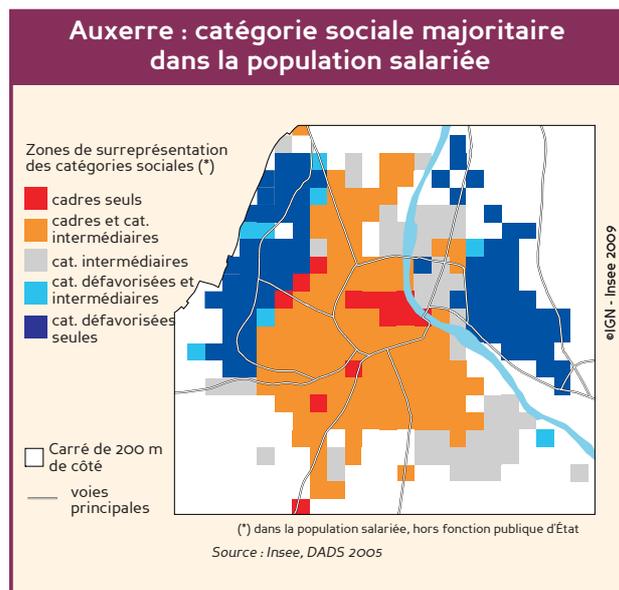
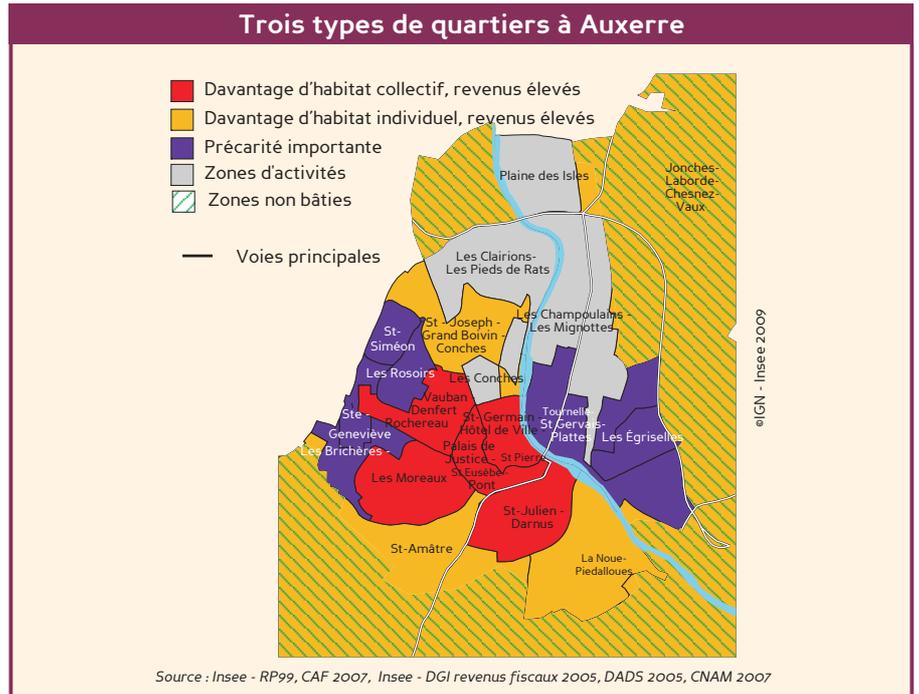
ménages vivent dans un logement dont ils sont propriétaires (43 % contre 40 % pour l'ensemble des quartiers).

Les jeunes de moins de 18 ans sont moins présents dans ces quartiers (15 %) que sur le reste de la commune (20 %).

## Des quartiers où la précarité est importante

Six quartiers forment un ensemble où la situation est moins favorable : **Les Égriselles, Sainte-Geneviève, Les Rosoires, Tournelle-Saint-Gervais-Plattes, Saint-Siméon, et Les Brichères**. Tous sont concernés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) à l'exception de Tournelle-Saint-Gervais-Plattes. Ils regroupent 13 400 personnes soit 40 % de la population auxerroise. Ces quartiers concentrent une population plus jeune (un quart de la population a moins de 18 ans) et des ménages plus fragiles économiquement. Le revenu fiscal médian s'établit à 11 200 euros par unité de consommation, il est inférieur de 4 600 euros à celui d'Auxerre. Ce faible montant s'explique par une plus forte présence d'ouvriers (46 % contre 34 % pour l'ensemble des quartiers). L'habitat est majoritairement de type collectif (78 % contre 59 % à Auxerre), de même que l'habitat social.

Les habitants couverts par une prestation de la CAF sont plus nombreux, 61 % contre 49 %. Parmi ceux-ci, un quart est concerné par l'un des minima sociaux (AAH, RMI, API), cette proportion est deux fois plus élevée que dans les deux autres groupes de quartiers. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire sont également plus nombreux dans ces quartiers que sur le reste de la commune, 17 % contre 14 %. Dans cet ensemble, les quartiers Sainte-Geneviève, Les Rosoires et Les Egriselles sont plus marqués par les difficultés. Le revenu médian est inférieur à 10 000 euros et un tiers des personnes couvertes par la CAF touche l'un des minima.



### Indicateurs de niveau de vie selon les types de quartiers

Type de quartier	Population des ménages fiscaux en 2006		Part des pensions et retraites dans le revenu fiscal des ménages en 2006 (%)	Revenu fiscal médian par UC en 2006 (en euros)	Taux de couverture CAF en 2007 (1) (%)	Part de bénéficiaires de la CMUC en 2007 (%)	Part de cadres et chefs d'entreprises salariés en 2006 (2) (%)
	Nombre	%					
Davantage d'habitat individuel, revenus élevés	7 966	23,5	27,0	19 100	40,6	3,6	9,8
Davantage d'habitat collectif, revenus élevés	11 831	35,0	25,7	18 800	40,6	6,8	13,8
Précarité importante	13 413	39,6	29,0	11 200	61,1	17,5	3,7
<b>Auxerre (3)</b>	<b>33 842</b>	<b>100,0</b>	<b>26,9</b>	<b>15 800</b>	<b>49,5</b>	<b>14,3</b>	<b>8,8</b>

(1) Nombre de personnes couvertes par les prestations CAF en 2007 / population des ménages fiscaux en 2006.

(2) Nombre de cadres salariés/nombre de salariés (Hors fonction publique d'État).

(3) ensemble des iris d'Auxerre y compris les iris d'activité.

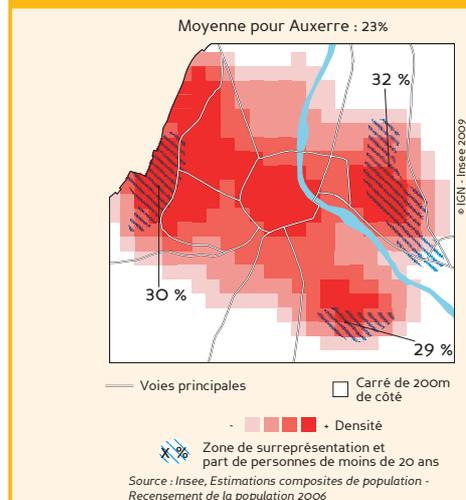
Source : Insee - DGI, revenus fiscaux 2006 - CAF 2007 - CNAM 2007, DADS 2006.

## Population

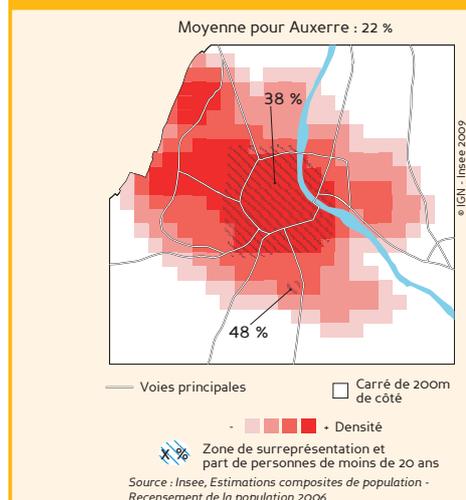
Les ménages de la communauté de l'auxerrois regroupe 62 000 personnes en 2006, soit 18 % de la population icaunaise. Six habitants sur dix vivent à Auxerre. Seules trois autres communes dépassent 3 000 habitants : Monéteau, Saint-Georges-sur-Baulche et Appoigny. La commune d'Augy est la plus jeune de ce territoire avec 29 % de moins de 20 ans (contre 23 % pour l'ensemble). À Auxerre, les jeunes sont plus présents dans l'est de la commune, notamment dans les quartiers des Égriselles, de Tournelle-St Gervais-Plattes et au sud du quartier Piedalloues ainsi qu'à

l'ouest de la commune. Un dixième de la population a plus de 75 ans. Ces personnes âgées sont plus présentes à Saint-Bris-le-Vineux (16 %) qu'à Quenne (4 %). Peu d'habitants vivent seuls à Charbuy (5 % contre 14 % dans l'ensemble). À Auxerre, 22 % des personnes vivent seules, elles habitent plus fréquemment le centre de la ville. Un tiers des personnes âgées de 15 ans et plus, de la communauté de l'auxerrois détient un baccalauréat ou un diplôme supérieur. Les diplômés de ces niveaux sont plus fréquents à Perrigny (40 %) et moins à Monéteau (28 %). À Auxerre, ils sont plus nombreux dans le centre-ville.

### Auxerre : moins de 20 ans



### Auxerre : personnes seules



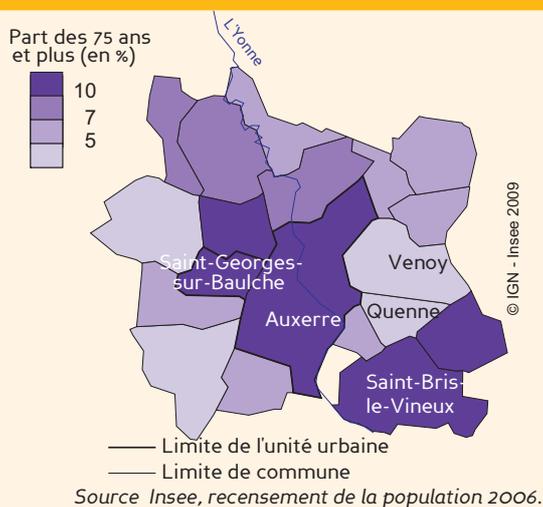
### Population des ménages en 2006

Nom de la zone	Nombre d'habitants	Moins de 20 ans (%)	Baccalauréat ou supérieur* (%)	Personnes seules (%)
<b>Principales communes de la Communauté de l'auxerrois</b>				
<b>Auxerre</b>	<b>37 419</b>	<b>22,9</b>	<b>33,1</b>	<b>21,7</b>
Appoigny	3 091	23,8	29,7	10,2
Augy	1 084	28,8	28,3	10,8
Charbuy	1 596	27,3	38,5	5,1
Chevannes	2 120	25,3	34,5	7,0
Gurgy	1 649	27,0	31,1	9,1
Monéteau	3 898	20,7	27,6	10,3
Perrigny	1 151	21,0	40,2	9,2
Saint-Bris-le-Vineux	1 095	20,9	30,6	12,1
Saint-Georges-sur-Baulche	3 248	19,2	39,9	11,5
Venoy	1 641	26,9	35,7	7,6
<b>Unité urbaine d'Auxerre</b>	<b>40 667</b>	<b>22,7</b>	<b>33,6</b>	<b>19,8</b>
<b>Communauté de l'auxerrois</b>	<b>61 932</b>	<b>23,2</b>	<b>33,2</b>	<b>14,0</b>
<b>Yonne</b>	<b>340 091</b>	<b>23,9</b>	<b>27,3</b>	<b>13,8</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>1 628 837</b>	<b>23,2</b>	<b>30,9</b>	<b>15,1</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006.

\* parmi les 15 ans et plus

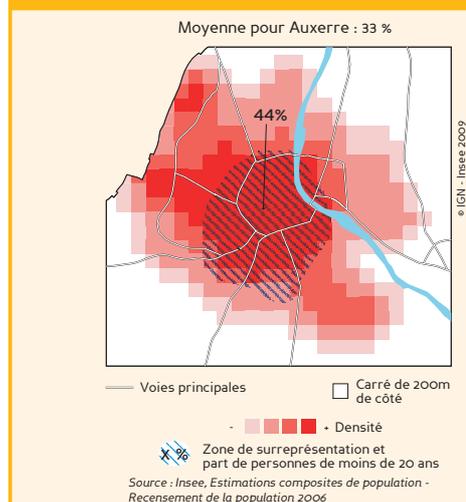
### Communauté de l'auxerrois : personnes de 75 ans et plus



### Note de lecture des cartes carroyées :

Les données sont issues en partie des données du recensement de la population de 2006. Elles portent sur la population des ménages : elles excluent la population des communautés (maisons de retraites, cités universitaires, casernes...). Ces données sont géolocalisées sur une grille de carreaux de 200 m de côté. Elles sont lissées, l'information du carreau est répartie sur son voisinage afin de faire ressortir les zones homogènes.

### Auxerre : diplômés du bac et de l'enseignement supérieur

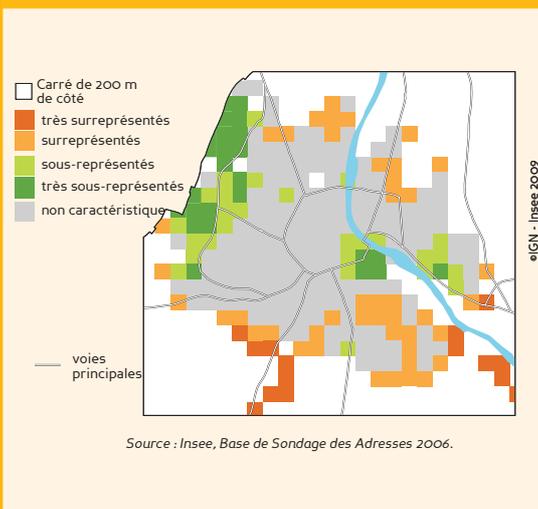


Parmi les 27 700 résidences principales comptabilisées en 2006 sur le territoire de la communauté de l'auxerrois, 64 % sont situées dans la ville-centre. L'habitat individuel est majoritaire dans toutes les communes sauf à Auxerre. Les logements construits depuis 1999 (4,5 % du parc) sont moins fréquents qu'au niveau départemental et régional. Néanmoins, dans les communes de Bleigny-le-Carreau, Perrigny, St-Bris-le-Vineux et Chevannes, les logements récents constituent plus de 10 % du parc. Les ménages propriétaires de leur logement sont majoritaires dans

toutes les communes (plus de 72 %), sauf à Auxerre, où ils représentent seulement 40 %.

Au sein d'Auxerre, l'habitat collectif est davantage présent. Des ensembles homogènes d'habitat collectif et social caractérisent les secteurs correspondant aux quartiers CUCS : Saint-Siméon, Sainte-Geneviève, Les Rosoirs, Les Brichères à l'ouest de la commune ainsi que Les Égriselles à l'est. Les logements individuels sont plus surreprésentés en périphérie, au sud et au nord de la commune.

Auxerre : logements individuels

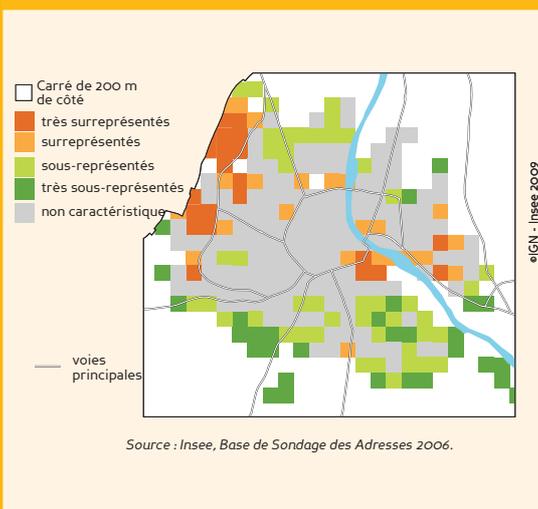


Résidences principales en 2006

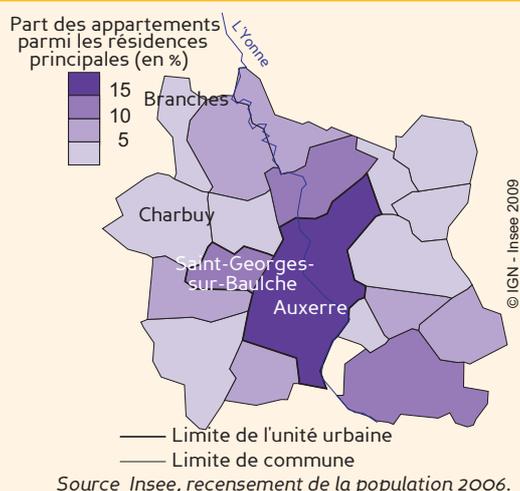
Nom de la zone	Nombre	Part des propriétaires (%)	En immeubles collectifs (%)	Construites après 1999 (%)
<b>Principales communes de la Communauté de l'auxerrois</b>				
Auxerre	17 752	40,1	62,3	2,8
Appoigny	1 249	74,1	5,4	7,8
Augy	422	76,5	4,0	8,2
Charbuy	587	91,9	0,9	5,0
Chevannes	841	84,0	3,6	10,3
Gurgy	650	76,5	5,5	8,6
Monéteau	1 661	73,4	13,8	5,5
Perrigny	468	84,3	3,6	11,2
Saint-Bris-le-Vineux	437	76,1	11,4	11,1
Saint-Georges-sur-Baulche	1 427	76,6	15,5	7,8
Vallan	303	79,1	9,3	8,9
Venoy	626	88,0	1,6	7,0
Villefargeau	337	82,2	5,3	4,2
<b>Unité urbaine d'Auxerre</b>	<b>19 180</b>	<b>42,8</b>	<b>58,8</b>	<b>3,2</b>
<b>Communauté de l'auxerrois</b>	<b>27 721</b>	<b>54,1</b>	<b>42,6</b>	<b>4,5</b>
<b>Yonne</b>	<b>145 112</b>	<b>67,0</b>	<b>23,5</b>	<b>5,6</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>715 209</b>	<b>62,8</b>	<b>33,3</b>	<b>6,3</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006.

Auxerre : logements collectifs



Communauté de l'auxerrois : part des appartements



Définitions :

**Résidence principale :** logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année.

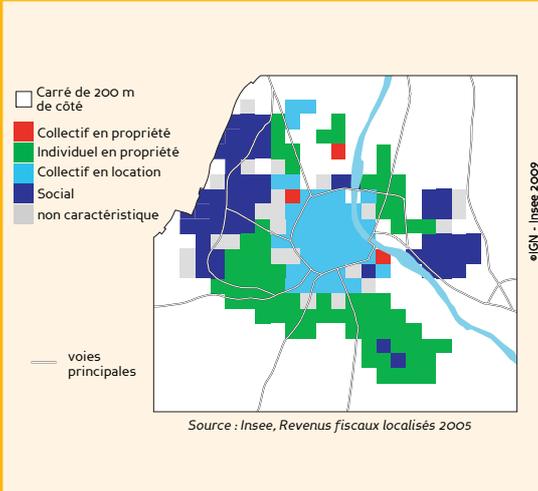
**Appartement :** logement dans un immeuble collectif (bâtiment d'au moins deux logements).

**En propriété :** logement occupé par un ménage (fiscal) propriétaire.

**En location :** logement occupé par un ménage (fiscal) locataire.

**Social :** logement locatif conventionné ou non, géré par un organisme HLM ou agréé occupé par un ménage (fiscal).

Auxerre : catégorie de logement majoritaire



## Revenus fiscaux

En 2007, la moitié de la population de la communauté de l'auxerrois vit dans un ménage déclarant un revenu fiscal par unité de consommation inférieur à 17 900 euros. Ce revenu médian dépasse de 1 000 euros celui de l'Yonne et de 900 euros celui de la Bourgogne. Les communes les plus riches se situent à l'ouest d'Auxerre comme Saint-Georges-sur-Baulche (22 700 euros). Il est le plus faible à Auxerre (16 300 euros).

Dans la ville-centre, les revenus de la population auxerroise sont plus dispersés : en 2006, les 10 % de ménages les plus riches ont déclaré des revenus 6,4 fois plus importants que ceux des 10 % de ménages les plus modestes. Ce rapport est de 3,6 pour l'ensemble des autres communes.

Les ménages des quartiers concernés par le CUCS ont les revenus les plus faibles : ainsi, le revenu médian 2006 est seulement de 7 900 euros

dans le quartier Sainte-Geneviève et de 8 700 euros aux Égriselles tandis qu'il s'élève à 20 700 euros dans le quartier Les Moreaux et à 20 900 euros à Vauban - Denfert Rochereau.

Les pensions et retraites représentent 27 % du revenu déclaré par les ménages de la communauté de l'auxerrois et parmi ceux-ci, 36,2 % sont non imposés contre 40 % pour l'Yonne et la Bourgogne. En 2006, ce taux de 40 % à Auxerre, varie de 27 % dans le quartier Vauban - Denfert Rochereau à 64 % dans celui de Sainte-Geneviève.

À Auxerre, 43 % du revenu déclaré par les ménages du quartier Les Brichères sont issus des pensions et retraites contre seulement 15 % par ceux de St-Germain-Hôtel de Ville-St Pierre.

### Les revenus fiscaux des ménages en 2006 et 2007

Nom de la zone	Revenu fiscal par UC (€)			Part des ménages non imposés (%)
	1 <sup>er</sup> quartile	Revenu médian	3 <sup>e</sup> quartile	
<b>En 2006</b>				
<b>Auxerre</b>	<b>9 900</b>	<b>15 800</b>	<b>22 800</b>	<b>39,6</b>
<b>dont :</b>				
Jonches - Laborde - Chesnez - Vaux	14 700	19 400	27 200	24,8
<b>Les Brichères</b>	<b>8 200</b>	<b>13 100</b>	<b>19 100</b>	<b>52,8</b>
<b>Les Égriselles</b>	<b>4 300</b>	<b>8 700</b>	<b>13 000</b>	<b>n.d</b>
Les Moreaux	14 900	20 700	30 700	30,4
<b>Les Rosoirs</b>	<b>4 800</b>	<b>9 800</b>	<b>15 400</b>	<b>60,3</b>
Palais de Justice - Saint Eusèbe - Pont	12 500	17 900	25 900	36,4
Saint-Amâtre	13 900	19 800	27 100	32,4
Saint-Germain - Hôtel de ville - Saint Pierre	11 000	17 200	26 000	36,0
Saint-Joseph - Grand Boivin - Conches	14 300	19 100	26 000	29,3
Saint-Julien - Darnus	12 700	17 900	24 500	34,4
<b>Saint-Siméon</b>	<b>7 700</b>	<b>12 400</b>	<b>16 600</b>	<b>48,7</b>
<b>Sainte-Geneviève</b>	<b>4 500</b>	<b>7 900</b>	<b>12 600</b>	<b>64,1</b>
Tournelle - Saint Gervais - Plattes	9 600	14 100	20 200	41,9
Vauban - Denfert Rochereau	15 300	20 900	28 900	26,9
<b>En 2007</b>				
<b>Principales communes de la Communauté de l'auxerrois</b>				
Appoigny	13 500	19 200	25 600	30,9
Auxerre	10 000	16 300	23 400	40,3
Monéteau	14 100	19 400	25 300	30,7
Saint-Georges-sur-Baulche	16 800	22 700	31 700	26,9
<b>Unité urbaine d'Auxerre</b>	<b>10 500</b>	<b>16 900</b>	<b>24 200</b>	<b>39,2</b>
<b>Communauté de l'auxerrois</b>	<b>12 000</b>	<b>17 900</b>	<b>25 000</b>	<b>36,2</b>
<b>Yonne</b>	<b>11 600</b>	<b>16 900</b>	<b>23 100</b>	<b>40,0</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>11 800</b>	<b>17 000</b>	<b>23 400</b>	<b>40,1</b>

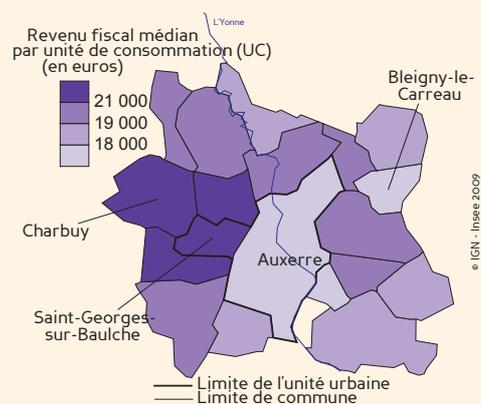
Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux des ménages 2006 et 2007.

n.d = résultat non disponible

#### Note de lecture :

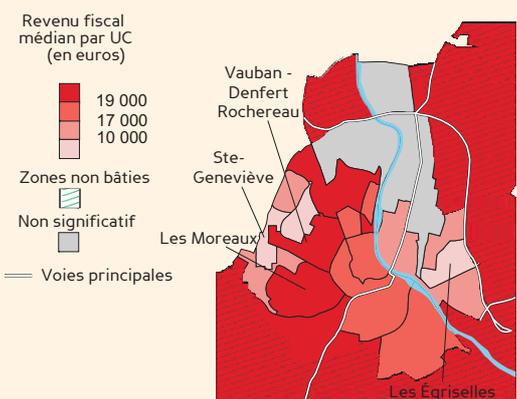
Au titre de l'année 2007, un quart des ménages fiscaux d'Auxerre a déclaré un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 10 000 € (1<sup>er</sup> quartile), la moitié un revenu de 16 300 € (revenu médian), et les trois quarts un revenu inférieur à 23 400 € (3<sup>e</sup> quartile).

### Communauté de l'auxerrois : revenu fiscal médian 2007



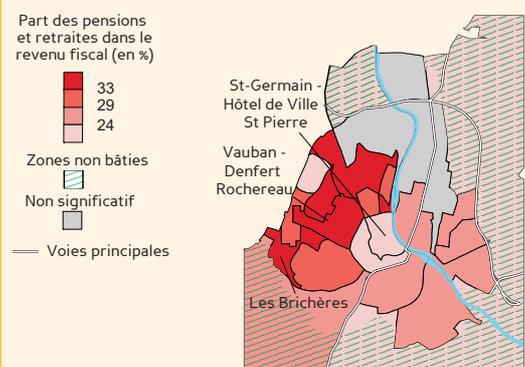
Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2007.

### Auxerre : revenu fiscal médian en 2006



Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2006

### Auxerre : part des pensions et des retraites dans le revenu fiscal en 2006

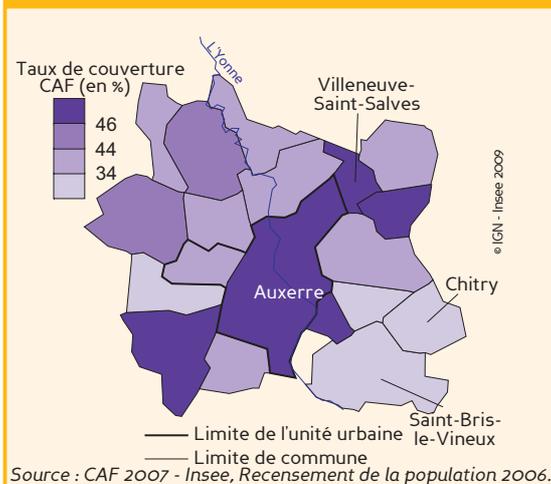


Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2006.

**E**n 2007, 11 700 foyers de la communauté de l'auxerrois bénéficient de prestations versées par la Caf. Ces foyers totalisent 28 700 personnes (conjoints et personnes à charge compris), soit un taux de couverture de 46 %. À Chitry, 30 % des habitants touchent des allocations de la Caf contre 51 % à Auxerre. Dans quatre des cinq quartiers d'Auxerre concernés par le CUCS, le taux de couverture dépasse 60 %. Il est le plus important aux Égriselles (73 %). À l'opposé, les bénéficiaires des prestations Caf sont nettement moins fréquents à Vauban-Denfert Rochereau et à St-Joseph-Grand Boivin-Conches (moins de 36 %).

Parmi les personnes couvertes par la CAF, les enfants sont davantage présents dans les communes périurbaines comme à Bleigny-le-Carreau, Charbuy et dans le quartier La Noue-Piedalloues d'Auxerre, où ils comptent pour plus de 48 % des personnes couvertes. Dans le quartier de Saint-Amâtre, ils représentent seulement 29 %.

Près de 8 % des personnes couvertes, dépendent financièrement à plus de 80 % des prestations de la CAF. Elles sont concentrées à Auxerre, notamment aux Rosoirs où cette dépendance financière concerne 20 % des personnes couvertes.

**Communauté de l'auxerrois : taux de couverture de la CAF en 2007**

**Les allocataires CAF en 2007**

Nom de la zone	Nombre d'allocataires	Personnes couvertes		
		Nombre	dont enfants (%)	Indicateur de dépendance financière (%)
<b>Auxerre</b>	<b>8 712</b>	<b>19 061</b>	<b>37,6</b>	<b>10,6</b>
<b>dont :</b>				
Jonches-Laborde-Chesnez - Vaux	286	836	44,4	6,9
La Noue-Piedalloues	330	1 036	48,1	3,1
<b>Les Brichères</b>	<b>287</b>	<b>630</b>	<b>38,3</b>	<b>8,1</b>
<b>Les Égriselles</b>	<b>365</b>	<b>937</b>	<b>44,2</b>	<b>17,0</b>
Les Moreaux	389	931	40,5	5,9
<b>Les Rosoirs</b>	<b>410</b>	<b>839</b>	<b>37,4</b>	<b>19,8</b>
Palais De Justice - Saint Eusèbe-Pont	610	1 171	32,5	7,1
Saint-Amâtre	471	847	28,8	5,0
<b>Sainte-Geneviève</b>	<b>808</b>	<b>2 135</b>	<b>41,9</b>	<b>14,1</b>
Saint-Germain-Hotel De Ville-Saint Pierre	551	1 034	31,3	8,4
Saint-Joseph-Grand Boivin-Conches	184	517	42,6	1,5
Saint-Julien-Darnus	509	1 064	35,7	4,0
<b>Saint-Siméon</b>	<b>780</b>	<b>1 783</b>	<b>40,8</b>	<b>9,5</b>
Tournelle-Saint Gervais-Plattes	760	1 871	38,2	7,7
Vauban-Denfert Rochereau	247	603	41,8	3,0
<b>Principales communes de la Communauté de l'auxerrois</b>				
Appoigny	413	1 362	46,8	3,0
Augy	151	508	48,2	3,0
Charbuy	193	718	49,4	1,3
Chevannes	290	995	48,9	0,6
Gurgy	201	676	48,1	1,8
Monéteau	462	1 329	43,4	1,7
Perrigny	121	394	47,5	1,5
Saint-Bris-le-Vineux	120	357	42,6	3,6
Saint-Georges-sur-Baulche	372	1 130	46,4	2,5
Venoy	203	680	47,9	0,9
<b>Unité urbaine d'Auxerre</b>	<b>9 084</b>	<b>20 191</b>	<b>38,1</b>	<b>10,2</b>
<b>Communauté de l'auxerrois</b>	<b>11 697</b>	<b>28 727</b>	<b>40,7</b>	<b>7,7</b>
<b>Yonne</b>	<b>51 716</b>	<b>147 028</b>	<b>41,4</b>	<b>6,1</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>255 454</b>	<b>691 446</b>	<b>41,8</b>	<b>5,3</b>

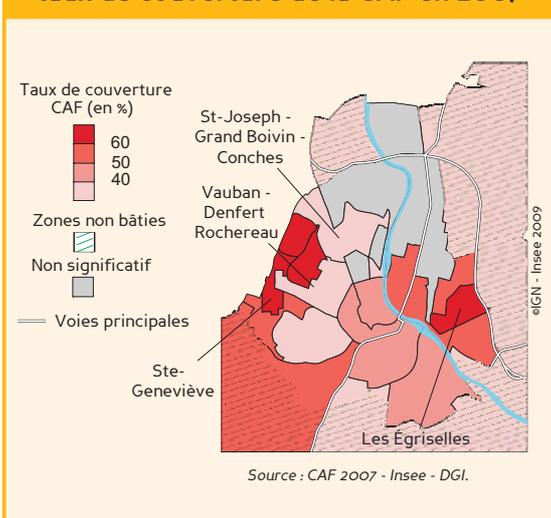
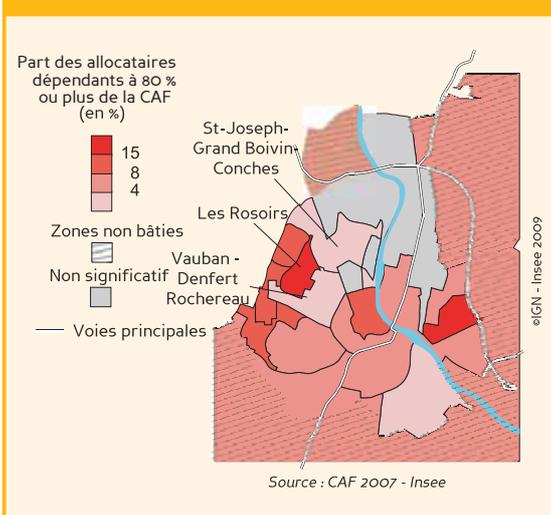
Source : CAF 2007 - Insee.

**Définitions :**

**Personnes couvertes :** ensemble des allocataires CAF et de leurs ayants droit.

**Taux de couverture :** pour les Iris : nombre de personnes couvertes en 2007 / nombre de personnes des ménages fiscaux 2006. Pour les communes : nombre de personnes couvertes en 2007 / population au RP 2006.

**Indicateur de dépendance financière :** part des personnes couvertes dont le revenu dépend à 80 % ou plus de ces prestations.

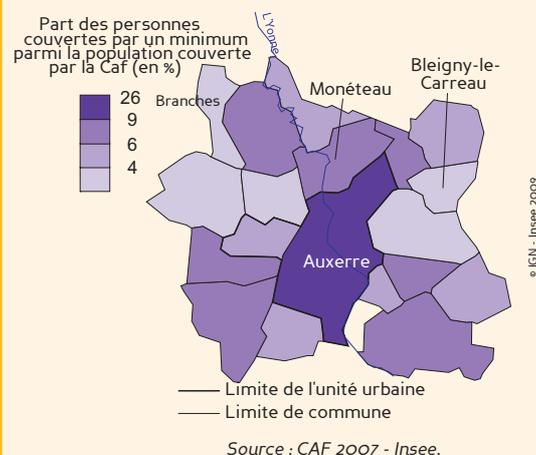
**Auxerre : taux de couverture de la CAF en 2007**

**Auxerre : dépendance financière aux allocations en 2007**


## Allocations CAF - CMUC

En 2007, 28 700 personnes de la communauté de l'Auxerrois sont couvertes par la Caf. Parmi elles, 19 % bénéficient d'au moins un des minima sociaux versés par la Caf (AAH, RMI ou API) accordés sur critères de ressources. Ces bénéficiaires sont plus fréquents qu'au niveau départemental (14 %) et régional (12 %) et résident majoritairement à Auxerre où ils représentent 26 % des personnes couvertes. Dans les autres communes, ce taux varie de 3 % à 9 %. Dans le quartier des Rosoires, 36 % des personnes couvertes perçoivent un minimum social contre moins de 8 % dans les quartiers Vauban - Denfert Rochereau et Saint-Joseph-Grand Boivin-Conches. L'allocation-logement est perçue par

48 % des habitants de la communauté de l'Auxerrois couverts par la Caf. C'est nettement plus faible à Charbuy (14 %) et plus fort à Auxerre (60 %). Dans le quartier de Sainte-Geneviève, 87 % des habitants couverts touchent l'allocation-logement, ils sont 21 % à Saint-Joseph-Grand Boivin-Conches. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) sont plus nombreux dans les quartiers des Rosoires, de Sainte-Geneviève et des Égriselles (plus de 20 % des habitants). À l'opposé, ils sont moins de 2 % dans le quartier Saint-Joseph-Grand Boivin-Conches.

### Communauté de l'auxerrois : minima sociaux en 2007



### Les personnes couvertes par la CAF en 2007

Nom de la zone	Nombre	dont percevant	
		un minimum social (%)	L'allocation logement (%)
<b>Auxerre</b>	<b>19 061</b>	<b>26,1</b>	<b>60,1</b>
dont :			
Jonches-Laborde-Chesnez-Vaux	836	12,0	26,0
La Noue-Piedalloues	1 036	9,4	41,4
<b>Les Brichères</b>	<b>630</b>	<b>17,8</b>	<b>74,4</b>
<b>Les Égriselles</b>	<b>937</b>	<b>32,6</b>	<b>78,0</b>
Les Moreaux	931	14,3	37,4
<b>Les Rosoires</b>	<b>839</b>	<b>35,8</b>	<b>77,6</b>
Palais De Justice-Saint Eusèbe-Pont	1 171	14,8	56,0
Saint-Amâtre	847	19,6	54,1
<b>Sainte-Geneviève</b>	<b>2 135</b>	<b>30,3</b>	<b>86,6</b>
Saint-Germain-Hotel De Ville-Saint Pierre	1 034	14,9	58,3
Saint-Joseph-Grand Boivin-Conches	517	7,7	21,1
Saint-Julien-Darnus	1 064	10,8	49,5
<b>Saint-Siméon</b>	<b>1 783</b>	<b>18,1</b>	<b>75,5</b>
Tournelle-Saint Gervais-Plattes	1 871	20,1	56,7
Vauban-Denfert Rochereau	603	7,5	34,8
<b>Principales communes de la Communauté de l'auxerrois</b>			
Appoigny	1 362	7,2	27,2
Augy	508	4,3	26,6
Charbuy	718	3,3	14,1
Chevannes	995	6,4	23,2
Gurgy	676	4,9	26,8
Monéteau	1 329	8,2	34,2
Perrigny	394	3,6	15,5
Saint-Bris-le-Vineux	357	7,6	22,1
Saint-Georges-sur-Baulche	1 130	5,7	22,2
Venoy	680	3,5	21,6
<b>Unité urbaine d'Auxerre</b>	<b>20 191</b>	<b>24,9</b>	<b>58,0</b>
<b>Communauté de l'auxerrois</b>	<b>28 727</b>	<b>19,3</b>	<b>48,1</b>
<b>Yonne</b>	<b>147 028</b>	<b>14,1</b>	<b>41,1</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>691 446</b>	<b>12,1</b>	<b>42,1</b>

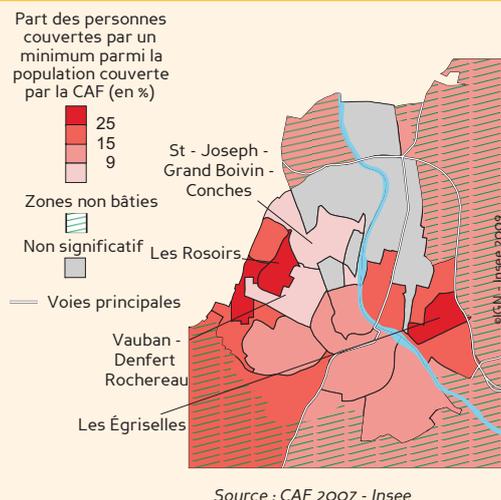
Source : CAF 2007 - Insee.

#### Précisions :

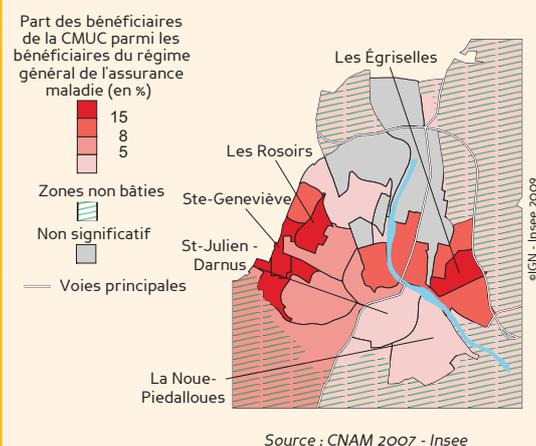
La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, sous condition de ressource fixée par décret.

La CAF verse trois des huit **minima sociaux** existant : le Revenu Minimum d'Insertion (**RMI**), l'Allocation aux Adultes Handicapés (**AAH**) et l'Allocation de Parent Isolé (**API**).

### Auxerre : minima sociaux en 2007



### Auxerre : part des personnes couvertes par la CMUC en 2007

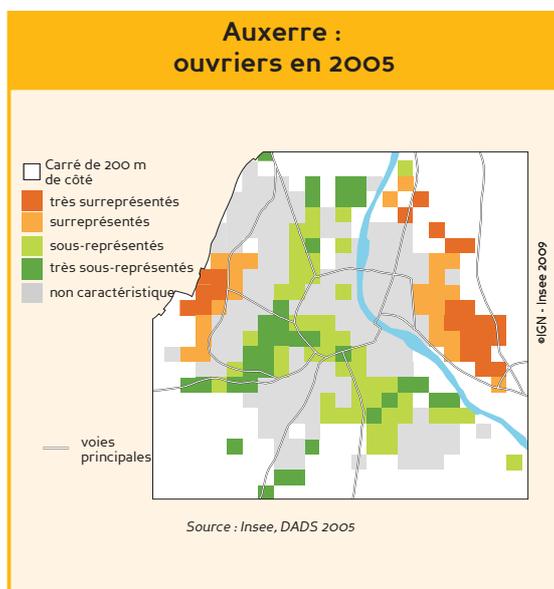
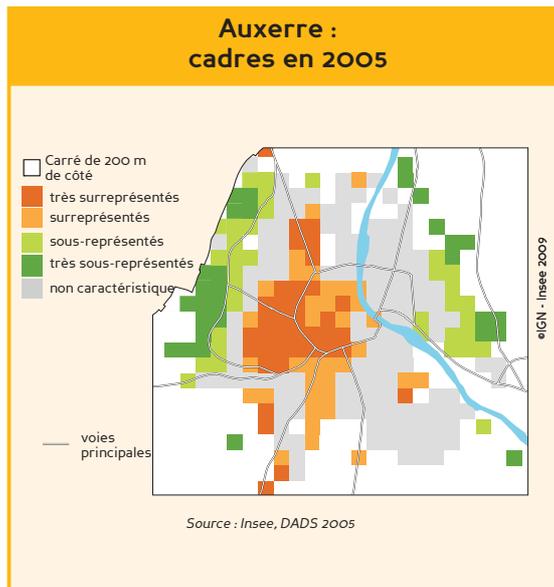


En 2007, les salariés (hors fonction publique d'État) habitant la communauté de l'auxerrois sont le plus souvent des employés (36 %) ou des ouvriers (32 %). Pour 22 % d'entre eux, ils occupent un emploi appartenant à la catégorie des professions intermédiaires et 10 % sont cadres ou chefs d'entreprises.

Ces derniers sont davantage présents à l'ouest d'Auxerre, notamment à Saint-Georges-sur-Baulche où ils représentent 19% des salariés. À Auxerre, ils habitent plus souvent dans les quartiers du centre, situés à l'est de l'Yonne, comme aux Moreaux,

à Vauban-Denfert-Rochereau ou encore Palais de Justice- St Eusèbe-Pont. Les ouvriers sont surreprésentés à l'ouest, dans les quartiers CUCS de Sainte-Geneviève, Les Rosoirs et dans un secteur situé à l'est de l'Yonne correspondant en partie aux quartiers de Tournelle-St Gervais-Plattes et des Egriselles.

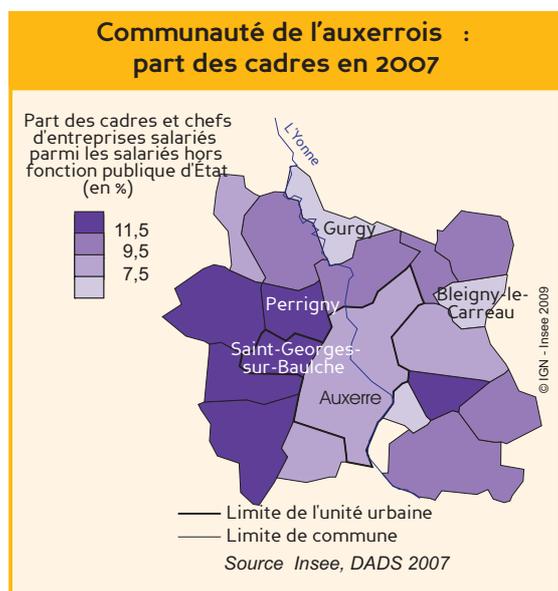
Les professions intermédiaires, fréquentes parmi les salariés résidents à Charbuy, Perrigny ou à Saint-Georges-sur-Baulche, sont à Auxerre, davantage présentes dans des secteurs situés au sud : La Noue-Piedalloues et Saint-Julien Darnus.



### Les salariés <sup>(1)</sup> en 2007

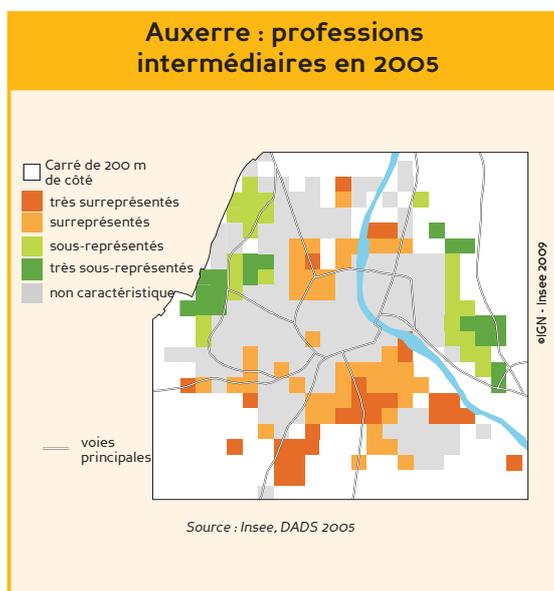
Nom de la zone	Moins de 26 ans (%)	Temps partiel (%)	Cadres et chefs d'entreprises salariés (%)	Ouvriers (%)
<b>Principales communes de la Communauté de l'auxerrois</b>				
Auxerre	24,2	20,5	9,4	33,2
Appoigny	19,7	17,5	9,6	34,6
Augy	17,5	21,5	7,5	29,7
Charbuy	14,9	18,0	13,9	21,0
Chevannes	16,4	16,7	11,6	25,5
Gurgy	19,9	16,1	7,3	33,9
Monéteau	19,4	18,3	9,7	32,1
Perrigny	15,7	19,9	14,7	21,4
Saint-Bris-le-Vineux	19,2	20,9	9,9	35,2
Saint-Georges-sur-Baulche	16,5	18,9	19,4	20,1
Vallan	19,8	19,8	7,6	32,7
Venoy	15,9	19,9	9,4	28,3
Villefargeau	14,5	16,4	12,2	27,7
<b>Unité urbaine d'Auxerre</b>	<b>23,7</b>	<b>20,4</b>	<b>10,0</b>	<b>32,4</b>
<b>Communauté de l'auxerrois</b>	<b>21,6</b>	<b>19,7</b>	<b>10,1</b>	<b>31,7</b>
<b>Yonne</b>	<b>20,1</b>	<b>18,7</b>	<b>7,7</b>	<b>40,0</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>19,6</b>	<b>19,7</b>	<b>8,5</b>	<b>37,6</b>

(1) hors fonction publique d'État.  
Source : Insee, DADS 2007, au lieu de résidence.



**Définitions :**  
Salariés : les effectifs de salariés sont connus grâce aux DADS (déclarations annuelles de données sociales) que les entreprises adressent chaque année à l'administration dont l'Insee. Le champ considéré ici exclut les salariés de la fonction publique d'État, des services domestiques et des activités extra-territoriales.

**Aide à la lecture des cartes :** une catégorie sociale est dite surreprésentée lorsque sa densité sur le carreau est supérieure à celle de l'ensemble des salariés de la commune.



## Chômeurs

Fin 2008, 3 700 habitants de la communauté de l'auxerrois sont demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Parmi eux, 58 % sont immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à temps complet en contrat à durée indéterminée (catégorie 1).

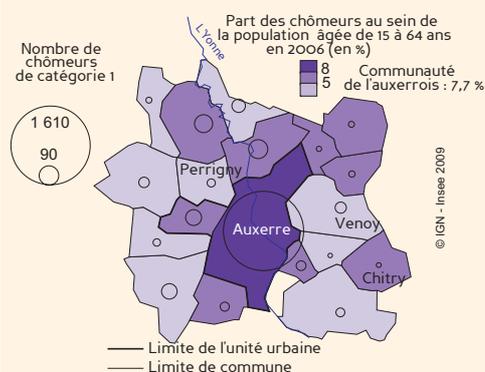
Auxerre concentre 73 % des chômeurs pour 60 % de la population. Parmi les demandeurs d'emploi de la communauté de l'auxerrois 25 % ont moins de 25 ans, comme pour l'Yonne ou encore la Bourgogne. Les

chômeurs de plus de 50 ans sont moins fréquents dans la communauté de l'auxerrois qu'au niveau départemental et régional.

Au sein d'Auxerre, le profil des chômeurs varie : ils sont plus jeunes dans le quartier de Sainte-Genève. Les chômeurs des quartiers concernés par le CUCS sont plus souvent sans qualification.

Le chômage de longue durée est plus fréquent à Vauban-Denfert Rochereau que dans le quartier Saint-Germain-Hôtel de ville-Saint Pierre.

### Communauté de l'auxerrois : nombre de chômeurs en 2008



Source : ANPE au 31-12-2008 - Insee, recensement de la population 2006.

### Chômage en 2007 et en 2008

Nom de la zone	Nombre de chômeurs	Dont catégorie 1		
		Nombre	Moins de 25 ans	Plus de 50 ans
<b>Au 31 décembre 2007</b>				
<b>Auxerre</b>	<b>2 470</b>	<b>1 310</b>	<b>315</b>	<b>150</b>
dont :				
Jonches - Laborde - Chesnez - Vaux	75	45	n.d	n.d
<b>Les Brichères</b>	<b>105</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>n.d</b>
<b>Les Égriselles</b>	<b>155</b>	<b>80</b>	<b>20</b>	<b>n.d</b>
Les Moreaux	125	70	10	10
<b>Les Rosoires</b>	<b>135</b>	<b>70</b>	<b>15</b>	<b>n.d</b>
Palais de Justice - St Eusèbe - Pont	215	115	30	15
St-Amâtre	85	50	15	n.d
<b>Ste-Genève</b>	<b>365</b>	<b>200</b>	<b>60</b>	<b>25</b>
St-Germain - Hôtel de ville - St Pierre	200	115	25	n.d
St-Joseph - Grand Boivin - Conches	55	25	n.d	n.d
St-Julien - Darnus	165	85	10	10
<b>St-Simeon</b>	<b>290</b>	<b>155</b>	<b>30</b>	<b>15</b>
Tournelle - St Gervais - Plattes	280	140	35	20
Vauban - Denfert Rochereau	65	35	n.d	n.d
<b>Au 31 décembre 2008</b>				
<b>Principales communes de la Communauté de l'auxerrois</b>				
<b>Auxerre</b>	<b>2 675</b>	<b>1 610</b>	<b>400</b>	<b>170</b>
Appoigny	145	80	25	10
Chevannes	100	60	15	10
Monéteau	160	90	20	15
Saint-Georges-sur-Baulche	120	65	15	10
<b>Unité urbaine d'Auxerre</b>	<b>2 790</b>	<b>1 675</b>	<b>420</b>	<b>180</b>
<b>Communauté de l'auxerrois</b>	<b>3 685</b>	<b>2 155</b>	<b>540</b>	<b>255</b>
<b>Yonne</b>	<b>18 670</b>	<b>10 910</b>	<b>2 705</b>	<b>1 500</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>88 620</b>	<b>48 450</b>	<b>11 645</b>	<b>6 650</b>

Source : ANPE 2007 et 2008.

n.d = résultat non disponible.

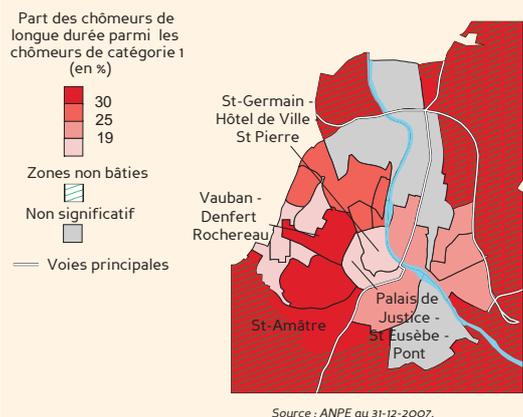
#### Définitions :

**Demandeurs d'emploi de catégorie 1** : personnes inscrites à l'ANPE, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

Le **niveau VI** est celui des élèves sortant du premier cycle du second degré et des formations préprofessionnelles en un an (c'est-à-dire de toutes classes de cinquième, quatrième, CPA, CEP, CPPN, SES ou SEGPA). Le **niveau Vbis** est celui des élèves sortant des classes du second cycle court avant l'année terminale ou de troisième de collège (c'est-à-dire de toutes classes de troisième ou de première année de BEP ou de CAP).

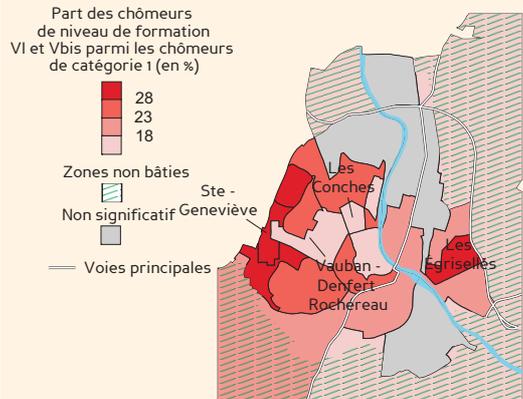
Les niveaux VI et Vbis permettent de repérer les personnes « sans qualification ».

### Auxerre : part des chômeurs de longue durée en 2007



Source : ANPE au 31-12-2007.

### Auxerre : part des chômeurs sans qualification en 2007



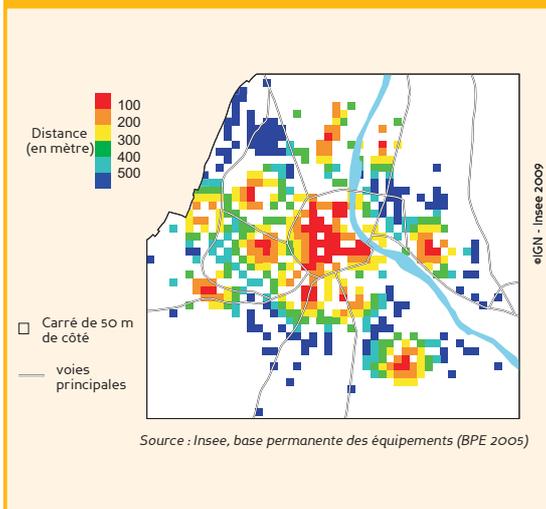
Source : ANPE au 31-12-2007

Les habitants de la communauté de l'auxerrois disposent d'un niveau d'équipement en commerces alimentaires de proximité pour 1 000 habitants inférieur à celui de l'Yonne.

Les deux communes les moins peuplées, Villeneuve-Saint-Salves et Bleigny-le-Carreau ainsi que Quennes et Vallan, plus importantes, ne disposent pas directement de petit commerce alimentaire ou de médecin généraliste. Gurgy et Saint-Bris-le-Vineux ont les meilleurs taux d'équipement pour 1 000 habitants en ce qui concerne pour petits commerces alimentaires de proximité. Pour 78 % des habitants d'Auxerre,

l'accès à un médecin généraliste se situe à moins de 300 m de leur domicile, soit moins de cinq minutes à pied. L'implantation des cabinets de médecine générale est bien répartie sur le territoire dense d'Auxerre. L'accès à une boulangerie se situe à plus de 300 m de leur domicile pour la moitié des habitants. Les secteurs de Saint-Siméon et le nord des Rosoirs n'en disposent pas à proximité. La distance à une agence bancaire ou postale est de plus de 300 m pour 48 % des habitants d'Auxerre.

**Auxerre : distance d'accès à une boulangerie**

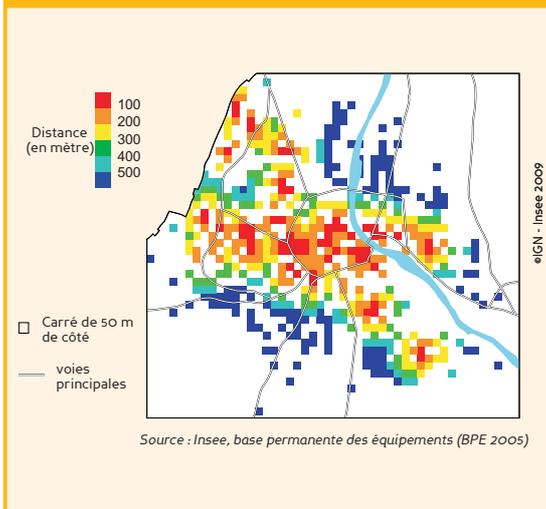


**Équipements en 2007**

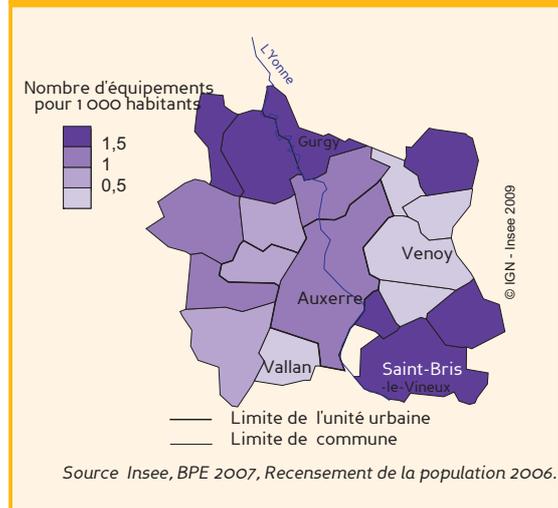
Nom de la zone	Nombre d'équipements pour 1 000 habitants			
	Commerce alimentaire de proximité	Médecin omnipraticien	Agence bancaire et postale	Coiffeur
<b>Principales communes de la Communauté de l'auxerrois</b>				
Auxerre	1,5	1,5	1,1	1,3
Appoigny	1,9	1,0	1,0	1,3
Augy	1,8	0,9	0,9	1,8
Charbuy	1,3	0,6	0,6	1,3
Chevannes	0,9	1,4	0,9	0,9
Gurgy	2,4	1,2	0,6	1,8
Monéteau	1,3	1,0	1,0	1,3
Perrigny	1,7	0,9	0,0	1,7
Saint-Bris-le-Vineux	2,7	0,9	1,8	0,9
Saint-Georges-sur-Baulche	0,9	0,3	1,5	0,9
Venoy	0,0	0,6	0,6	0,6
<b>Unité urbaine d'Auxerre</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>
<b>Communauté de l'auxerrois</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>
<b>Yonne</b>	<b>1,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>1,6</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>

Source : Insee, base permanente des équipements (BPE 2007).

**Auxerre : distance d'accès à un médecin omnipraticien**

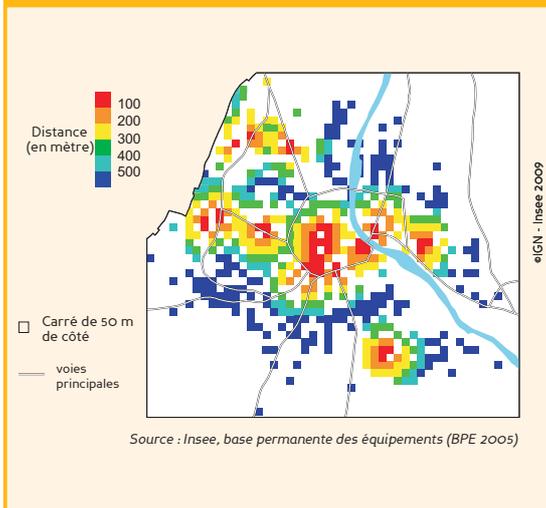


**Communauté de l'auxerrois : commerce alimentaire de proximité**



**Définitions :**  
**Commerce alimentaire de proximité :** épicerie et supérettes (la surface de vente déclarée est inférieure à 400 m), les boulangeries et les boucheries-charcuteries.  
**Médecin omnipraticien :** médecin « généraliste », y compris non-spécialiste avec une compétence particulière (acupuncteurs, homéopathes, ...).  
**Boulangerie** avec ou sans pâtisserie, y compris les terminaux de cuisson et de vente sans fabrication de produits de boulangerie.  
**Limite :** les équipements des communes limitrophes ne sont pas pris en compte dans les cartes de distances.

**Auxerre : distance d'accès à une agence bancaire**



## Communauté de communes du Sénonais

La communauté de communes du Sénonais s'étend sur 98 km<sup>2</sup> et compte 40 400 habitants (1) en 2006, soit 12 % de la population de l'Yonne. Sa densité de 414 habitants au km<sup>2</sup> est neuf fois plus élevée que celle du département. Sa population, en constante progression depuis 1962, s'est stabilisée depuis 1999. Les migrations sont déficitaires depuis 1990 et le léger gain de population résulte de l'excédent naturel. Les 13 quartiers de Sens se regroupent en trois catégories. Un premier groupe rassemble les quartiers où les cadres résident davantage et où les revenus sont plus élevés. Un second ensemble regroupe des quartiers où l'habitat individuel domine, les ménages sont plus souvent propriétaires et les revenus également plutôt élevés. Enfin, la troisième catégorie réunit les quartiers où l'habitat social est majoritaire et les ménages en situation de précarité nombreux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la communauté de communes du Sénonais est constituée de neuf communes parmi lesquelles figure Rosoy (2), auparavant rattachée à Sens, et rétablie en tant que commune depuis février 2008. Par son nombre d'habitants, la communauté de communes du Sénonais arrive en seconde position dans l'Yonne après la communauté de l'auxerrois. Avec 27 000 habitants, Sens est la principale commune de ce territoire. Elle rassemble 66 % des habitants et 70 % des logements. Vient ensuite Paron avec 4 500 habitants.

### Un nombre d'habitants stable

Entre 1999 et 2006, la population de ce territoire est stable (+ 0,02 % par an), l'accroissement naturel compense le déficit migratoire. La population vieillit, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus a crû de 14 % entre 1999 et 2006. Les moins de 20 ans sont moins nombreux qu'il y a sept ans. Ils représentent 24 % des habitants en 2006 contre 26 % en 1999. La part des personnes âgées de 20 à 64 ans est constante depuis 1999.

La population de Sens progresse faiblement (+ 0,03 % par an) grâce au solde naturel positif. Le nombre de logements progresse en moyenne de 1,2 % par an et seulement 4 % du parc d'habitat a été construit après 1999. Seules les deux communes périurbaines montrent un dynamisme démographique : Courtois-sur-Yonne



(1) population des ménages hors communautés

(2) Dans la suite du dossier, les données relatives à Sens incluent Rosoy, du fait de la non disponibilité de données communales pour Rosoy. Quand cela est possible, les données de « l'Iris » Rosoy sont indiquées. Par contre, l'Iris Rosoy est exclu de la typologie des quartiers de Sens.

avec une évolution de population de + 3,8 % en moyenne par an ainsi que Gron avec + 1,1 % sur la période récente. Ces deux communes bénéficient à la fois d'un solde naturel et d'un solde migratoire positifs. Le développement immobilier accompagne l'essor démographique. Entre 1999 et 2006, le nombre de résidences principales augmente de + 3,7 % par an à Courtois-sur-Yonne et de + 3,2 % par an à Gron. Les logements récents sont donc plus fréquents. Ainsi, 19 % des résidences principales de Courtois-sur-Yonne et 16 % de celles de Gron ont été construites après 1999, contre 5 % sur l'ensemble de la communauté de communes. À l'inverse, Paron et Maillot perdent des habitants (respectivement - 1 % et - 0,3 % par an), du fait d'un déficit migratoire important que ne suffit pas à compenser l'excédent naturel. Le parc de logements de Paron est le seul à ne pas s'être développé depuis 1999.

Au final, entre 1999 et 2006, le nombre de ménages et le nombre des résidences principales augmentent dans la communauté de communes du Sénonais et dans le même temps, la population reste stable. Comme ailleurs en France métropolitaine, la taille des ménages diminue : elle passe de 2,4 personnes en 1999 à 2,2 en 2006. Plus de la moitié des résidences principales de la communauté de communes du Sénonais sont des maisons individuelles et plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement. L'habitat collectif n'est majoritaire qu'à Sens. Ailleurs, plus de sept logements sur dix sont des

maisons individuelles. À Sens, seulement 43 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

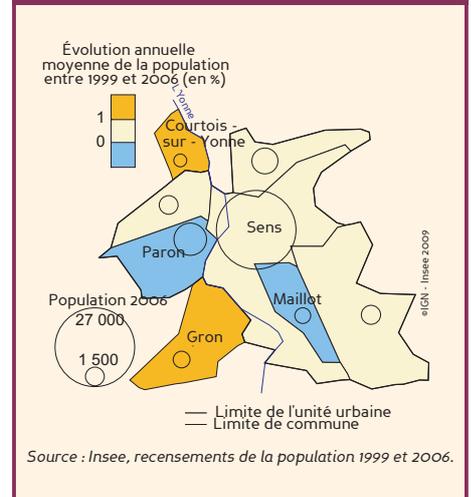
### Niveau de revenu modeste

La moitié des habitants de la communauté de communes du Sénonais vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à 16 500 euros soit 400 euros de moins que dans l'Yonne et 500 euros de moins qu'en Bourgogne. À Sens, le revenu médian est plus faible (15 200 euros). Maillot et Courtois-sur-Yonne ont les revenus médians les plus élevés. Ceci peut s'expliquer par la plus forte présence de salariés occupant des postes de cadres dans ces deux communes (respectivement 12 % et 14 % contre 9 % sur l'ensemble de la communauté de communes).

### Davantage de minima sociaux à Sens

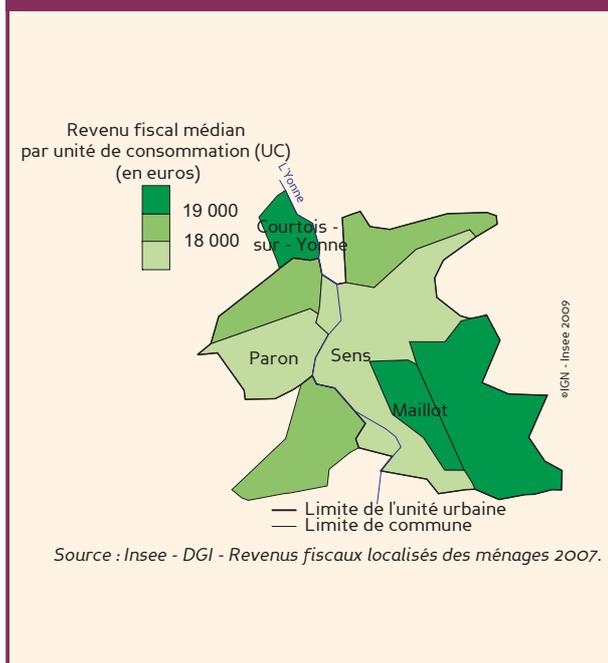
Parmi la population, 47 % bénéficie d'au moins une des prestations versées par la CAF (allocation familiale, allocation logement, etc...). À Sens, elles sont encore plus fréquentes (50 %). Ces taux de couverture sont plus élevés qu'au niveau départemental et régional. Parmi les personnes couvertes, 18 % sont concernées par le versement d'un minimum social contre 14 % pour l'Yonne et 12 % pour la Bourgogne. La distribution des minima sociaux est cohé-

### Communauté de communes du Sénonais : évolution de la population des communes

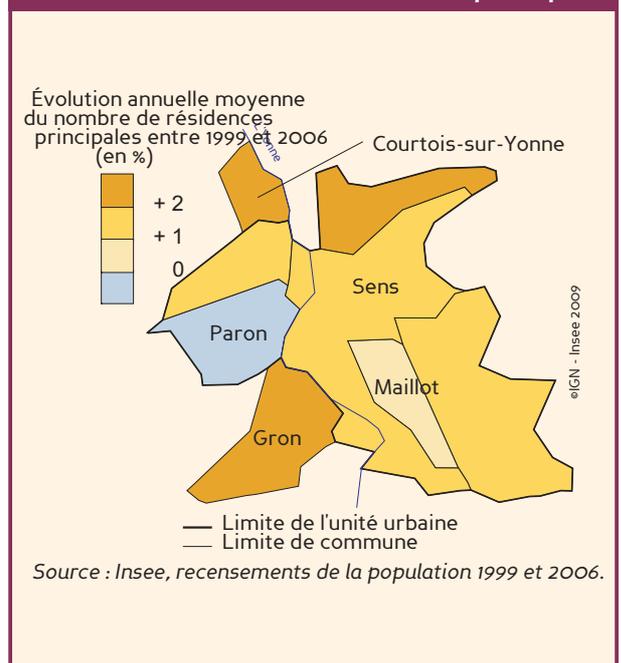


rente avec la répartition des revenus et des catégories sociales dans les communes : de 5 % de bénéficiaires à Gron et Maillot, ils sont 21 % à Sens qui concentre les populations en situation précaire. Ainsi, dans la ville-centre, 10 % des personnes couvertes par la CAF ont un revenu constitué à 80 % ou plus des prestations versées par cet organisme. Dans les autres communes de la communauté de communes du Sénonais, elles sont moins de 5 %.

### Communauté de communes du Sénonais : revenu fiscal médian en 2007



### Communauté de communes du Sénonais : évolution du nombre de résidences principales



## Synthèse communauté de communes du Sénonais

### Les 13 quartiers d'habitat de Sens (\*)

La commune de Sens est composée de 13 quartiers d'habitat (IRIS) d'environ 2 000 habitants et d'un quartier d'activité. Les territoires suivis dans le cadre de la politique de la ville correspondent à cinq Iris. Chaillot Arènes et Champ Plaisants Centre sont classés en priorité 1 dans le contrat urbain de cohésion sociale, les trois autres, Champ Plaisants Arènes, Nord et Sud sont en catégorie 2.

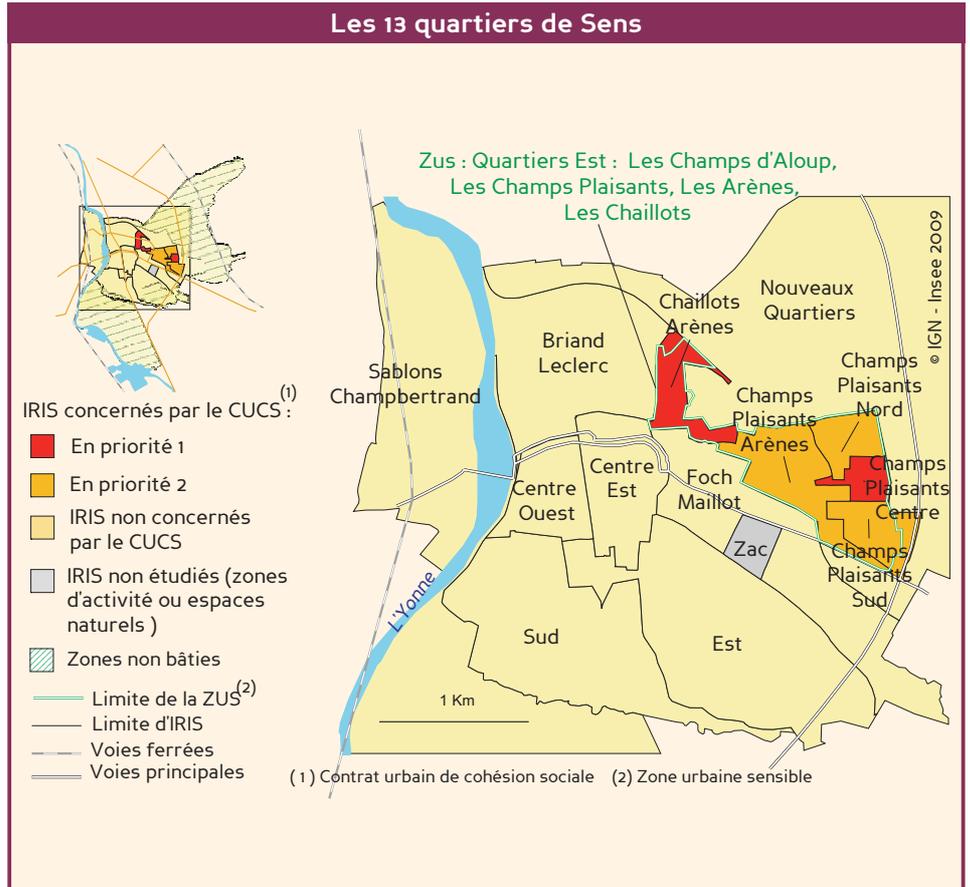
### Des revenus élevés au centre

Les quatre quartiers **Centre Est**, **Centre Ouest**, **Briand Leclerc** et **Sablons Champbertrand** forment un premier groupe où les revenus sont élevés, ce qui est dû en particulier à la forte présence des cadres, commerçants et professions libérales. Ces quartiers regroupent 8 100 personnes soit 32 % de la population sénonaise. Les cadres et chefs d'entreprises représentent 13 % des salariés contre 8 % sur Sens. Cette structure sociale plus favorable explique le niveau plus élevé du revenu médian. En 2006, la moitié des habitants de ces quartiers vit dans un ménage déclarant un revenu par unité de consommation supérieur à 18 000 euros contre 14 700 euros pour l'ensemble des ménages de Sens. Dans les quartiers de ce groupe, le revenu médian est supérieur à celui de la commune. La part plus élevée des bénéficiaires dans le revenu (14 % contre 8 % à Sens) est liée à une plus forte présence des professions libérales et des commerçants. Le niveau d'études des habitants est également plus élevé, 25 % des personnes de plus de 15 ans ont un niveau d'études supérieur au baccalauréat contre 16 % pour l'ensemble de la commune.

### Des quartiers de maisons individuelles avec davantage de propriétaires

**Foch Maillot**, **Nouveaux Quartiers**, **Est** et **Sud** constituent un groupe de quartiers qui se distinguent avant tout par la nature de l'habitat : 62 % des logements sont des maisons individuelles contre 39 % sur l'ensemble de la ville-centre. De plus, 59 % des ménages sont propriétaires de leur logement pour 39 % à Sens. Ces quartiers regroupent 8 100 habitants. Les ménages sont également aisés dans

(\*) hors Rosoy, exclu de l'analyse dans cette partie.



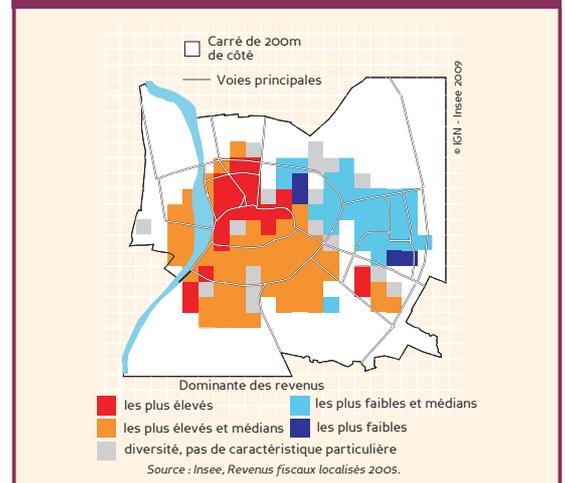
ces quartiers où le revenu médian se situe à 17 000 euros, soit 2 300 euros de plus que sur l'ensemble de la commune.

Les personnes percevant une prestation de la Caf sont moins nombreuses dans ces quartiers (44 %) qu'à Sens (53 %) et parmi elles seulement 12 % reçoivent un minimum social contre 22 % pour l'ensemble des quartiers étudiés. La dépendance financière aux prestations de la Caf est également moins fréquente que sur l'ensemble de la ville-centre (4 % des personnes couvertes contre 10 % à Sens).

### Une précarité plus importante au nord-est

Enfin, un dernier groupe est constitué des quartiers **Chaillot Arènes**, **Champs plaisants Arènes**, **Champs Plaisants Nord**, **Champs Plaisants Centre** et **Champs Plaisants Sud**. Tous ces territoires font partie de la ZUS Quartiers Est et sont classés en priorité 1 ou 2 dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

### Sens : disparité des revenus



#### Définitions :

**Iris** : Dans cette étude, les quartiers sont les IRIS 2000 (îlots Regroupés pour l'Information Statistique) c'est à dire un ensemble d'îlots (pâtés de maisons) contigus respectant le découpage communal ou arrondissement municipal et comptant au moins 2 000 habitants en 1990.

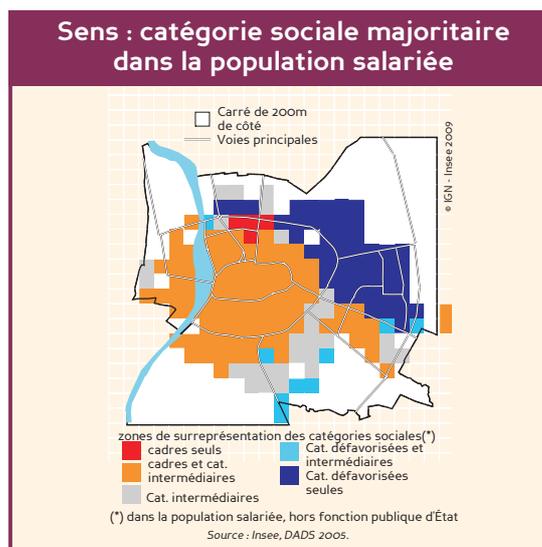
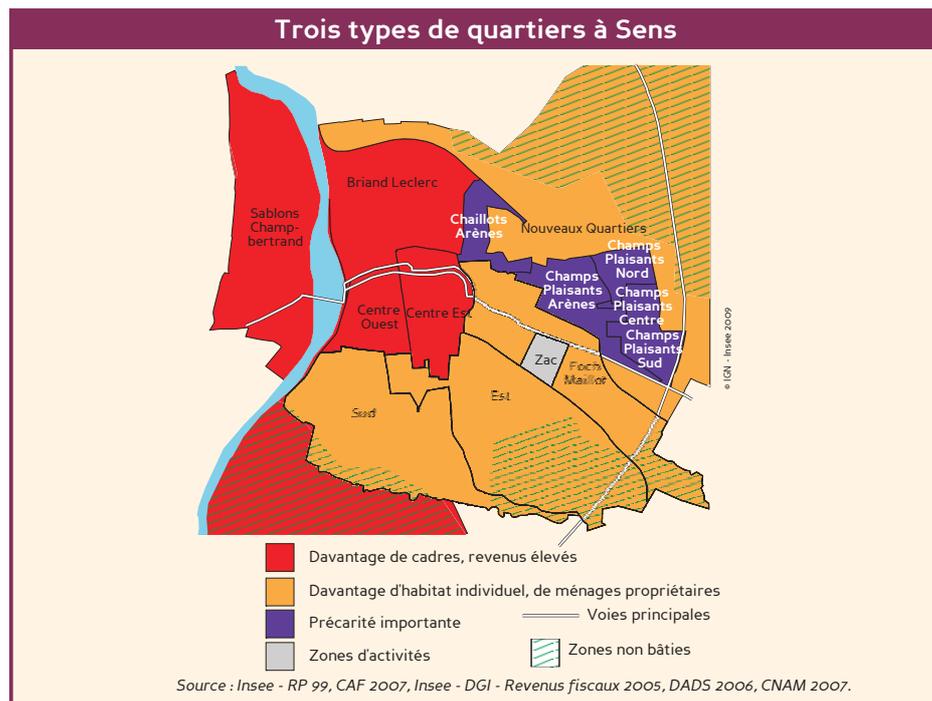
**Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)** succèdent (en 2007) aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés reconnus comme prioritaires. Ces nouveaux contrats impliquent une redéfinition de la géographie prioritaire.

de Sens. Ils regroupent 8 000 personnes soit 33 % de la population communale. Les habitants de ces quartiers ont des revenus plus faibles : la moitié vit dans un ménage dont le revenu déclaré par UC n'excède pas 9 500 euros soit 5 200 euros de moins que l'ensemble des quartiers étudiés. Ce faible montant est à relier à une plus forte présence des catégories sociales moins favorisées : 57 % des salariés sont ouvriers contre 41 % à Sens et moins de 2 % sont cadres. Les ménages non imposés sont aussi plus fréquents dans ce groupe.

Autre élément de la situation précaire des habitants de ces quartiers, le taux de couverture CAF atteint 70 % (53 % à Sens) et 28 % des personnes couvertes perçoivent un minimum social. La dépendance financière liée aux prestations versées par la CAF concerne 15 % des personnes couvertes contre 10 % à Sens. Il en est de même pour les bénéficiaires de la CMUC, davantage fréquents, ils sont 22 % contre 12 % à Sens.

Parmi les chômeurs résidant dans ces quartiers, la part des travailleurs non qualifiés est de 38 %, soit 7 points de plus qu'à Sens.

Les habitants de ces quartiers sont plus jeunes : 27 % ont moins de 18 ans contre 21 % pour l'ensemble des quartiers. L'habitat est majoritairement constitué d'appartements (88 % contre 58 %) et de logements sociaux. Les propriétaires sont nettement moins nombreux que sur l'ensemble de la commune (13 % contre 39 %). Dans cet ensemble, le quartier de Champ Plaisant Sud est le plus marqué par les difficultés, la moitié des ménages déclarent un revenu fiscal inférieur à 8 200 euros, montant le plus faible de Sens.



### Indicateurs de niveau de vie selon les types de quartiers

Type de quartier	Population des ménages fiscaux en 2006		Part des pensions et retraites dans le revenu fiscal des ménages en 2006 (%)	Revenu fiscal médian par UC en 2006 (en euros)	Taux de couverture CAF en 2007 (1) (%)	Part de bénéficiaires de la CMUC en 2007 (%)	Part de cadres et chefs d'entreprises salariés en 2006 (2) (%)
	Nombre	%					
Davantage de cadres, revenus élevés	8 058	33,3	27,1	18 000	46,7	7,7	12,8
Davantage d'habitat individuel, revenus élevés	8 062	33,3	33,0	17 000	43,8	5,4	9,4
Précarité importante	8 001	33,3	27,3	9 500	69,6	21,9	1,7
<b>Sens (3)</b>	<b>24 229</b>	<b>100,0</b>	<b>29,4</b>	<b>14 700</b>	<b>53,3</b>	<b>12,1</b>	<b>8,3</b>

(1) Nombre de personnes couvertes par les prestations CAF en 2007 / population des ménages fiscaux en 2006.

(2) Nombre de cadres salariés/nombre de salariés (Hors fonction publique d'État).

ensemble des iris de Sens y compris les iris d'activité sauf Rosoy.

Source : Insee - DGI, revenus fiscaux 2006 - CAF 2007 - CNAM 2007, DADS 2006.

## Population

En 2006, les ménages de la communauté de communes du Sénonais regroupent 40 500 personnes. Les deux-tiers habitent Sens. Les autres communes composant ce territoire sont faiblement peuplées. Hormis la ville-centre, seules deux communes comptent plus de 2 000 habitants, Paron et Saint-Clément.

Gron est la commune la plus jeune : 30 % de ses habitants ont moins de 20 ans contre 19 % à Saint-Clément. Ils sont 23 % à Sens et habitent davantage le centre et l'ouest de la ville, notamment dans les quartiers CUCS. Les personnes de 75 ans et plus sont plus fréquentes à Saint-Clément et à Sens (respectivement 13 % et 12 %) qu'à Courtois-sur-Yonne ou Gron (4 %

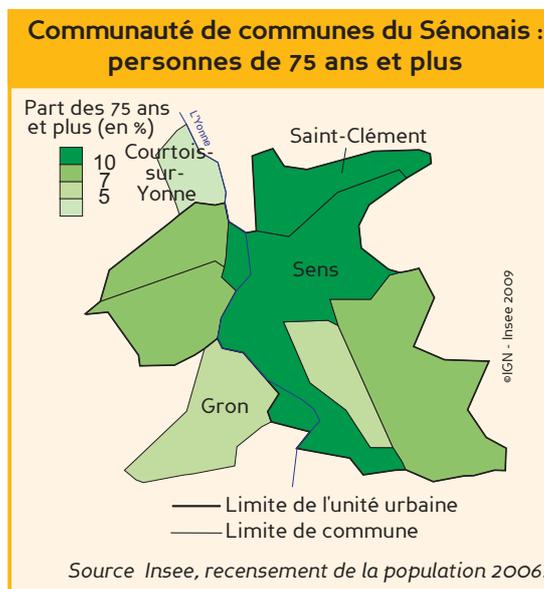
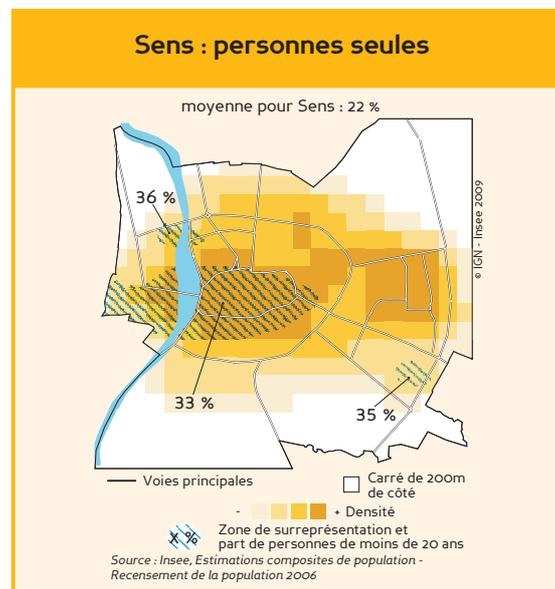
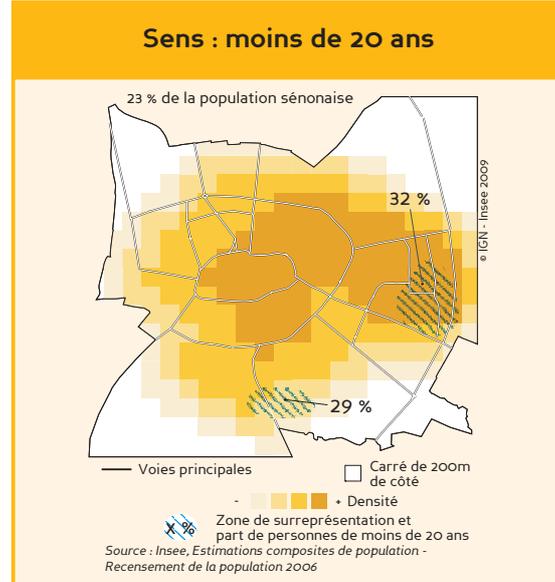
et 5 %).

Les habitants de la communauté de communes du Sénonais vivent plus souvent seuls que les icaunais ou les bourguignons. À Sens, un habitant sur quatre vit seul. Cette proportion est plus forte, dans les quartiers Centre Est et Centre Ouest, Sablons Champbertrand ainsi que sur les quartiers CUCS à l'est de la ville.

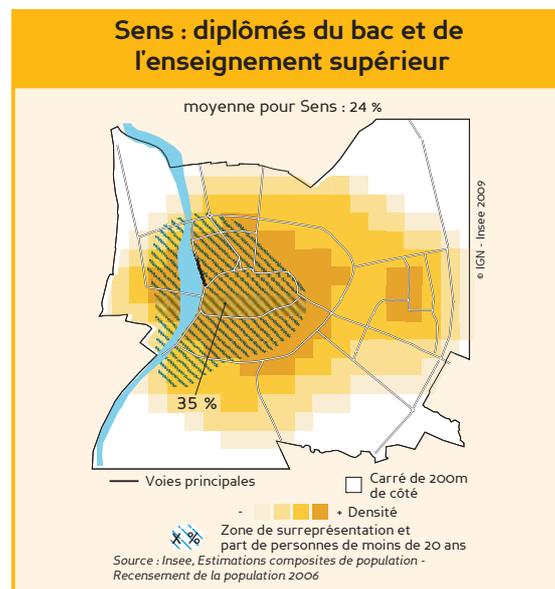
Parmi les personnes de 15 ans et plus habitant la communauté de communes du Sénonais, 29 % ont obtenu le baccalauréat ou sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ces diplômés sont moins fréquents à Malay-le-Grand et Saint-Martin-du-Tertre (23 % des habitants de plus de 15 ans). À Sens, ces diplômés sont plus nombreux au centre de la commune.

Population des ménages en 2006				
Nom de la zone	Nombre d'habitants	Moins de 20 ans (%)	Baccalauréat ou supérieur* (%)	Personnes seules (%)
<b>Principales communes de la communauté de communes du Sénonais</b>				
Courtois-sur-Yonne	717	27,2	31,7	6,3
Gron	1 207	30,0	30,6	9,3
Maillot	1 075	24,9	31,1	7,3
Malay-le-Grand	1 569	24,0	23,0	8,3
Paron	4 517	27,4	25,5	10,5
Saint-Clément	2 890	19,4	26,8	15,5
Saint-Martin-du-Tertre	1 509	25,3	22,9	8,5
<b>Sens</b>	<b>26 961</b>	<b>23,4</b>	<b>29,7</b>	<b>19,7</b>
<b>Unité urbaine de Sens</b>	<b>38 521</b>	<b>23,7</b>	<b>28,5</b>	<b>17,0</b>
<b>Communauté de communes du Sénonais</b>	<b>40 445</b>	<b>23,9</b>	<b>28,6</b>	<b>16,6</b>
<b>Yonne</b>	<b>340 091</b>	<b>23,9</b>	<b>27,3</b>	<b>14,1</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>1 628 837</b>	<b>23,2</b>	<b>30,9</b>	<b>15,4</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006. \* parmi les 15 ans et plus



**Note de lecture des cartes carroyées :**  
Les données sont issues en partie des données du recensement de la population de 2006. Elles portent sur la population des ménages : elles excluent la population des communautés ( maisons de retraites, cités universitaires, casernes...). Ces données sont géolocalisées sur une grille de carreaux de 200 m de côté. Elles sont lissées, l'information du carreau est répartie sur son voisinage afin de faire ressortir les zones homogènes.



En 2006, le parc d'habitat de la communauté de communes du Sénonais compte 20 100 logements, parmi lesquels 17 200 sont des résidences principales et 70 % se situent dans la ville-centre.

Sens conserve la primauté de l'habitat collectif : six résidences principales sur dix sont des appartements. Ses ménages sont moins souvent propriétaires : quatre sur dix possèdent leur logement. À l'inverse, Courtois-sur-Yonne et Maillot détiennent les plus forts taux de propriétaires (89 % et 87 %).

Les logements construits après 1999 sont plus fréquents à Courtois-sur-Yonne ou Gron (respectivement 19 % et 17 %) qu'à Paron, où les

logements récents représentent 2 % des résidences principales.

Dans la ville-centre, l'habitat collectif et social caractérise les quartiers CUCS à l'est de la ville : Chaillots Arènes et Champs Plaisants.

Au sud des boulevards de la Liberté et John Kennedy, les ménages propriétaires sont plus nombreux, en liaison avec l'habitat individuel.

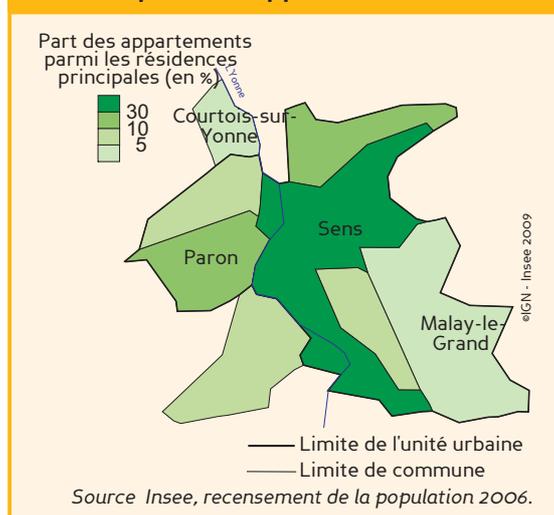
Les quartiers Sablons Champbertrand et Briand Leclerc présentent davantage de mixité, tant du point de vue du type de logement (individuel ou collectif) que du statut d'occupation (propriétaire ou locataire).

### Résidences principales en 2006

Nom de la zone	Nombre	Part des propriétaires (%)	En immeubles collectifs (%)	Construites après 1999 (%)
<b>Principales communes de la communauté de communes du Sénonais</b>				
Courtois-sur-Yonne	244	88,6	2,0	19,2
Gron	459	74,7	7,5	16,7
Maillot	420	86,9	5,2	9,3
Malay-le-Grand	629	85,6	4,8	5,7
Paron	1 759	62,9	29,8	2,3
Saint-Clément	1 263	65,3	24,9	14,6
Saint-Martin-du-Tertre	607	85,9	5,4	7,7
<b>Sens</b>	<b>12 519</b>	<b>43,3</b>	<b>58,8</b>	<b>4,0</b>
<b>Unité urbaine de Sens</b>	<b>17 900</b>	<b>52,2</b>	<b>46,5</b>	<b>5,4</b>
<b>Communauté de communes du Sénonais</b>	<b>17 198</b>	<b>51,0</b>	<b>48,2</b>	<b>4,9</b>
<b>Yonne</b>	<b>145 112</b>	<b>67,0</b>	<b>23,5</b>	<b>5,6</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>715 209</b>	<b>62,8</b>	<b>33,3</b>	<b>6,3</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006.

### Communauté de communes du Sénonais : part des appartements



### Définitions :

**Résidence principale :** logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année.

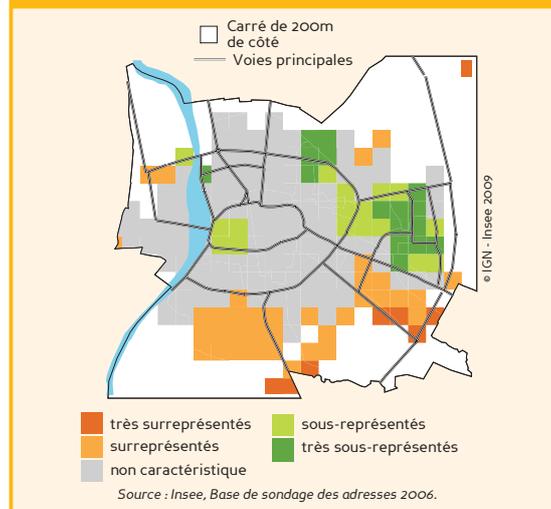
**Appartement :** logement dans un immeuble collectif (bâtiment d'au moins deux logements).

**En propriété :** logement occupé par un ménage (fiscal) propriétaire.

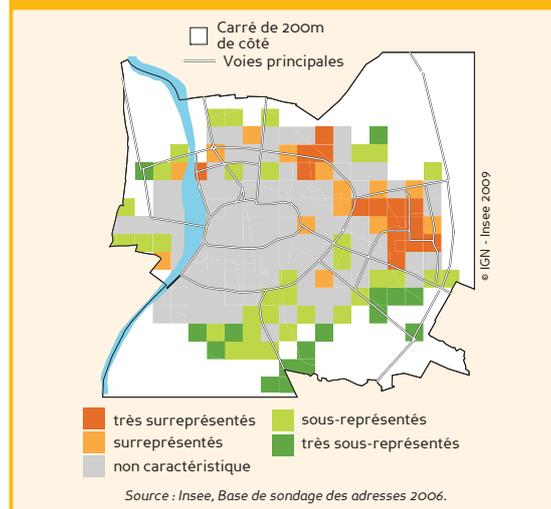
**En location :** logement occupé par un ménage (fiscal) locataire.

**Social :** logement locatif conventionné ou non, géré par un organisme HLM ou agréé occupé par un ménage (fiscal).

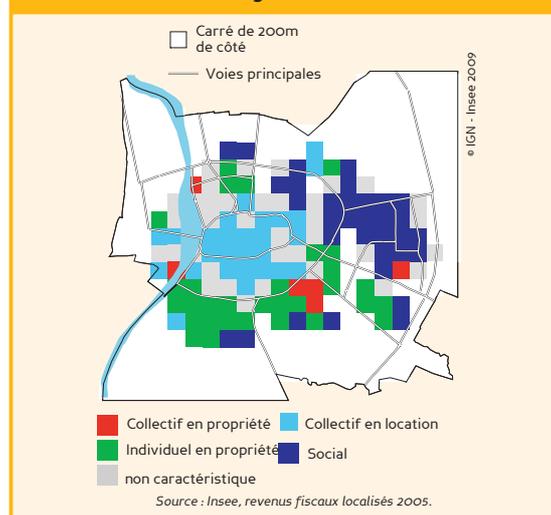
### Sens : logements individuels



### Sens : logements collectifs



### Sens : catégorie de logement majoritaire



## Revenus fiscaux

En 2007, un habitant sur deux de la communauté de communes du Sénonais vit dans un ménage qui déclare un revenu annuel inférieur à 16 500 euros par unité de consommation. Ce revenu médian est inférieur de 400 euros à celui de l'Yonne et de 500 euros à celui de la région.

Maillot est la commune la plus riche avec un revenu médian de 20 000 euros. Sens regroupe des ménages aux revenus relativement modestes, avec un revenu médian de 15 200 euros. La différence entre bas et haut revenus est importante dans la ville-centre. Les 10 % des ménages les plus riches déclarent des revenus 6,7 fois supérieurs aux 10 % des ménages les plus modestes. Les quartiers Centre Ouest et Foch Maillot ont un revenu fiscal médian par UC élevé

(18 500 euros). À l'inverse, les quartiers CUCS sont les plus pauvres : le revenu médian varie de 8 200 euros à Champs Plaisants Sud à 12 000 euros à Champs Plaisants Arènes.

Quatre ménages sur dix de la communauté de communes sont non imposés. À Sens, ils sont 33 % dans le quartier Sud et plus de 58 % dans les quartiers CUCS.

Les pensions et retraites représentent 28 % du revenu déclaré par les ménages de la communauté de communes, 33 % à Saint-Clément et 17 % à Gron. À Sens, en 2006, les revenus sont constitués pour 42 % de pensions et retraites à Foch Maillot contre 22 % dans les quartiers Centre Est et Champs Plaisants Nord.

Les revenus fiscaux des ménages en 2006 et 2007				
Nom de la zone	Revenu fiscal par UC (€)			Part des ménages non imposés (%)
	1 <sup>er</sup> quartile	Revenu médian	3 <sup>e</sup> quartile	
<b>En 2006</b>				
<b>Sens</b>	<b>8 900</b>	<b>14 900</b>	<b>21 500</b>	<b>43,6</b>
dont :				
Briand Leclerc	11 500	17 200	26 100	37,8
Centre Est	11 300	17 600	25 600	37,9
Centre Ouest	11 700	18 500	27 200	39,3
Chaillots Arènes	5 300	9 700	15 000	61,3
Champs Plaisants Arènes	6 000	10 900	16 000	58,1
Champs Plaisants Centre	5 000	9 400	14 000	60,8
Champs Plaisants Nord	5 500	9 500	14 500	60,2
Champs Plaisants Sud	4 500	8 200	13 800	62,5
Est	11 000	16 300	22 400	38,9
Foch Maillot	13 400	18 500	24 400	39,7
Nouveaux Quartiers	9 800	15 000	19 900	41,5
Rosoy	12 000	18 200	25 500	n.d.
Sablons Champbertrand	13 000	18 100	24 400	33,8
Sud	13 400	18 100	24 500	32,6
<b>En 2007</b>				
<b>Principales communes de la communauté de communes du Sénonais</b>				
Paron	12 200	17 500	23 200	32,9
Saint-Clément	13 700	18 400	24 700	34,5
Sens	9 100	15 200	22 200	44,1
<b>Unité urbaine de Sens</b>				
Communauté de communes du Sénonais	10 400	16 300	23 100	40,8
Yonne	11 600	16 900	23 100	40,0
Bourgogne	11 800	17 000	23 400	40,1

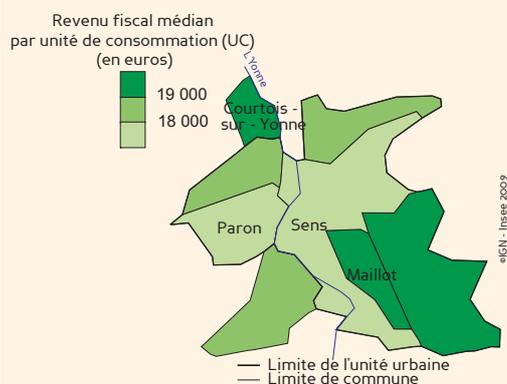
Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux des ménages 2006 et 2007.

nd = résultat non disponible

### Note de lecture :

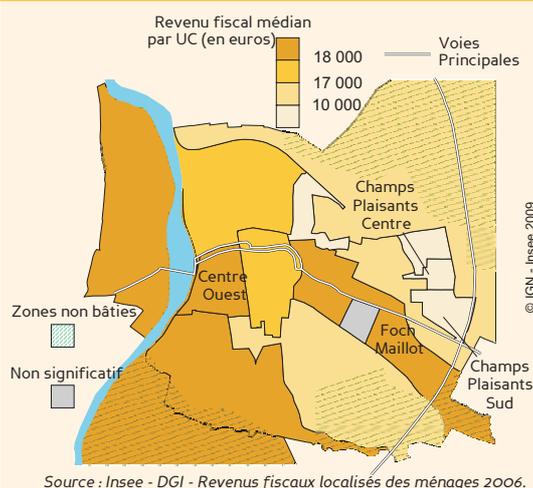
Au titre de l'année 2007, un quart des ménages fiscaux de Paron a déclaré un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 12 200 € (1<sup>er</sup> quartile), la moitié un revenu de 17 500 € (revenu médian), et les trois quarts un revenu inférieur à 23 200 € (3<sup>e</sup> quartile).

### Communauté de communes du Sénonais : revenu fiscal médian en 2007



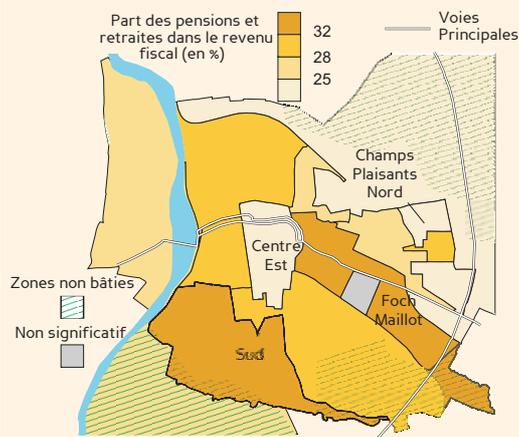
Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2007.

### Sens : revenu fiscal médian en 2006



Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2006.

### Sens : part des pensions et retraites dans le revenu fiscal en 2006



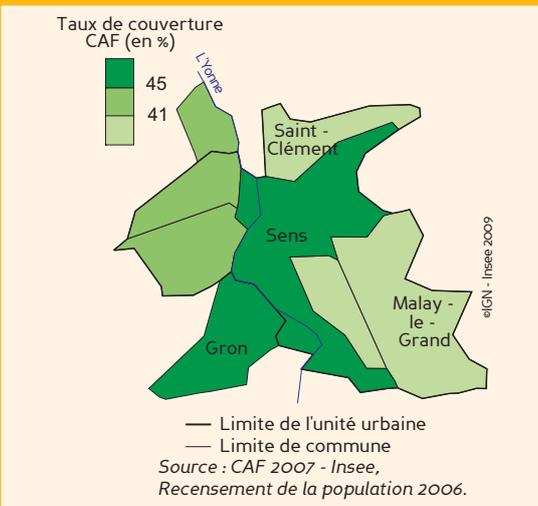
Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2006.

En 2007, la CAF a versé au moins une aide à 7 300 foyers de la communauté de communes du Sénonais. Ces ménages totalisent 19 200 personnes, soit 47 % de la population de ce territoire. À Malay-le-Grand, 37 % des habitants reçoivent une prestation de la CAF. À Sens, 50 % des habitants sont couverts par la CAF. Ce taux de couverture varie de 38 % dans les quartiers Foch Maillot et Sablons Champbertrand à 70 % et plus dans les quartiers Champs Plaisants Arènes, Champs Plaisants Sud et Champs Plaisants Centre. Au sein de la communauté de communes, 42 % des personnes couvertes sont des enfants. Ces derniers représentent plus de 48 % des personnes couvertes dans les communes de Gron et Saint-Martin-du-Tertre, contre 40 % à

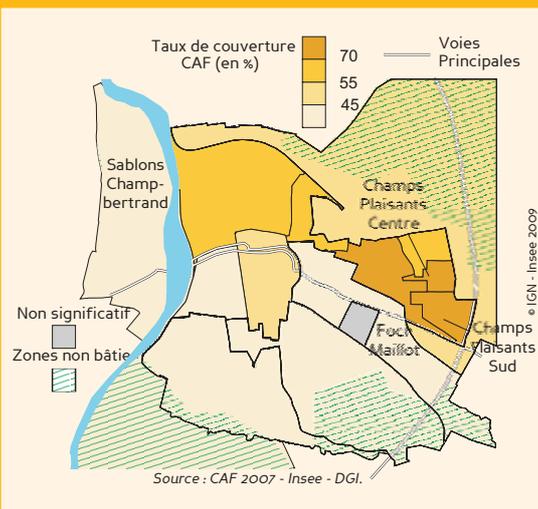
Sens. À Rosoy, les enfants représentent une personne couverte sur deux.

Les personnes couvertes dépendant financièrement des prestations versées par la CAF (à plus de 80 %) sont plus fréquentes dans la communauté de communes que dans l'Yonne (8 % contre 6 %). Ces allocataires et leurs ayants droit représentent 10 % des personnes couvertes à Sens. Cette dépendance financière atteint 23 % à Champs Plaisants Arènes. À l'inverse, moins de 2 % des personnes couvertes sont dites « dépendantes » à Gron, à Maillot ou encore à Saint-Martin-du-Tertre.

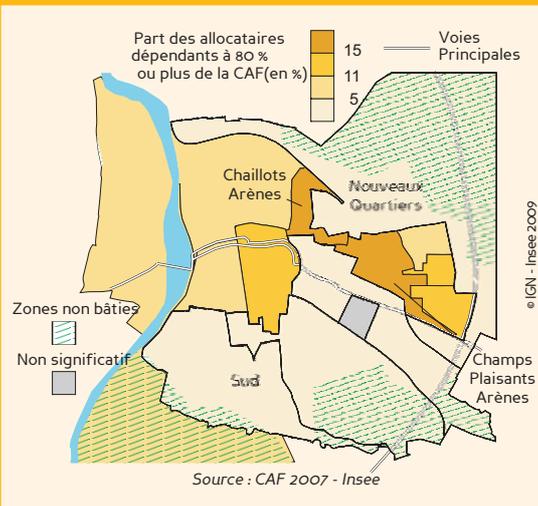
## Communauté de communes du Sénonais : taux de couverture de la CAF en 2007



## Sens : taux de couverture de la CAF en 2007



## Sens : dépendance financière aux allocations en 2007



### Les allocataires CAF en 2007

Nom de la zone	Nombre d'allocataires	Personnes couvertes		
		Nombre	dont enfants (%)	Indicateur de dépendance financière (%)
<b>Sens</b>	<b>5 495</b>	<b>13 523</b>	<b>40,6</b>	<b>10,2</b>
<b>dont :</b>				
Briand Leclerc	598	1 306	37,6	8,0
Centre Est	406	901	37,7	11,3
Centre Ouest	387	802	34,9	10,3
Chaillots Arènes	415	939	38,9	15,8
Champs Plaisants Arènes	486	1 121	40,3	23,5
Champs Plaisants Centre	433	1 137	41,9	14,5
Champs Plaisants Nord	511	1 268	40,3	10,4
Champs Plaisants Sud	387	1 105	45,3	13,0
Est	304	849	43,8	4,5
Foch Maillot	308	675	36,9	3,7
Nouveaux Quartiers	377	916	38,1	3,1
Rosoy	134	510	50,2	5,7
Sablons Champbertrand	323	754	37,3	10,9
Sud	350	1 088	47,2	3,1
<b>Principales communes de la communauté de communes du Sénonais</b>				
Gron	169	588	48,3	1,4
Maillot	123	427	46,8	1,6
Malay-le-Grand	175	591	45,5	4,1
Paron	631	2 008	47,2	3,1
Saint-Clément	451	1 125	40,6	4,4
Saint-Martin-du-Tertre	176	620	48,1	1,8
<b>Unité urbaine de Sens</b>	<b>7 051</b>	<b>18 294</b>	<b>41,9</b>	<b>8,4</b>
<b>Communauté de communes du Sénonais</b>	<b>7 309</b>	<b>19 188</b>	<b>42,1</b>	<b>8,1</b>
<b>Yonne</b>	<b>51 716</b>	<b>147 028</b>	<b>41,4</b>	<b>6,1</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>255 454</b>	<b>691 446</b>	<b>41,8</b>	<b>5,3</b>

Source : CAF 2007 - Insee.

#### Définitions :

**Personnes couvertes** : ensemble des allocataires CAF et de leurs ayants droit.

**Taux de couverture** : pour les Iris : nombre de personnes couvertes en 2007 / nombre de personnes des ménages fiscaux 2006. Pour les communes : nombre de personnes couvertes en 2007 / population au RP 2006.

**Indicateur de dépendance financière** : part des personnes couvertes dont le revenu dépend à 80 % ou plus de ces prestations.

## Allocations CAF - CMUC

En 2007, parmi les 19 200 personnes de la CCS bénéficiant d'une prestation de la CAF, 17,5 % perçoivent au moins un des minima sociaux. Elles sont moins fréquentes dans l'Yonne (14 %) et au niveau régional (12 %).

À Sens, les bénéficiaires de minima sociaux représentent 21 % des personnes couvertes de la commune. Les différences sont importantes suivant les quartiers : plus de 30 % à Champs Plaisants Sud et Chaillots Arènes, seulement 7 % dans le quartier Sud et 9 % à Rosoy.

Dans la communauté de communes, l'allocation logement est perçue par 53 % des personnes couvertes par la CAF. Cette proportion atteint 61 % à Sens contre seulement 14 % à Maillot. Dans la ville-centre, les écarts entre quartiers sont également notables : à

Champs Plaisants Sud et Champs Plaisants Centre, plus de 80 % des personnes couvertes par la CAF reçoivent l'allocation logement contre seulement 25 % à Rosoy.

De même, les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) sont également nombreux dans les quartiers CUCS (20 %). À l'inverse, ils sont peu présents dans les quartiers Foch Maillot et Sud (de l'ordre de 4 %).

### Les personnes couvertes par la CAF en 2007

Nom de la zone	Nombre	dont percevant	
		un minimum social (%)	L'allocation logement (%)
<b>Sens</b>	<b>13 523</b>	<b>21,0</b>	<b>61,3</b>
<b>dont:</b>			
Briand Leclerc	1 306	24,7	58,4
Centre Est	901	18,2	51,5
Centre Ouest	802	17,1	57,6
<b>Chaillots Arènes</b>	<b>939</b>	<b>30,4</b>	<b>75,8</b>
Champs Plaisants Arènes	1 121	34,4	68,2
Champs Plaisants Centre	1 137	28,0	80,1
Champs Plaisants Nord	1 268	23,9	77,4
Champs Plaisants Sud	1 105	26,4	82,7
Est	849	13,3	50,3
Foch Maillot	675	12,3	49,6
Nouveaux Quartiers	916	15,7	58,7
Rosoy	510	8,6	24,9
Sablons Champbertrand	754	19,5	49,3
Sud	1 088	6,6	39,4
<b>Principales communes de la communauté de communes du Sénonais</b>			
Gron	588	5,4	29,9
Maillot	427	5,2	14,1
Malay-le-Grand	591	8,5	18,4
Paron	2 008	9,6	42,0
Saint-Clément	1 125	12,9	37,3
Saint-Martin-du-Tertre	620	7,6	28,9
<b>Unité urbaine de Sens</b>	<b>18 294</b>	<b>18,0</b>	<b>54,1</b>
<b>Communauté de communes du Sénonais</b>	<b>19 188</b>	<b>17,5</b>	<b>52,8</b>
<b>Yonne</b>	<b>147 028</b>	<b>14,1</b>	<b>41,1</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>691 446</b>	<b>12,1</b>	<b>42,1</b>

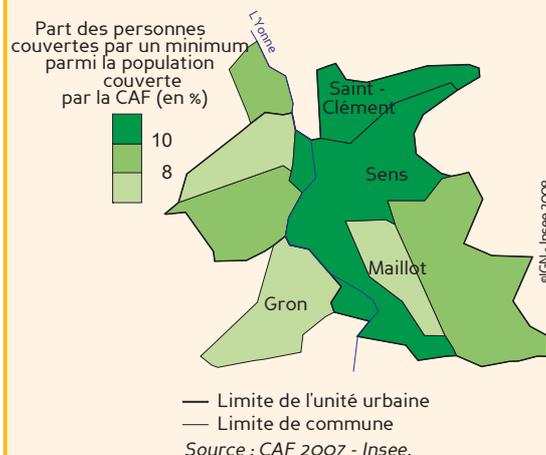
Source : CAF 2007 - Insee.

### Précisions :

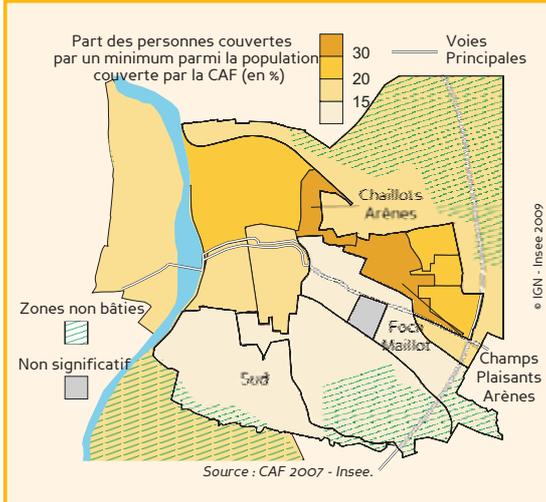
La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, sous condition de ressource fixée par décret.

La CAF verse trois des huit **minima sociaux** existant : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Allocation de Parent Isolé (API).

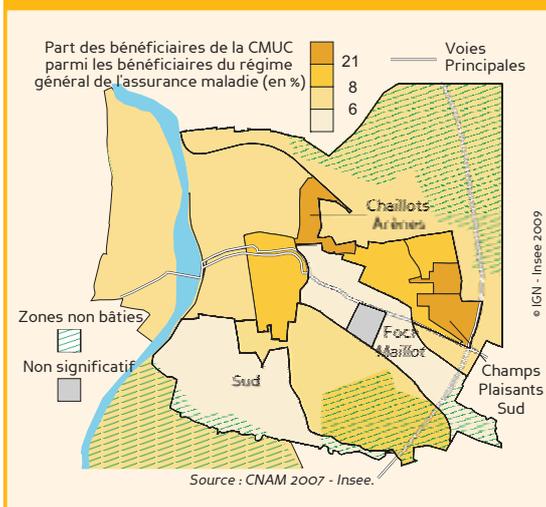
### Communauté de communes du Sénonais : minima sociaux en 2007



### Sens : minima sociaux en 2007

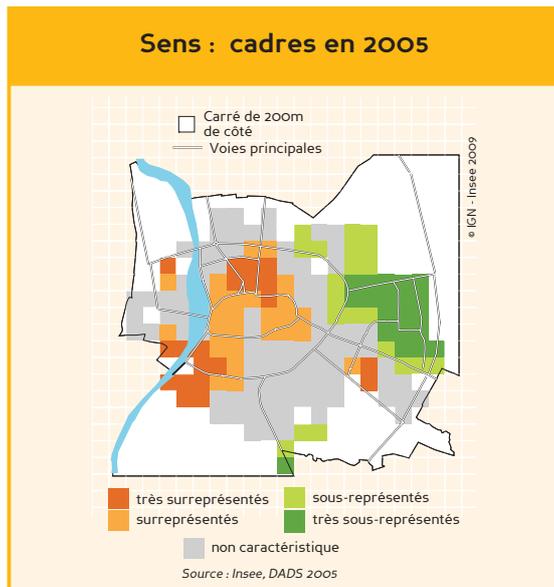


### Sens : part des personnes couvertes par la CMUC



En 2007, les salariés (hors fonction publique d'État) habitant la communauté de communes du Sénonais sont le plus souvent des ouvriers (40%). Les cadres et chefs d'entreprises représentent 9% des salariés. Ces derniers sont davantage présents dans les communes de Courtois-sur-Yonne (14%), de Maillot (12%) et de Malay-le-Grand (12%). À Sens, 9% des salariés sont cadres ou chefs d'entreprises, ils résident plus souvent dans les quartiers Briand Leclerc, Sud et Sablons Chambertrand. Ils sont sous-représentés dans les quartiers Champs Plaisants. Les ouvriers, davantage fréquents

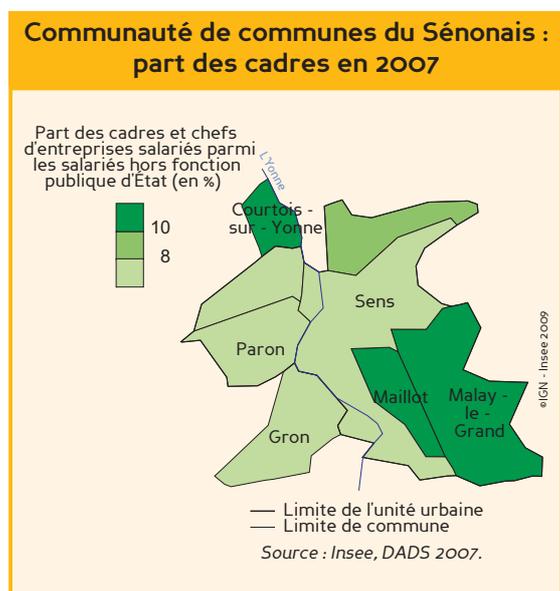
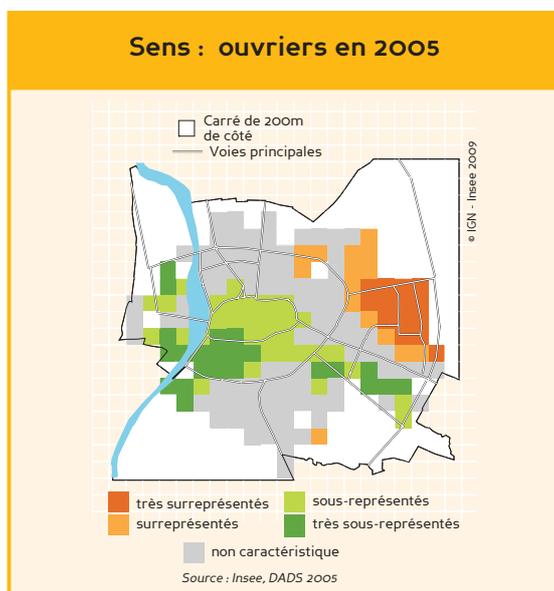
dans la ville centre, logent plus souvent dans les quartiers CUCS, les salariés exerçant une profession intermédiaire habitent davantage au sud et à l'ouest du centre de Sens. Les salariés de la communauté de communes du Sénonais sont plus jeunes : 22% ont moins de 26 ans contre 20% pour l'Yonne ou la Bourgogne. À Gron, seulement 13% des salariés sont à temps partiel contre 18% pour la communauté de communes et 20% en Bourgogne.



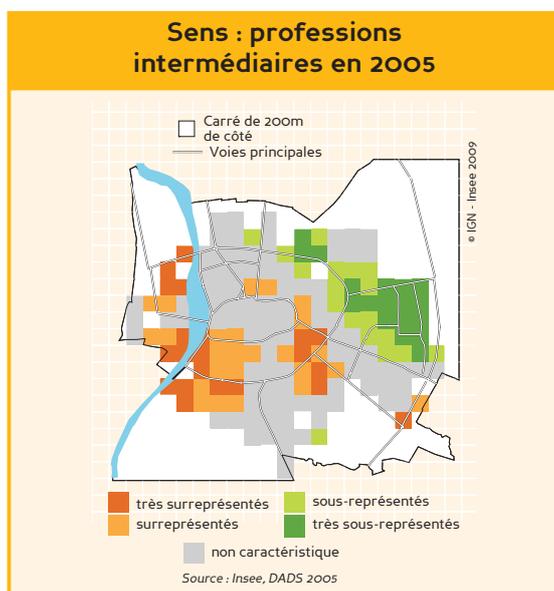
### Les salariés <sup>(1)</sup> en 2007

Nom de la zone	Moins de 26 ans (%)	Temps partiel (%)	Cadres et chefs d'entreprises salariés (%)	Ouvriers (%)
<b>Principales communes de la communauté de communes du Sénonais</b>				
Courtois-sur-Yonne	19,0	19,0	13,7	36,7
Gron	20,7	13,5	8,0	37,8
Maillot	19,5	15,6	11,7	30,1
Malay-le-Grand	17,5	16,1	11,7	36,0
Paron	20,0	18,0	8,9	37,9
Saint-Clément	17,8	17,9	9,8	36,6
Saint-Martin-du-Tertre	17,5	17,0	9,0	36,1
<b>Sens</b>	<b>24,1</b>	<b>17,9</b>	<b>8,8</b>	<b>41,7</b>
<b>Unité urbaine de Sens</b>	<b>22,4</b>	<b>17,7</b>	<b>9,1</b>	<b>40,1</b>
<b>Communauté de communes du Sénonais</b>	<b>22,3</b>	<b>17,6</b>	<b>9,1</b>	<b>39,9</b>
<b>Yonne</b>	<b>20,1</b>	<b>18,7</b>	<b>7,7</b>	<b>40,0</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>19,6</b>	<b>19,7</b>	<b>8,5</b>	<b>37,6</b>

(1) hors fonction publique d'État.  
Source : Insee - DADS 2007, au lieu de résidence.



**Définitions :**  
**Salariés :** les effectifs de salariés sont connus grâce aux DADS (déclarations annuelles de données sociales) que les entreprises adressent chaque année à l'administration dont l'Insee. Le champ considéré ici exclut les salariés de la fonction publique d'État, des services domestiques et des activités extra-territoriales.  
**Aide à la lecture des cartes :** une catégorie sociale est dite surreprésentée lorsque sa densité sur le carreau est supérieure à celle de l'ensemble des salariés de la commune.



## Chômeurs

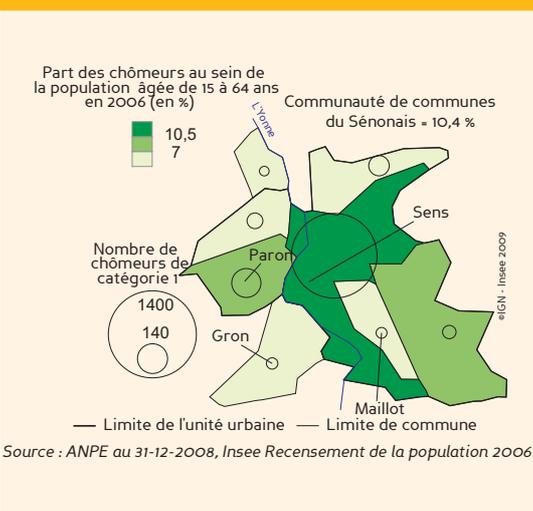
**F**in 2008, 2 950 personnes de la communauté de communes du Sénonais sont inscrites à l'ANPE. Parmi elles, 60 % sont immédiatement disponibles et recherchent un emploi à temps plein et à durée indéterminée (catégorie 1), contre 55 % en Bourgogne. Sens concentre 76 % des chômeurs de la communauté de communes et seulement 67 % de la population. À Sens, c'est dans le quartier de Champs Plaisants Nord qu'on dénombre le plus de chômeurs, bien que celui-ci ne soit pas le plus peuplé de la ville.

Les demandeurs d'emploi sont plus jeunes à Foch Maillot qu'à Champs Plaisants Sud.

Les non qualifiés résident plus fréquemment à Champs Plaisants Centre et Champs Plaisants Sud que dans le quartier Centre Ouest.

Les chômeurs à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an ou chômeurs de longue durée sont plus nombreux à Sablons Champbertrand que dans le quartier Foch Maillot.

### Communauté de communes du Sénonais : nombre de chômeurs en 2008



### Chômage en 2007 et en 2008

Nom de la zone	Nombre de chômeurs	Dont catégorie 1		
		Nombre	Moins de 25 ans	Plus de 50 ans
<b>Au 31 décembre 2007</b>				
<b>Sens</b>	<b>2 020</b>	<b>1 135</b>	<b>235</b>	<b>130</b>
<b>dont :</b>				
Briand Leclerc	150	85	15	10
Centre Est	155	80	20	n.d
Centre Ouest	150	95	20	15
Chaillots Arènes	190	110	20	n.d
Champs Plaisants Arènes	180	105	25	10
Champs Plaisants Centre	175	95	15	n.d
Champs Plaisants Nord	235	125	25	15
Champs Plaisants Sud	160	95	10	10
Est	145	90	20	10
Foch Maillot	80	45	15	n.d
Nouveaux Quartiers	130	70	20	n.d
Sablons Champbertrand	140	75	15	15
Sud	130	60	10	10
<b>Au 31 décembre 2008</b>				
<b>Principales communes de la communauté de communes du Sénonais</b>				
<b>Sens</b>	<b>2 250</b>	<b>1 400</b>	<b>290</b>	<b>175</b>
Malay-le-Grand	65	35	10	n.d
Paron	260	145	30	25
Saint-Clément	150	85	15	10
Saint-Martin-du-Tertre	75	40	10	n.d
<b>Unité urbaine de Sens</b>	<b>2 850</b>	<b>1 725</b>	<b>365</b>	<b>225</b>
<b>Communauté de communes du Sénonais</b>	<b>2 945</b>	<b>1 780</b>	<b>385</b>	<b>230</b>
<b>Yonne</b>	<b>18 670</b>	<b>10 910</b>	<b>2 705</b>	<b>1 500</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>88 620</b>	<b>48 450</b>	<b>11 645</b>	<b>6 650</b>

Source : ANPE 2007 et 2008.

nd : résultat non disponible

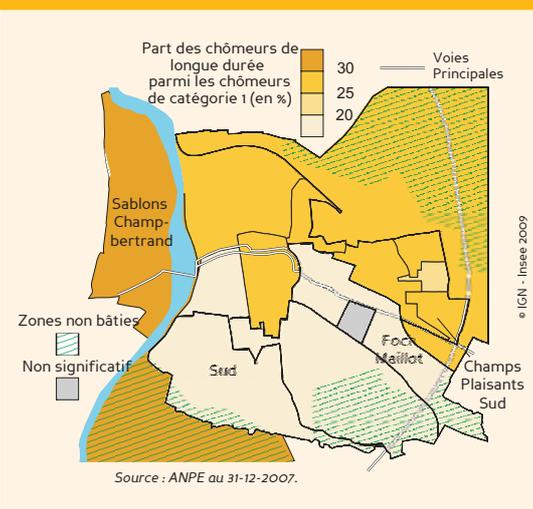
#### Définitions :

**Demandeurs d'emploi de catégorie 1 :** personnes inscrites à l'ANPE, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

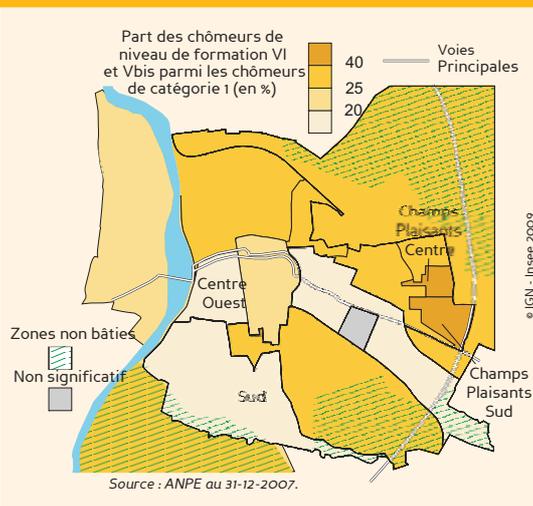
Le **niveau VI** est celui des élèves sortant du premier cycle du second degré et des formations préprofessionnelles en un an (c'est-à-dire de toutes classes de cinquième, quatrième, CPA, CEP, CPPN, SES ou SEGPA). Le **niveau Vbis** est celui des élèves sortant des classes du second cycle court avant l'année terminale ou de troisième de collège (c'est-à-dire de toutes classes de troisième ou de première année de BEP ou de CAP).

Les niveaux VI et Vbis permettent de repérer les personnes « sans qualification ».

### Sens : part des chômeurs de longue durée en 2007



### Sens : part des chômeurs sans qualification en 2007



Les habitants de la communauté de communes du Sénonais disposent d'un niveau d'équipement en commerces alimentaires de proximité équivalent à celui de la Bourgogne, soit 17 équipements pour 10 000 habitants. Seule la commune de Courtois-sur-Yonne n'offre pas ce type de commerce à ses habitants. Sens et Gron sont les communes les mieux équipées.

Pour 60 % des habitants de Sens, l'accès à une boulangerie se situe à une distance inférieure à 300 m de leur domicile, soit moins de cinq minutes à pied. Les habitants des secteurs situés au sud du centre-ville (quartiers Sud, Est, Foch Maillot), ainsi qu'au nord-est (nouveaux quartiers) sont plus éloignés de cet équi-

pement.

Les médecins généralistes sont peu implantés en périphérie. Pour 22 % de la population, la distance à ce service est supérieure à 500 mètres. Les quartiers situés au sud et nouveaux quartiers ne disposent pas de ce service médical à proximité.

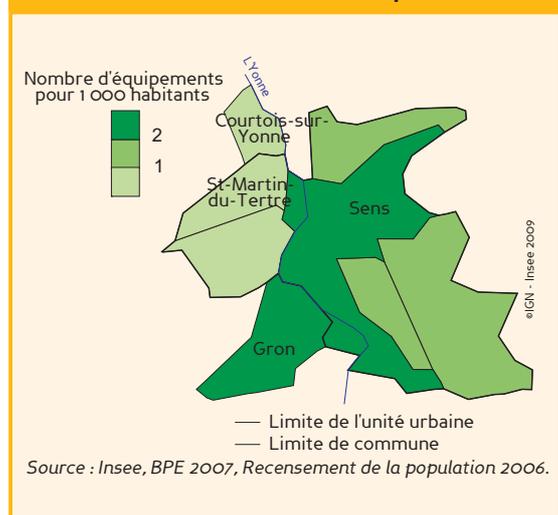
Les agences bancaires et postales concentrées au centre-ville, sont également présentes dans les quartiers Est et au nord de Briand Leclerc. Cette catégorie de service se trouve à plus de 500 m pour 46 % de la population de Sens.

Équipements en 2007

Nom de la zone	Nombre d'équipements pour 1 000 habitants			
	Commerce alimentaire de proximité	Médecin omnipraticien	Agence bancaire et postale	Coiffeur
<b>Principales communes de la communauté de communes du Sénonais</b>				
Courtois-sur-Yonne	0,0	0,0	0,0	0,0
Gron	2,5	1,7	0,8	0,8
Maillot	1,9	0,9	0,0	0,9
Malay-le-Grand	1,9	0,6	0,6	0,6
Paron	0,4	0,4	0,7	0,4
Saint-Clément	1,0	1,0	1,0	0,3
Saint-Martin-du-Tertre	0,0	1,3	0,0	0,7
Sens	2,1	1,5	0,7	1,1
<b>Unité urbaine de Sens</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>
<b>Communauté de communes du Sénonais</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>
<b>Yonne</b>	<b>1,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>1,6</b>	<b>1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>

Source : Insee, base permanente des équipements (BPE 2007).

Communauté de communes du Sénonais : commerce alimentaire de proximité



Définitions :

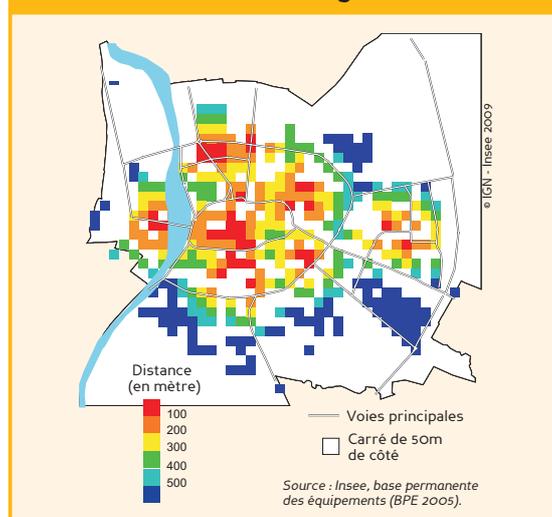
**Commerce alimentaire de proximité** : épiceries et supérettes (la surface de vente déclarée est inférieure à 400 m), les boulangeries et les boucheries-charcuteries.

**Médecin omnipraticien** : médecin « généraliste », y compris non-spécialiste avec une compétence particulière (acupuncteurs, homéopathes, ...).

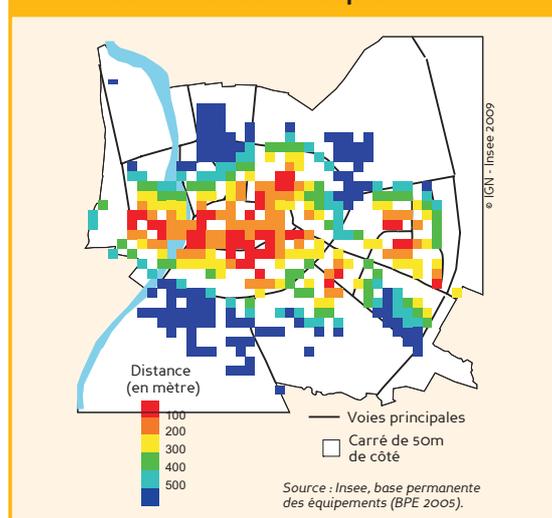
**Boulangerie** avec ou sans pâtisserie, y compris les terminaux de cuisson et de vente sans fabrication de produits de boulangerie.

**Limite** : les équipements des communes limitrophes ne sont pas pris en compte dans les cartes de distances.

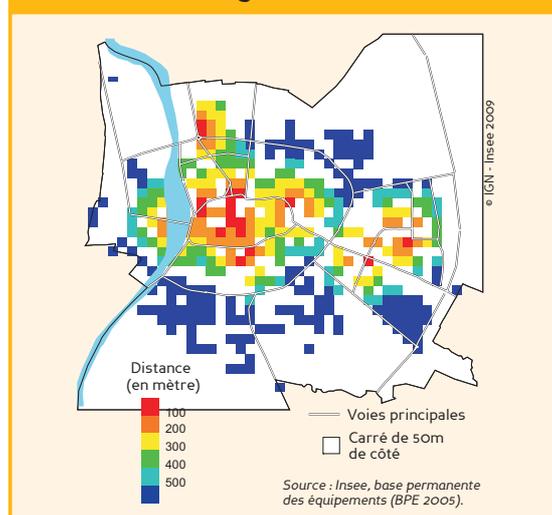
Sens : distance d'accès à une boulangerie



Sens : distance d'accès à un médecin omnipraticien



Sens : distance d'accès à une agence bancaire



### Sources utilisées

**CAF** : allocataires de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) au 31/12/2007.

**DADS** : Déclaration Annuelle de Données Sociales au 31/12/2006 et au 31/12/2007, fichiers au lieu de résidence.

**DGI** : revenus fiscaux localisés des ménages 2006 et 2007. Il s'agit des fichiers de déclarations de revenus fiscaux et de la taxe d'habitation. Sont exclus les contribuables concernés par un mariage, un décès ou une séparation dans l'année, ceux qui ne sont pas indépendants fiscalement (étudiants) et ceux vivant en collectivité.

**ANPE** : demandeurs d'emploi de l'Agence Nationale pour l'Emploi au 31/12/2008 et au 31/12/2007.

**CNAM** : bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

**Insee** : Recensements de la population 2006 et 1999,  
Base de sondage des adresses 2006,  
Base permanente des équipements 2005 et 2007.

### Pour en savoir plus

Des données présentées dans ce dossier sont pour la plupart disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).  
Pour les quartiers Iris des communes de plus de 10 000 habitants et pour les zones urbaines sensibles (ZUS) et quartiers CUCS (contrats urbains de cohésion sociale) en métropole des bases de données sont téléchargeables depuis la rubrique « Bases de données/données locales/ données urbaines infracommunales par quartiers ».

**Les revenus et le patrimoine des ménages** - Édition 2009 / Collection Insee Références

**Les employés et ouvriers non qualifiés** - Insee première N°1250 - juillet 2009

**Les niveaux de vie en 2006** - Insee première N°1208 - juillet 2008

**Niveaux de vie et pauvreté en France - les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités** - Insee première : n° 1162 - octobre 2007

**Les logements en 2006 - le confort s'améliore mais pas pour tous** : Insee première N°1202 - juillet 2008

**France - portrait social** - Édition 2008 / Collection Insee Références

**Le Sénonais, le défi de l'attractivité** - Insee Bourgogne Dimension - n°129 - mars 2006

**Revenus fiscaux des ménages : situation contrastée en milieu urbain** - Insee Bourgogne Dimension - n°126 - décembre 2005.



# L'accès facile et gratuit aux données de l'Insee



# www.insee.fr



Institut national de la statistique  
et des études économiques

L'Insee et la  
statistique publique

Thèmes

Bases de données

Publications et  
services

Régions

Définitions et  
méthodes

Accès par  
public

## Accès par thème

**Indices et séries**

**Information sur l'Insee, la statistique publique...**

**Données essentielles sur la France économique et sociale**

**Définitions et méthodes**

**Bases de données détaillées**

**Statistiques locales**

**Études et analyses**

**Accès par public**





# La France vue du recensement de la population

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Les résultats du recensement  
de la population mis à jour  
chaque année





Insee - Bourgogne  
2, rue Hoche - BP 1509  
21035 Dijon Cedex  
Tél : 03 80 40 67 67  
Fax : 03 80 40 68 00  
Service Insee Contact :  
0 825 889 452

Directeur de la publication :  
Jean-Louis Coster

Chef du Service Études et Diffusion :  
Robert Morel-Chevillet

Rédactrice en chef :  
Christine Charton

Coordination du dossier :  
Christine Lecrenais

Rédacteurs : Christine Lecrenais  
Sandra Bouvet , Marie Léger

Maquette PAO : Thierry Poisse

Impression : S'Print - Dijon

Dépôt légal : à parution  
ISSN 1247-7451  
Code Sage DD095418  
© Insee 2009

Novembre 2009 - 6,30 euros

## Regards sur les quartiers de la Nièvre et de l'Yonne



INSEE  
BOURGOGNE



Agglomération de Nevers, communauté de l'auxerrois, communauté de communes du Sénonais : les principales agglomérations de la Nièvre et de l'Yonne sont ici décrites à travers plusieurs indicateurs socio-démographiques par commune et par quartier pour les villes-centre. Des analyses spatiales mettent en évidence les disparités infra urbaines en s'affranchissant des limites de quartiers. Cette photographie des habitants, de leur niveau de vie, de leur condition de logements, de leur condition d'emploi permet de mieux connaître les différents territoires qui composent ces communautés d'agglomération ou de communes et d'en mesurer les disparités.